

RAPPORT ANNUEL – ANNÉE 2016



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Contact : Direction Gestion des Déchets
2 Avenue Grüner - CS 80257
42 006 Saint-Étienne Cedex 1
Fax : 04-77-34-53-99
www.saint-etienne-metropole.fr

INFOS DÉCHETS 0 800 882 735
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport fera l'objet d'une présentation devant le Conseil de Communauté et devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera téléchargeable sur le site internet de Saint-Étienne Métropole.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2016 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2015.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE	3	2.5 LES DECHETERIES	52
1.1 LES COMPETENCES	4	2.5.1 Le réseau – Le mode d'exploitation	52
1.2 LE PERIMETRE ET LA POPULATION	4	2.5.2 Le fonctionnement - Les conditions d'accès	54
1.3 ORGANISATION DU SERVICE	5	2.5.3 Bilan quantitatif et qualitatif des apports	55
1.4 ORGANISATION POLITIQUE	6	2.5.4 Travaux et équipements 2016	60
1.5 PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2016	7	2.5.5 Evènements marquants en déchèteries fixes	61
1.5.1 Collecte des déchets	7	2.5.6 Les déchèteries mobiles	63
1.5.2 Les déchèteries	9	2.6 LE TRAITEMENT	65
1.5.3 Prévention réduction des déchets	9	2.6.1 Le centre de tri	67
1.5.4 Tri, valorisation, traitement des déchets	10	2.6.2 Les centres de compostage	76
1.6 PERSPECTIVES POUR 2017	11	2.6.3 L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	79
1.6.1 Collecte et dotation	11	2.6.4 Le SYDEMER	83
1.6.2 Déchèteries	11	2.6.5 Synoptique de gestion et bilan matière global des déchets traités	85
1.6.3 Prévention et réduction des déchets	12	2.6.6 Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement	87
1.6.4 Tri, valorisation et traitement	12	2.7 LA R.E.P (RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR)	88
2. INDICATEURS TECHNIQUES	13	2.8 AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES	90
2.1 LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	14	2.8.1 Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation)	90
2.1.1 Organisation territoriale et mode d'exploitation du service	14	2.8.2 Dispositif sécurité	92
2.1.2 Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en Porte-à-Porte	14	2.8.3 L'Euro 2016™	94
2.1.3 Centres techniques et matériel roulant	17	2.8.4 Communication	96
2.1.4 Dotation / Conteneurs de collecte (bacs/sacs)	18	2.9 EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010	98
2.1.5 La collecte des déchets encombrants des ménages	23	3. INDICATEURS FINANCIERS	104
2.1.6 Collecte des apports non ménagers	26	3.1 MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES	105
2.1.7 Récapitulatif des tonnages collectés	33	3.1.1 Collecte des déchets ménagers et assimilés	105
2.2 LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI	34	3.1.2 Valorisation/Traitement des déchets	106
2.2.1 Prévention et réduction des déchets produits	34	3.2 BILAN FINANCIER	107
2.2.2 La sensibilisation et le suivi du tri	35	3.2.1 Les dépenses d'exploitation	107
2.3 PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE – PARTENARIAT ÉCO-EMBALLAGES	44	3.2.2 Les recettes de fonctionnement	109
2.3.1 Contexte - Présentation du plan de relance	44	3.2.3 Le résultat avant intégration des annuités et charges financières	110
2.3.2 Des moyens humains renforcés	46	3.2.4 Les dépenses d'investissement	111
2.3.3 Stratégie de communication et plan média déployés	46	3.2.5 Les annuités couvrant l'investissement	112
2.3.4 Actions menées sur le Projet Verre	47	3.2.6 Le résultat d'exploitation global	113
2.3.5 Actions menées sur le Projet Habitat Collectif	49	3.3 EVOLUTION DES CINQ INDICATEURS FINANCIERS	114
2.4 LE TRANSFERT DES DECHETS	51		



1. PRESENTATION DU SERVICE



1.1 LES COMPETENCES

Lors de sa création en décembre 1995, Saint-Étienne-Métropole (SEM) s'est dotée de compétences dans le domaine de l'environnement dont le traitement des déchets ménagers (tri des déchets ménagers recyclables, centres de transfert et stockage des déchets non dangereux) ainsi que la gestion des déchèteries.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, SEM assure également la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des dotations c'est-à-dire la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs, sacs, conteneurs).

Ainsi, Saint-Étienne Métropole dispose de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés au sens large comprenant collecte, tri, valorisation, transfert et traitement.

Au 1^{er} janvier 2016, Saint-Étienne Métropole a évolué en Communauté Urbaine.

1.2 LE PERIMETRE ET LA POPULATION

Le territoire comprend 45 communes et **390 550 habitants** (population municipales légales 2013 entrant en vigueur au 01 janvier 2016).





La population globale est quasiment stable par rapport à 2015 (+ 0,4 %).



1.3 ORGANISATION DU SERVICE




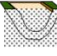
La Direction Gestion des Déchets travaille en collaboration avec les autres services fonctionnels (communication, marchés publics, ressources humaines, direction des finances...).

Schéma 1 : Organisation simplifiée du service en 2016

Services en Territoire (Assainissement / Rivières, Déchets, Voirie, ...) Frédéric PAREDES, DGA			
Direction Gestion des Déchets Florence NICOLAS – Directrice			
Collecte / Dotation Secteurs opérationnels 158 agents	Optimisation des Coûts et Qualité Service Usagers 6 agents	Valorisation et Traitement 13 agents	Déchèteries 2 agents
Bruno DEL PINO 	Sophie BONNEFOI 	Christine TARTAVEL 	Christelle CHAVANA 
1 Technicien adjoint 1 chargé mission points noirs Cellule Dotation : 2 agents	Assistants de Direction Comptable Gestion administrative et redevance Cellule Analytique	1 chef de projet Plan de relance 3 Techniciens	1 Technicien contrôle d'exploitation 1 lien fonctionnel avec technicien travaux service valorisation
<u>4 Secteurs opérationnels territorialisés</u> : 153 agents dont : - 12 agents d'encadrement - 133 collecteurs - 8 agents maintenance	Gestion n°InfosDéchets	1 responsable équipe prévention 2 agents tri prévention + effectif variables (5 contrats aidés)	

Le plus gros des effectifs est affecté à la collecte des déchets ménagers et assimilés du fait d'une forte proportion de la population collectée en régie par les agents de Saint-Étienne Métropole. Les prestations de valorisation et transfert, traitement sont quant à elles réalisées moyennant des marchés, contrats ou conventions avec des sociétés privées. L'Équipe Tri Prévention est majoritairement constituée de contrats aidés (Contrats avenir).

Schéma 2 : Synthèse mode d'exploitation du service en 2016

COLLECTE PORTE A PORTE	COLLECTE APPORT VOLONTAIRE	VALORISATION TRAITEMENT
 <ul style="list-style-type: none"> • 66 % régie – 34 % prestataires • 4 secteurs territorialisés • OM et emballages papiers + Collectes spécifiques: papiers bureaux, verre PàP, cartons, encombrants 	 <ul style="list-style-type: none"> • Verre prestation service 	 <ul style="list-style-type: none"> • 1 centre de tri emballages / papiers privé à Firminy
DOTATION	 <ul style="list-style-type: none"> • Textiles TLC délégation de service public 	 <ul style="list-style-type: none"> • 1 site prétraitement Verrier à Andrezieux-Bouthéon
 <ul style="list-style-type: none"> • OM : bacs à 97% • Sélectif : bacs (87%), sacs (13%) • Prise en charge fourniture contenant • Service livraison - maintenance bacs en régie avec recours possible en appoint prestataire • Livraison sacs en prestation service sauf ponctuellement en régie 	 <ul style="list-style-type: none"> • 11 déchèteries Propriété SEM marchés pour bas et haut de quai 	 <ul style="list-style-type: none"> • 1 Centre de tri textiles à Pélussin
TRANSFERT	 <ul style="list-style-type: none"> • 2 quais - propriétés SEM- exploitation confiée prestataire via marchés 	 <ul style="list-style-type: none"> • Différentes filières post déchèteries
		 <ul style="list-style-type: none"> • 1 site stockage (ISDND) privé à Roche la Mollière

1.4 ORGANISATION POLITIQUE

Pour mémoire, l'exécutif a été renouvelé au printemps 2014 avec un Conseil de Communauté constitué de 131 délégués, un Bureau de 51 élus dont le Président et de 15 Vice – Présidents. 11 commissions thématiques couvrent les différents domaines de compétence de SEM.

Le secteur de la gestion des déchets ménagers est piloté par :

- Un Vice-Président :
 - **Monsieur Éric BERLIVET, Vice-Président en charge de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, et du traitement des déchets, également Maire de Roche la Molière**
- Un Conseiller communautaire délégué auprès de Monsieur Éric BERLIVET :
 - **Monsieur Yves PARTRAT, Maire de La Fouillouse**
- Une commission « gestion des déchets ménagers » constituée de 76 élus et présidée par **Monsieur Éric BERLIVET**. Cette commission se réunit tous les trimestres.

1.5 PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2016

1.5.1 Collecte des déchets

1.5.1.1 Plan de Résorption des Points Noirs de collecte

Après la phase de diagnostic réalisée en 2015, le plan de résorption des points noirs de collecte a été poursuivi. En 2016, 69 % des 1 300 points recensés ont été résolus (modification de plans, horaires, mises en place de points de regroupements, mise en place de points fixes et communication associée...).

1.5.1.2 Opération de conteneurisation à l'échelle d'une commune : La Talaudière

La commune de La Talaudière a donné son accord à Saint-Étienne Métropole en décembre 2015 pour un passage en bacs pour les ordures ménagères et pour le tri. Après étude, la mise en œuvre a été programmée pour 2016, car cette demande rentre dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des équipes et la collecte pour les usagers. 2 800 bacs ont été livrés aux 1 470 foyers concernés.

L'opération a été réalisée entièrement en régie.

Cette opération de conteneurisation a entraîné des évolutions sur les circuits de collecte en régie : un secteur de La Talaudière a changé de jours de collecte.

1.5.1.3 Amélioration processus achat – logistique collecte

Rationalisation de la gestion des EPI : mise en place d'un rayonnage dans le magasin pour stockage par nature des EPI, chaque emplacement est référencé dans le logiciel de gestion des EPI.

1.5.1.4 Implantation de conteneurs enterrés sur le quartier de La Chapelle

Alors que la collecte sélective (papiers et emballages hors verre en mélange) est en place depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire de Saint-Étienne Métropole, le rattachement en 2013 des deux communes d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse a modifié cette couverture. En effet, le quartier de La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon ne bénéficie pas d'une collecte sélective en tant que telle.

Afin de mettre en place cette collecte tout en expérimentant des modalités novatrices, Saint-Étienne Métropole a accepté d'équiper le quartier de La Chapelle en conteneurs enterrés tri flux ordures ménagères (OM) – collecte sélective (CS) - Verre.

Cet équipement constitue la seconde expérience dans le domaine pour Saint-Étienne Métropole. La première a été lancée en 2013 dans le cadre d'une vaste opération de rénovation urbaine sur le quartier de Saint-Julien à Saint-Chamond. L'échelle est toutefois complètement différente puisque si le projet de Saint-Chamond a comporté trois emplacements, celui d'Andrézieux-Bouthéon devait en déployer une vingtaine. Le marché d'acquisition de conteneurs enterrés et du nettoyage de ceux-ci a été notifié en 2015. Au préalable du déploiement des conteneurs enterrés des **conventions tri partite commune-SEM- Bailleurs ou syndicis** précisant la responsabilité de chacun ont été signées.

En 2016, le plan d'exécution de la mise en place des conteneurs enterrés a été exécuté :

- Terrassement et génie civil pour chacune des 22 implantations
- Livraison des conteneurs enterrés
- Revêtement et finition des emplacements
- Communication en Porte-à-Porte auprès des usagers sur l'usage des conteneurs et sensibilisation au tri des déchets par l'équipe tri prévention de Saint-Étienne Métropole
- Communication auprès des relais sur le quartier de La Chapelle (écoles, centre social...)
- **Installation au final de 72 conteneurs dont 33 en OM, 33 en CS et 6 verres**
- Reprise des bacs de collecte



La collecte des conteneurs à ordures ménagères, tri sélectif est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

1.5.1.5 Mouvement social

En amont de l'Euro 2016™, Saint-Étienne Métropole a géré un mouvement social sur le service de collecte des déchets du mardi 31 mai au mercredi 8 juin 2017 inclus. Cette mobilisation a pour origine le mouvement national lancé par le syndicat CGT pour le retrait de la loi El Khomri, puis elle s'est appuyée sur des revendications locales de la CGT au niveau de SEM et de la ville de Saint-Étienne.

C'est plus de 120 tournées de collecte qui n'ont pas été réalisées sur cette période. Toutes les communes ont été impactées à plus ou moins grande échelle d'autant plus que les exutoires ont été bloqués deux jours.

SEM a eu recours à de la prestation pendant cette période pour collecter les sites sensibles pour des questions de salubrité (hôpital, maisons de retraites,...) sous réserve de l'accord des communes.

Suite à la signature du protocole de sortie de grève le 8 juin 2017, l'ensemble des agents de collecte ont remis à niveau en 4 jours l'ensemble des communes de Saint-Étienne Métropole. Cela a permis de donner une image positive de la ville de Saint-Étienne dès le début de l'Euro 2016™.

1.5.2 Les déchèteries

L'année 2016 a été marquée par :

- Le démarrage du chantier **de la 3^{ème} déchèterie dans le secteur du Gier à Lorette** : le chantier a débuté en mai 2016. A noter qu'une interruption a rapidement eu lieu suite à l'intervention d'un collectif de riverains qui s'oppose à la réalisation de ce projet. Le chantier a repris en septembre.
- Un important travail sur **le vandalisme / la récupération** a eu lieu : en lien avec les services de l'ordre et l'Éco-organisme en charge des DEEE : Eco-Système, des récupérateurs ont été interpellés et ont été convoqués au tribunal. Ainsi, le pillage a, sur certains sites, diminué de façon significative.
- **Le renouvellement du marché des déchèteries mobiles**. Après de nombreux déploiements en milieu rural, des expériences en urbain, le marché est renouvelé au premier trimestre 2016 pour 3 ans et confié à la société SUEZ.

1.5.3 Prévention réduction des déchets

Les principales actions à retenir pour l'année 2016 sont les suivantes :

1.5.3.1 Poursuite du compostage à but pédagogique

- Mise à disposition de composteurs dans les écoles, centres de loisirs et crèche volontaires en 2016 : 5 sites ont été créés (3 écoles, 1 centre social et 1 pôle enfance jeunesse).

1.5.3.2 Opérations en déchèteries

- **Opération compostage** :
Les opérations compost ont été renouvelées en 2016 : une au printemps et une à l'automne, sur les 11 déchèteries. Les usagers peuvent récupérer du compost pour l'utiliser dans leur jardin. C'est l'occasion pour sensibiliser les usagers au compostage.
- **Sensibilisation à la récupération des vélos pour le réemploi ou la réparation** :
Suite au succès de l'opération de récupération des vélos en place en novembre 2015 sur la déchèterie de Saint-Étienne La Chauvetière, le groupement d'associations La Clavette Stéphanoise a passé une journée sur la déchèterie de Roche-la-Molière afin de récupérer des vélos pour les remettre en état et sensibiliser les usagers à leur réparation, réutilisation...

1.5.3.3 Incitation auprès des communes

- Un nouveau marché entre en vigueur pour la gestion des déchets générés par les travaux effectués en régie dans les services techniques municipaux. Grâce à de nouvelles spécificités, l'objectif reste toujours le même : améliorer au maximum les fractions triées (valorisation matière et compostage). Le Marché est attribué à ONYX-ARA jusqu'au 31 décembre 2019.

1.5.4 Tri, valorisation, traitement des déchets

1.5.4.1 Tri sélectif

- **Plan de relance pour le Recyclage en partenariat Éco-Emballages.** Grâce au fort soutien financier d'Éco-Emballages (environ 700 k€ pris en charge sur 900 k€ de budget total) deux projets ambitieux sont menés. Ils concernent directement plus de 230 000 habitants de 12 communes (Le Chambon-Feugerolles, Andrézieux-Bouthéon, Lorette, Villars, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, La Ricamarie, Saint-Étienne).
Le premier semestre 2016 a été consacré à une phase de diagnostic visant une densification du parc de conteneurs verre en lien étroit avec les communes, et l'ajout de bacs jaunes avec l'implication des bailleurs/syndics dans les secteurs ciblés. La phase d'actions de sensibilisation de proximité ciblées (porte-à-porte, animations, etc.) a été lancée lors de la conférence de presse le 15 septembre 2016. Elle est basée sur l'engagement des habitants et est soutenue par un plan média complet porté par une campagne « Les stars du tri », dont l'ambition était d'interpeller, de susciter l'engagement en faveur du tri des déchets ménagers, et de valoriser les habitants trieurs en les «starifiant ». Cette campagne de Saint-Étienne Métropole en faveur du recyclage, a été élue meilleure action de communication environnementale aux Trophées de la Communication® Cannes 2016.
- L'aboutissement du projet de «**tri des déchets au stade Geoffroy Guichard**», avec pour l'essentiel la mise en œuvre de la communication dédiée grand public dans l'enceinte du stade.
- Démarrage des nouveaux marchés de **collecte apport volontaire du verre et des papiers** en janvier. Maintien de l'allotissement (2 lots géographiques pour le verre et 1 lot pour les papiers). Les trois lots ont été attribués à la **société Guérin Logistique**.
- Réflexion sur le barème E d'Éco-Emballages s'achevant au 31 décembre 2016. Premiers échanges au 2^{ème} semestre 2016, pour un passage au barème F. Finalement, il sera acté nationalement une période transitoire d'un an supplémentaire au barème E via un avenant.
- Euro 2016™ : accueil de 4 matchs de l'Euro 2016™ sur Saint-Étienne. Un dimensionnement hors norme pour le tri et la gestion des déchets générés pour cet événementiel a permis de collecter plus de 120 tonnes de déchets.
- Test de communication « engageante » pour Éco-Emballages avec l'équipe tri prévention sur un secteur de l'OPH de Firminy.

1.5.4.2 Le traitement

- **Centre de tri** : mise en place du dispositif de rémunération incitative « bonification-réfaction » visant à réduire les refus de tri
- **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** : Après plusieurs années de baisse, le tonnage global du site (**266 455 tonnes**) a légèrement augmenté cette année (**+ 4,1 % par rapport à 2015**). L'année a été marquée par la mise en service de la nouvelle installation de valorisation du biogaz, des travaux sur la station de traitement des lixiviats et également **le dépôt par le propriétaire/exploitant Suez d'un dossier de demande d'extension du site et de sa durée de vie auprès des services de l'état.**

1.6 PERSPECTIVES POUR 2017

- Intégration des 8 nouvelles communes (Saint-Galmier, La Gimond, Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec, Aboën) au 1^{er} janvier 2017.

1.6.1 Collecte et dotation

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de résorption des « points noirs ».
- Mise en place des nouveaux marchés de collecte en Porte-à-Porte sur La Fouillouse et Andrézieux-Bouthéon.
- Mise en place du marché de collecte des conteneurs enterrés du quartier de la Chapelle à Andrézieux-Bouthéon.
- Poursuite de la conteneurisation pour les ordures ménagères et le tri et de l'adaptation des fréquences en fonction de la typologie d'habitat.
- Mise à niveau sur les nouvelles communes du dispositif de redevance spéciale.

1.6.2 Déchèteries

- Ouverture de la déchèterie de Lorette en mai 2017.
- Modifications importantes du règlement intérieur des déchèteries au 1^{er} janvier 2017 visant une réduction des tonnages et une amélioration de la fluidité des sites : interdiction d'accès des usagers non ménagers et des camions plateaux y compris pour les usagers ménagers.
- La REP mobilier continuera son déploiement avec la mise en place de bennes dédiées sur quatre autres sites ainsi que sur Lorette, la nouvelle déchèterie du Gier. L'autre REP prioritaire sur les déchèteries sera celle des DDS, avec une contractualisation prévue avec Éco-DDS sur le second semestre 2017 si les conditions d'exploitation sont acceptables.
- Travail avec la Clavette Stéphanoise pour mettre en place, de façon pérenne sur 3 sites une zone de récupération des vélos.
- Le déploiement des déchèteries mobiles continue : Saint-Romain-en-Jarez testera ce dispositif en 2017.

1.6.3 Prévention et réduction des déchets

Poursuite d'actions visant à la réduction des déchets à la source, ou à la réduction de la part ultime destinée à l'enfouissement avec :

- Des actions de sensibilisation grand public avec l'équipe tri prévention.
- La poursuite de l'**accompagnement des centres techniques municipaux**, pour une incitation à la réduction des déchets à la source, avec notamment une réflexion sur le tri et le traitement des déchets verts dans le cadre du renouvellement de ce marché pour le 1^{er} janvier 2018.
- Redynamisation de la collecte des textiles pour détourner encore plus de tonnage de l'enfouissement : massification des points d'apport volontaire, déploiement d'un nouveau plan de communication ; l'objectif étant d'axer la communication sur les textiles « mêmes usés ».

1.6.4 Tri, valorisation et traitement

Le Plan de Relance pour le Recyclage, largement financé par Éco-Emballages se poursuit jusqu'en juin 2017, avec le déploiement des dotations conteneurs verres et bacs jaunes en parallèle de la sensibilisation en Porte-à-Porte des habitants sur les communes ciblées non traitées ou en cours. Par ailleurs, afin de diffuser l'information et de susciter l'intérêt collectif sur le tri, les ambassadeurs du tri rencontreront les habitants dans les relais de proximité mais également les encadrants des structures (MJC, centres sociaux, associations culturelles ou sportives) et à l'occasion de diverses manifestations locales organisées sur les 12 villes du Plan de Relance.

Ces actions de terrain seront soutenues par un plan de communication ciblé, avec la mise en valeur des gagnants des challenges, l'utilisation des vecteurs innovant pour promouvoir l'engagement (spot radio, clip vidéo, page Facebook, habillage des conteneurs...).

Amélioration de la desserte en points d'apports volontaires **TLC (textiles)** et déploiement d'un **plan de communication** visant à améliorer encore les quantités captées.

Les actions de sensibilisation et d'animation développées par l'Equipe Tri prévention, appréciées par des partenaires très divers seront maintenues pour toucher un maximum de public ainsi que des actions en lien avec le Plan de Relance pour le recyclage.



2. INDICATEURS TECHNIQUES



2.1 LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2.1.1 Organisation territoriale et mode d'exploitation du service

La Communauté Urbaine assure la collecte des déchets ménagers des 390 550 habitants répartis sur 45 communes. Le territoire est découpé en quatre secteurs géographiques : Saint-Étienne, Couronne Stéphanoise, Ondaine et Gier.

La répartition régie / privé pour la collecte des déchets ménagers est la suivante (cf. Carte 3 : Répartition régie/privé collecte en Porte-à-Porte

- **Régie** sur le territoire de 16 communes (**66 % de la population de SEM**)
- Confiée à une entreprise privée dans 29 communes (34 % de la population).

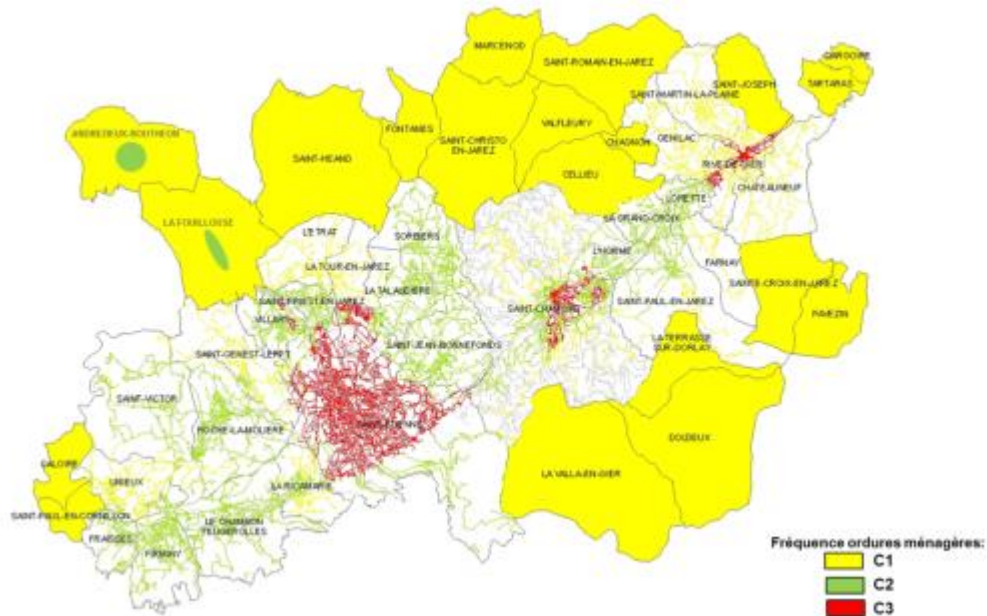
2.1.2 Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en Porte-à-Porte

Les différents types de collectes organisées sont :

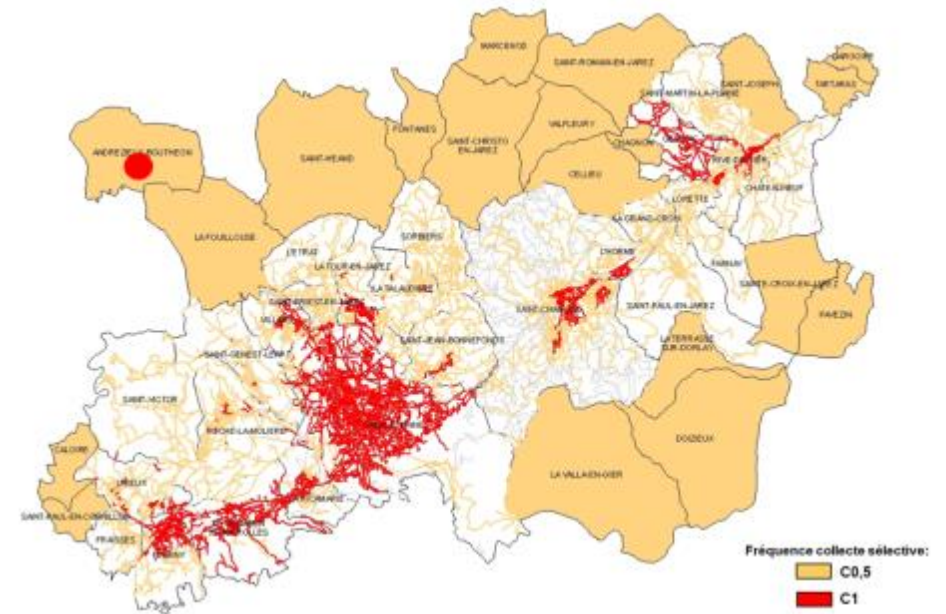
- *La collecte des ordures ménagères*, réalisée en Porte-à-Porte ou en point de regroupement pour les zones rurales peu denses,
- *La collecte sélective des déchets ménagers recyclables* (papiers et emballages hors verre), réalisée sur l'ensemble du territoire en Porte-à-Porte ou point de regroupement pour les zones rurales peu denses. A noter le maintien sur certains secteurs de points d'apport volontaires pour les papiers,
- *La collecte du verre*, réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de Saint-Étienne Métropole. A noter l'existence d'une collecte en Porte-à-Porte sur ce flux auprès des restaurateurs et des grands collectifs de la Ville de Saint-Étienne,
- *La collecte des encombrants sur les secteurs encore déficitaires en déchèteries*,
- *Les collectes particulières* pour les usagers non ménagers :
 - Des cartons des commerçants sur les communes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Étienne, Firminy,
 - Des papiers de bureau des administrations sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne,
 - Des marchés forains,
 - La collecte des déchets verts municipaux issus des services espaces verts,
 - La collecte des déchets non spécifiques dans les centres techniques municipaux (tout-venant, bois, cartons, ferraille).

La fréquence de collecte est définie en fonction de la densité de population et de la typologie d'habitat.

Carte 1 : Fréquence des ordures ménagères



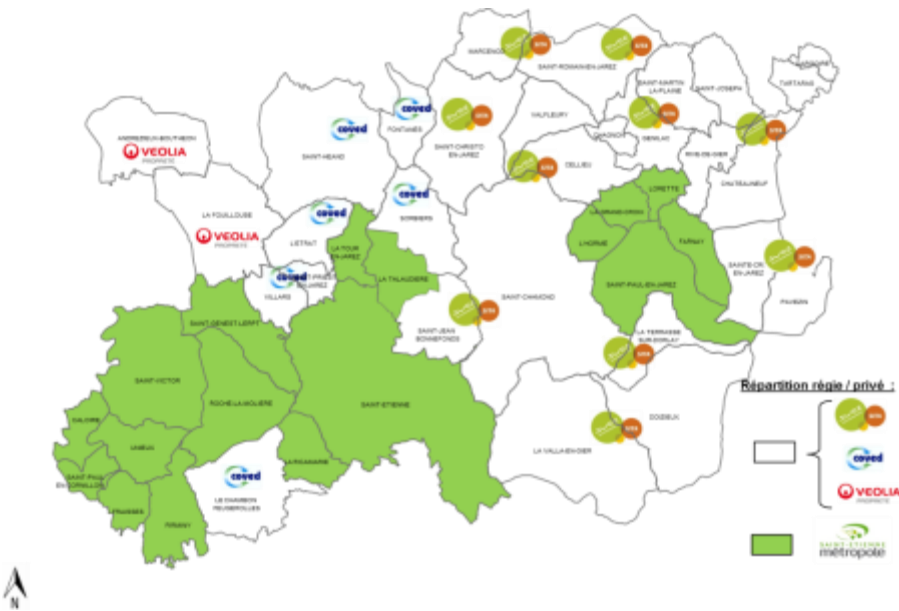
Carte 2 : Fréquence de la collecte sélective



A noter que le nombre d'habitants diminue pendant la période estivale (juillet/août), la fréquence de collecte sur la ville de Saint-Étienne est alors adaptée : passage d'une collecte des ordures ménagères de 3 à 2 fois par semaine.

Tableau 1 : Population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (recensement INSEE 2013) par commune

Carte 3 : Répartition régie/privé collecte en Porte-à-Porte



Nom de la Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2016 (INSEE recensement 2013)
Andrézieux-Bouthéon	9 844
Caloire	349
Cellieu	1 665
Chagnon	489
Chambon-Feugerolles (Le)	12 523
Châteauneuf	1 528
Dargoire	476
Doizieux	847
Etrat (L)	2 655
Farnay	1 391
Firminy	17 066
Fontanès	663
Fouillouse (La)	4 316
Fraisses	3 770
Genilac	3 897
Grand-Croix (La)	5 092
Horme (L)	4 802
Lorette	4 730
Marcenod	692
Pavezin	360
Ricamarie (La)	7 889
Rive-de-Gier	14 658
Roche-La-Molière	10 093
Saint-Chamond	35 308
Saint-Christo-en-Jarez	1 838
Sainte-Croix-en-Jarez	437
Saint-Etienne	172 023
Saint-Genest-Lerpt	5 992
Saint-Héand	3 557
Saint-Jean-Bonnefonds	6 597
Saint-Joseph	1 910
Saint-Martin-la-Plaine	3 759
Saint-Paul-en-Cornillon	1 345
Saint-Paul-en-Jarez	4 486
Saint-Priest-en-Jarez	6 125
Saint-Romain-en-Jarez	1 202
Sorbiers	7 937
Talaudière (La)	6 566
Tartaras	821
Terrasse sur Dorlay (La)	779
Tour-en-Jarez (La)	1 469
Unieux	8 821
Valfleury	703
Valla-en-Gier (La)	990
Villars	8 090
TOTAL	390 550

2.1.3 Centres techniques et matériel roulant

- Pour le secteur de la régie

Tableau 2 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres techniques de la régie

Secteur	Gier	Ondaine	Saint-Étienne	Couronne
Localisation	CTC Saint-Chamond	CTC Unieux	CTM Saint-Étienne	CTM La Talaudière, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt
Équipements y compris BOM relais	4 BOM 1 fourgon	11 BOM 1 camion plateau 1 fourgon 1 fourgon +nettoyeur HP (Pour PAV)	22 BOM 2 fourgons	6 BOM
Nombre d'agents	16	33	91	18

La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie avec 43 camions-bennes propriété de Saint-Étienne Métropole (2 acquisitions en 2016). L'ensemble des véhicules est conforme aux réglementations en vigueur, contrôlé 4 fois par an par un organisme indépendant. Le service dispose aussi d'un camion plateau affecté sur le secteur Ondaine pour la collecte des encombrants et le déplacement des conteneurs points d'apport volontaire ainsi que de 5 fourgons pour la maintenance, la livraison des bacs et le nettoyage des PAV.

- Pour les prestataires de collecte

- Collecte en Porte-à-Porte

Tableau 3 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte Porte-à-Porte

Prestataire	SITA	COVED	VEOLIA
Localisation centre technique	Saint-Chamond	La Ricamarie	Savigneux La Talaudière
Équipements	11 BOM 2 benettes 7t5	5 BOM 1 benette 3t5	2 BOM de 26 tonnes + 1 BOM de 12 tonnes (2 BOM de secours)
Nombre d'agents	24	14	6

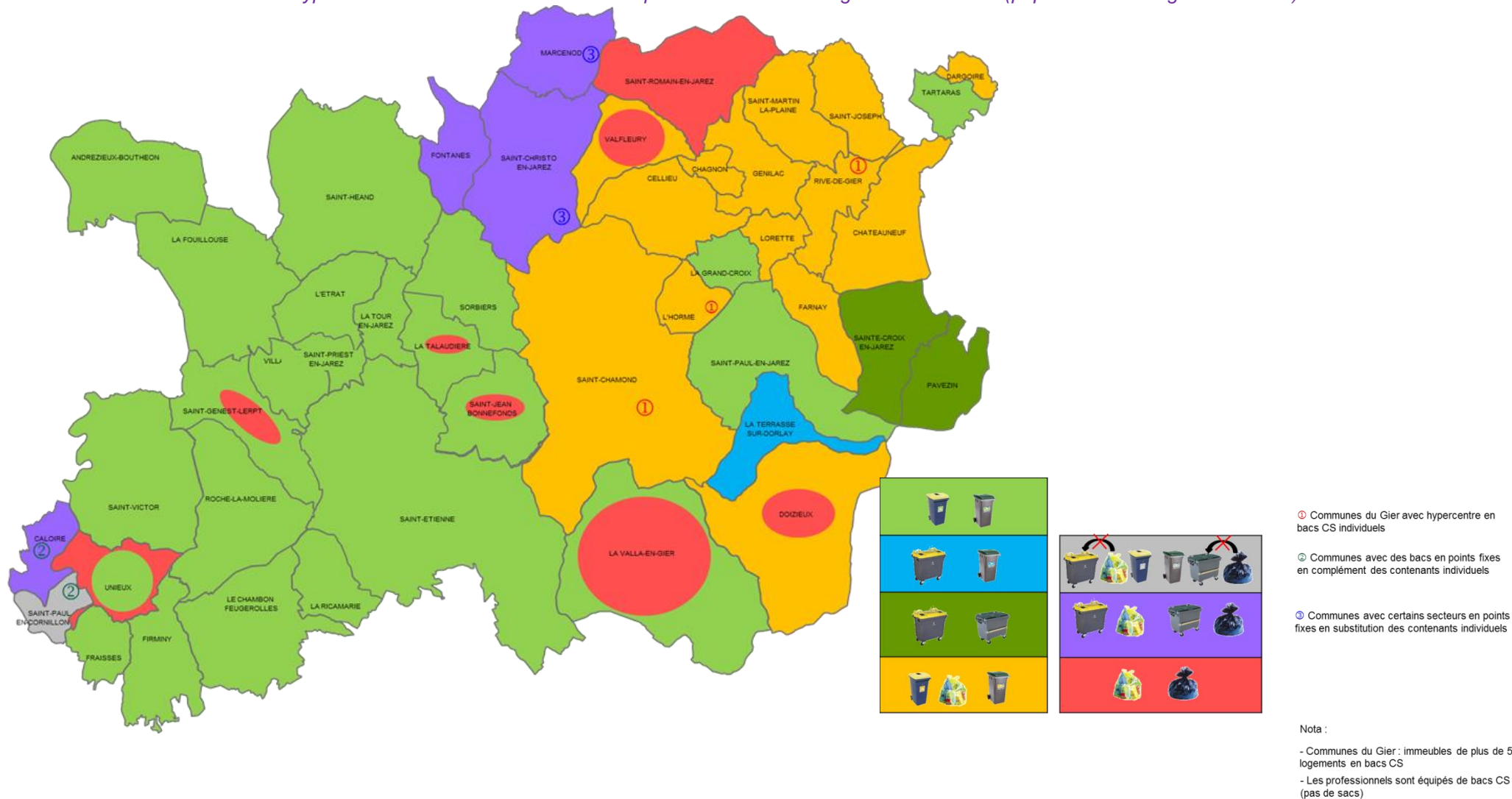
- Collecte en point d'apport volontaire OM

Tableau 4 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte en conteneurs enterrés

Prestataire	SITA
Localisation centre technique	Saint-Chamond
Équipements	2 camions Ampliroll 26 Tonnes
Nombre d'agents	2 (+ 1 remplaçant)
Nombre de conteneurs enterrés	3 OM et 3 CS

2.1.4 Dotation / Contenants de collecte (bacs/sacs)

Carte 4 : Type de dotation / contenant de collecte pour les ordures ménagères et le sélectif (papiers + emballages sauf verre)



❖ Pour les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs ou en sacs. En 2016 :

- Le parc est évalué à environ 105 000 bacs
- 376 500 sacs noirs ont été distribués aux communes.

❖ Pour le tri sélectif

Tableau 5 : Type et nombre de contenants pour la collecte sélective

Type d'équipement / contenant	Flux	Nombre 2016	Nombre 2015	Evolution 2016 / 2015 en %
Bacs jaunes	Mélange multi matériaux : papiers + emballages sauf verre	74 194	71 364	+ 3,4 %
Bacs bleus	Papiers Administratifs	769	801	- 4 %
Bacs verts	Verre	1 985	1 946	+ 2 %
Conteneurs apport volontaire PAV emballages + papiers	Mélange multi matériaux : papiers + emballages sauf verre	6	7	- 14,3%
Conteneurs apport volontaire PAV papiers	Papiers toutes sortes dont journaux-magazines	69	93	-25,8%
Conteneurs apport volontaire PAV verre	Verre	955	923	+ 3,7 %
Points d'apport volontaire Textiles (conteneurs, dépôts associatifs, collectes)	Textiles, chaussures et linges de maison	242	234	+ 3,4 %
Sacs jaunes	Mélange multimatériaux : emballages sauf verre+ papiers	1 826 000	1 656 400	+ 10,2 %

L'augmentation du nombre de sacs jaunes est due à une répartition différente des commandes de sacs (des commandes de 2015 ont été reportées en 2016 pour des raisons de stockage).

❖ Opération de maintenance et de livraison de bacs roulants

Les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées essentiellement en Régie, avec des équipes constituées majoritairement d'agents en reclassement professionnel. Ponctuellement, il est fait appel au titulaire de marché de fournitures pour ces opérations.

Durant l'année 2016, les équipes de maintenance (98,4 % Régie – 1,6 % Prestataire) ont ainsi procédé à la livraison de 12 805 bacs.

Tableau 6 : Synthèse des opérations de maintenance et livraison des bacs roulants

	Ordures ménagères	Sélectif	Total
Livraison bacs neufs	2 441	2 369	4 810
Remplacement non réparables ou volés	4 500	1 064	5 564
Réajustement de litrage	916	1 087	2 003
Autres opérations	281	147	428
Total	8 138	4 667	12 805

Le nombre d'interventions en 2015 avait augmenté de 20% par rapport à l'année 2014. Cette tendance se poursuit puisqu'en 2016, c'est +15% d'interventions par rapport à 2015.

En 2016 : 94 % des interventions de livraison et de maintenance sur l'ensemble des bacs (ordures ménagères et tri) sont réalisées dans un délai inférieur à 10 jours.

Ces interventions comprennent toutes les demandes individuelles adressées par les possesseurs de bacs qui sollicitent une réparation ou un bac différent, mais également des « chantiers spécifiques » au cours desquels une remise à plat complète du parc de bacs roulants est effectuée. Ce sont principalement des dotations en bacs individuels de plusieurs lotissements dans différentes communes de SEM (Saint-Chamond, La Vallée-en-Gier, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Le Chambon-Feugerolles, Firminy).

Comme Saint-Jean-Bonnefonds en 2015, la commune de La Talaudière a bénéficié, en 2016, de la mise en place de bacs individuels (ordures ménagères et tri sélectif) en remplacement des sacs. Cela a représenté la mise en place de plus de 2 800 bacs par les équipes de maintenance. Cette opération, en étroite collaboration avec la mairie, a permis d'améliorer les conditions de travail des équipes de collecte (résorption de certains points noirs de collecte) et de faciliter la gestion des déchets par les usagers.

De plus, 39 demandes de prêt de bacs pour des manifestations ponctuelles ont été satisfaites (168 bacs ordures ménagères et 197 bacs de tri sélectif mis en place) soit 15 % de plus qu'en 2015.

La **distribution de sacs** est assurée via un marché avec l'association Ondaine Agro.

❖ Actions spécifiques liées aux conteneurs d'apport volontaire verre, papiers et textiles

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un nouveau marché est en vigueur pour la collecte en apport volontaire pour la récupération du verre et des papiers sur le territoire.

- Collecte du verre sur tout le territoire : société Guérin, sauf commune de Saint-Jean-Bonnefonds collectée en sous-traitance par la société Solover
- Collecte des papiers sur tout le territoire : société Guérin

Pour la fourniture de conteneurs aériens verre, un marché signé avec la société Compoeco pour la période 2013-2016 permet l'acquisition de conteneurs bicolores (gris/vert) et constitués de fibre composite.

En 2016, ce sont 40 de ces nouveaux conteneurs à verre aériens qui ont été commandés afin de pourvoir aux remplacements habituels et aux nouveaux emplacements.

Les conteneurs (verre/papiers) déclarés «hors service» sont quant à eux tous démontés et recyclés, avec récupération de pièces détachées.

Fin 2016, le parc total comptabilise **1 030 conteneurs, dont 955 conteneurs à verre et 69 conteneurs à papier**, avec les évolutions suivantes :

- **34 conteneurs verre supplémentaires** dont 30 dans le cadre du Plan de Relance pour le Recyclage (8 à Lorette, 8 à Unieux, 4 à Saint-Priest-en-Jarez, 1 à Villars et 9 à Saint-Étienne). Les 4 autres ont été installés à Firminy, La Fouillouse et Saint-Chamond. Le renforcement de la dotation via le Plan de Relance se poursuivra début 2017.
- **24 conteneurs papiers retirés** dont 20 sur Saint-Étienne. Amorcée en 2015, cette optimisation du parc, pour éviter les doublons avec les collectes en porte-à-porte (bacs jaunes) et valoriser les apports en déchèterie, s'achèvera en 2017.

Concernant les **conteneurs enterrés** (marché spécifique avec la société Astech) :

- 1 nouveau conteneur enterré verre a été installé à La Talaudière en **remplacement d'un ancien conteneur enterré vétuste**.
Le plan de renouvellement pluriannuel des conteneurs enterrés vétustes se poursuivra en 2017 sur d'autres communes.
- 3 autres conteneurs enterrés ont été installés sur la commune de Saint-Étienne en remplacement de conteneurs aériens. Leur financement a été possible via le Plan de relance du recyclage.



*Renouvellement du conteneur enterré
Place Gambetta La Talaudière*

Par ailleurs, l'ensemble du parc apport volontaire verre et papiers, réparti sur les 45 communes, nécessite un suivi et des interventions régulières.

Les **moyens spécifiques en régie** restent en vigueur avec : un agent à temps complet, un fourgon maintenance équipé d'un nettoyeur haute pression autonome et un nouveau camion plateau avec grue. Une attention particulière a été apportée lors du renouvellement de ce véhicule fin d'année 2016, le choix avec grue télécommandée permet de renforcer sensiblement la sécurité lors des interventions.

L'objectif d'un suivi quotidien sur le terrain s'est poursuivi en 2016 avec :

- **L'intégration dans la maintenance** et dans les cycles de réparations / entretiens / lavages des nouveaux conteneurs installés,
- **Un suivi régulier :**
 - Remplacement d'une bonne trentaine de conteneurs hors d'usage, en fin de vie ou suite à des actions de vandalisme ou d'accidents.
 - Une quinzaine de conteneurs renouvelés pour l'harmonisation des points.
 - De nombreux déplacements de points pour améliorer le service (suite à des demandes de riverains ou lors de travaux de voirie).
- **Un service de lavage et maintenance organisé et programmé** garant d'une meilleure durée de vie : chaque conteneur est visité, nettoyé et débarrassé des affichages/graffiti à minima une fois par an, et autant que nécessaire pour ceux plus exposés aux salissures et incivilités. A chaque visite, un diagnostic est réalisé et si besoin des plaques signalétiques ou autres constituants défectueux sont remplacés.
- **Une réactivité assurée** pour le déplacement ou retrait de conteneurs en cas d'accidents, d'incendies, de travaux sur la voirie.


Le parc d'apport volontaire comprend également les « **conteneurs textiles** » : textiles, linge de maison et chaussures usagées.

Les informations liées à l'ensemble de ces conteneurs sont accessibles sur le site internet de Saint-Étienne Métropole. Les habitants peuvent accéder à la **géolocalisation des conteneurs verre ou textiles les plus proches de chez eux**.

La base de données est régulièrement mise à jour. Pour chaque conteneur verre ou textile, on peut disposer de l'adresse précise, du rappel des consignes de tri et du Numéro InfosDéchets. En 2016, le service a continué à faire connaître cet outil auprès du public dans diverses actions de communication.

2.1.5 La collecte des déchets encombrants des ménages

Légende

 Collecte en porte à porte

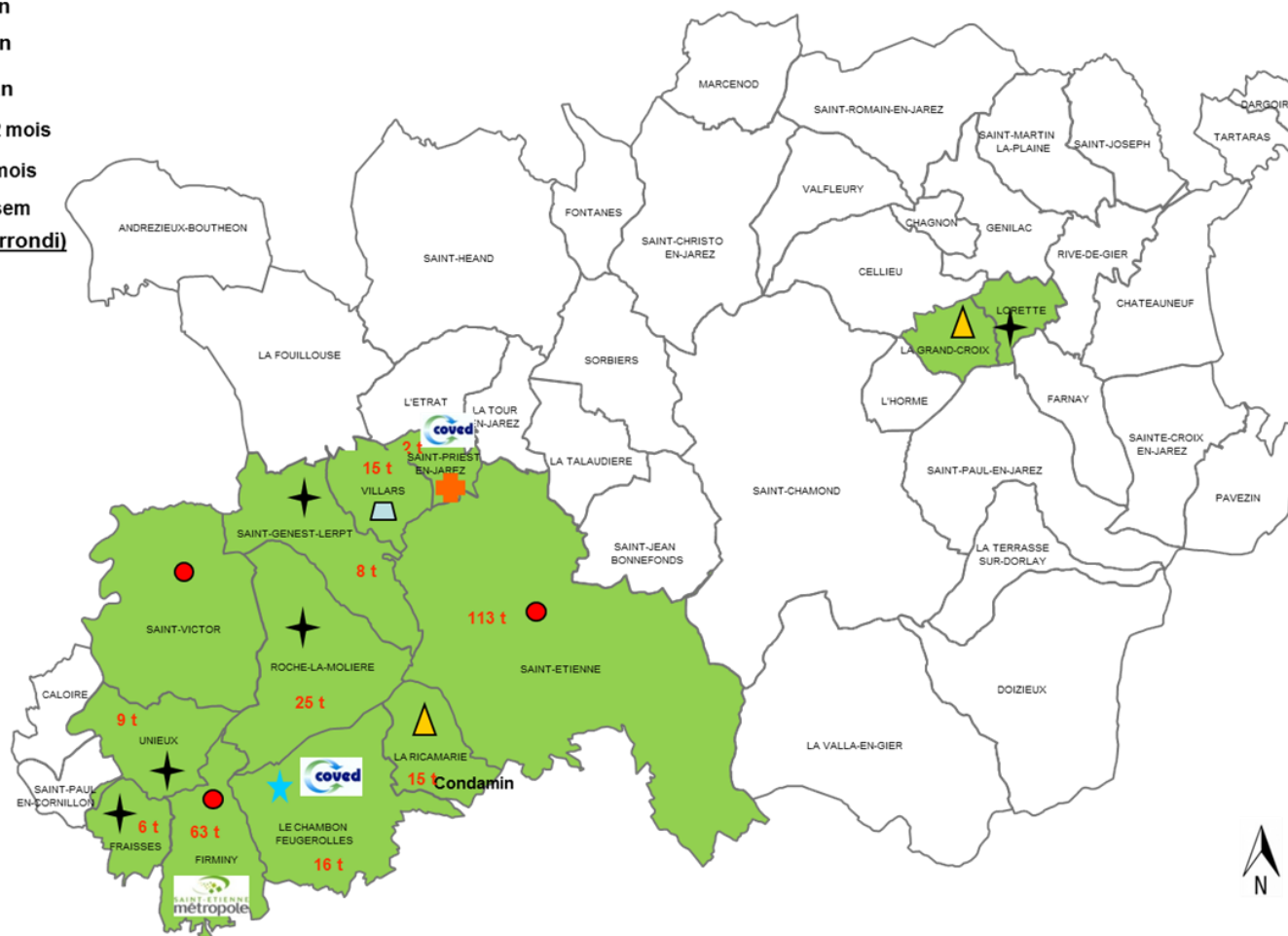
Fréquence de collecte

-  1 fois/an
-  2 fois/an
-  3 fois/an
-  4 fois/an
-  1 fois / 2 mois
-  1 fois / mois
-  1 fois / sem

Tonnage (2016 arrondi)

272 t

Carte 5 : Collecte spécifique d'encombrants sur SEM en 2016



L'outil mis à disposition des habitants pour trier les encombrants est le réseau de 11 déchèteries fixes et la mise en place de déchèteries mobiles sur les secteurs éloignés de déchèteries fixes.

La collecte d'encombrants en Porte-à-Porte **ne permet pas**, quant à elle, **un tri des déchets**. Suite à un travail initié depuis plusieurs années avec les communes, cette collecte a été supprimée début 2016 sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse, Roche la Molière (en milieu d'année). Et il a été acté de supprimer dès 2017, ces collectes sur les communes de Saint-Priest-en-Jarez et du Chambon-Feugerolles.

Au global, les tonnages pris en charge sont en baisse par rapport aux années précédentes

De manière régulière les bailleurs interpellent Saint-Étienne Métropole concernant la gestion des encombrants. **Des affiches et tracts sont fournis gratuitement aux bailleurs** depuis mars 2014. Ces outils ont été proposés aux bailleurs en demande pour sensibiliser leurs locataires via de l'affichage dans les halls ou du tractage boîtes aux lettres (Métropole Habitat, OPH Firminy, Alliade Habitat, OPH Ondaine).



2.1.5.1 Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) - perforants générés par les patients en auto-traitement

Cette filière REP, créée en 2011 et gérée sur le plan opérationnel par l'éco-organisme DASTRI (ré-agrèée jusqu'au 31 décembre 2022), permet aux patients de déposer gratuitement ses DASRI en proximité. Fin 2016, on dénombre 15 826 points de collecte sur la France (92,3 % pharmacies) pour un taux de collecte de 77 %. Notre territoire est bien couvert avec 115 pharmacies volontaires, soit en moyenne 1 pour moins de 4 000 habitants avec une collecte de 5 086,4 kg pour cette année 2016.

Des détails sur la filière, et une géolocalisation des points de collecte sont disponibles sur le site internet <http://www.dastri.fr/>. Dans ce contexte, Saint-Étienne Métropole n'a pas de compétence mais assure une information des usagers via son site internet et le Numéro InfosDéchets.

2.1.5.2 Les TLC : Textiles, Linges de maison et chaussures usagés

Démarrée en 2012, la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) a fait l'objet du renouvellement de la Délégation de Service Public. A compter du 10 mai 2015, une nouvelle DSP a été signée avec le groupement Le Relais42 / Chrysalide (7 ans maximum).

On retiendra pour 2016 :

- **242 points d'apport** au 31 décembre sur SEM (8 de plus par rapport à 2015) : 167 conteneurs sur le domaine privé et public (mis en place par Le Relais 42 / Chrysalide et Terre des Hommes), 17 collectes annuelles (Terre des Hommes), 11 déchèteries, 1 dépôt associatif (Saint-Vincent de Paul) ainsi que 46 autres points référencés par l'éco-organisme Éco-TLC.
- Un maillage supérieur aux exigences de l'éco-organisme : 1 point d'apport pour 1 614 habitants
- 1 321 tonnes collectées **(+ 13,4 % par rapport à 2015), soit près de 3,4 kg/an/hab. détournés de l'enfouissement**, en comptabilisant les dépôts associatifs (La Croix Rouge, Emmaüs, Secours Catholique ...) et autres collecteurs privés ponctuels (Philtex, Sita, H&M....).

- Sur le plan financier, la collecte et le tri restent gratuits et la communication est financée par Éco-TLC. En 2016, Saint-Étienne Métropole a perçu 38 900 € au titre de ses actions 2015.

64,8 % du tonnage collecté (soit 855 tonnes) est acheminé vers le centre de tri du Relais 42 à Pélussin (42), ouvert depuis début 2013. Les capacités de tri actuelles permettent de valoriser 90 % du tonnage collecté, les 10 % restant sont vendus en l'état. Ces 90 % sont valorisés de la manière suivante :

- 61 % en réemploi (56 % à l'export et 5 % en boutiques sur le territoire),
- 31 % en recyclage (21 % en matière premières, notamment avec l'isolant Métisse® et 10 % en chiffons d'essuyage)
- et 8 % en déchets (dont plus de 7 % en valorisation énergétique).

Les textiles collectés sur Saint-Étienne Métropole représentent 47 % de la collecte du Relais 42 et 20 % des textiles triés à Pélussin.

Par ailleurs la DSP demande au groupement des engagements forts :

- **En termes d'insertion.** En progrès en 2016, on compte 57 personnes en insertion, soit près de 32 Equivalent Temps Plein (27,4 pour Le Relais 42 et 4,2 pour Chrysalide)
- De **soutien aux structures associatives** ponctuellement en manque de linge. En application du protocole avec Terre des Hommes, Le Relais 42 / Chrysalide s'est associé aux collectes annuelles de l'association et lui a fait don de 11,80 tonnes de linge (+ 13,60 % par rapport à 2015). Ce tonnage représente près de 35 % du tonnage collecté lors de ces manifestations sur le territoire de Saint-Étienne Métropole.



Verso des calendriers de collecte 2017

Lors de chaque collecte, une attention est apportée aux conteneurs pour pallier le vandalisme et les tags. Le nombre d'interventions en 2016 (80) est en hausse de plus de 165 % pour remplacer un conteneur endommagé, renversé ou débordant ou à la demande d'utilisateurs ayant perdu des clés ou autre portefeuille.



La communication ciblant les usagers se poursuit notamment à travers les calendriers de collecte 2017 diffusés en fin d'année. Ce sont les prémices d'une action de plus grande envergure planifiée en 2017 pour redynamiser le tri des TLC.

2.1.6 Collecte des apports non ménagers

2.1.6.1 Dans le cadre de la collecte des ordures ménagères (Redevance spéciale)

Dès 2006 Saint-Étienne Métropole a décidé l'instauration de la redevance spéciale (RS) pour le financement de la gestion des déchets. Sont assujettis à la redevance les **usagers qui produisent plus de 3 060 litres par semaine de déchets (hors recyclables)** sur la base du nombre effectif de bacs mis à disposition du redevable multiplié par le nombre de collectes réalisées par semaine que ces bacs soient ou non présentés au service collecte. Les objectifs du dispositif :

- Fiscal : ne pas discriminer les bénéficiaires du service public et mieux équilibrer le financement du service entre les différents producteurs.
- Environnemental : impliquer les producteurs de déchets non ménagers et les inciter à améliorer leur gestion des déchets non valorisables.

Sont essentiellement concernés les producteurs de déchets non ménagers fortement utilisateurs du service tels que les établissements de santé, établissements scolaires, les activités commerciales tertiaires ou économiques (hôtels, restaurant, commerces...). Cela représente **211 redevables en 2016**. Les redevables sont identifiés sur le terrain par la mise à disposition de bacs à ordures ménagères au couvercle vert clair.

Le dispositif de redevance spéciale au titre de l'année 2016 a évolué avec :

- Le maintien du seuil hebdomadaire de 3 060 litres de déchets ménagers résiduels par semaine et de la déduction du montant de TEOM au calcul de la redevance spéciale
- La suppression des tranches de tarification : un tarif unique au litre pour les ordures ménagères (OM) et pour le sélectif (base moitié de l'OM).
- Application d'un prix unitaire au litre dès l'année 2016, mais lissage de l'augmentation sur 5 ans. Autrement dit le redevable a connaissance du tarif cible mais se verra appliqué chaque année 1/5 de la hausse permettant d'atteindre ce tarif. Le tarif cible sera ainsi atteint en 2020.
- Pas de collecte obligatoire des usagers non ménagers de plus de 35 000 litres (5 redevables concernés). A partir de ce seuil, l'utilisateur peut continuer à être collecté par le service public mais dans ce cas sur la base d'une convention avec facturation sur la base du coût réel dès 2016.
- La reconduction de la déduction incitative à la valorisation organique des déchets du redevable et à la réduction des quantités de matières fermentescibles enfouies.

Cas des manifestations ponctuelles : Le dispositif de redevance spéciale prévoit la perception d'une redevance pour les manifestations ponctuelles. Les organisateurs de manifestations se voient proposer un devis correspondant au coût du prêt de bacs roulants durant l'évènement, de la collecte des déchets produits et du traitement de ces déchets.

Les bacs de déchets recyclables (emballages ou verre) ne donnent pas lieu à Redevance, ce qui a permis d'inciter fortement les organisateurs de manifestations à intégrer le tri des déchets dans leur organisation interne.

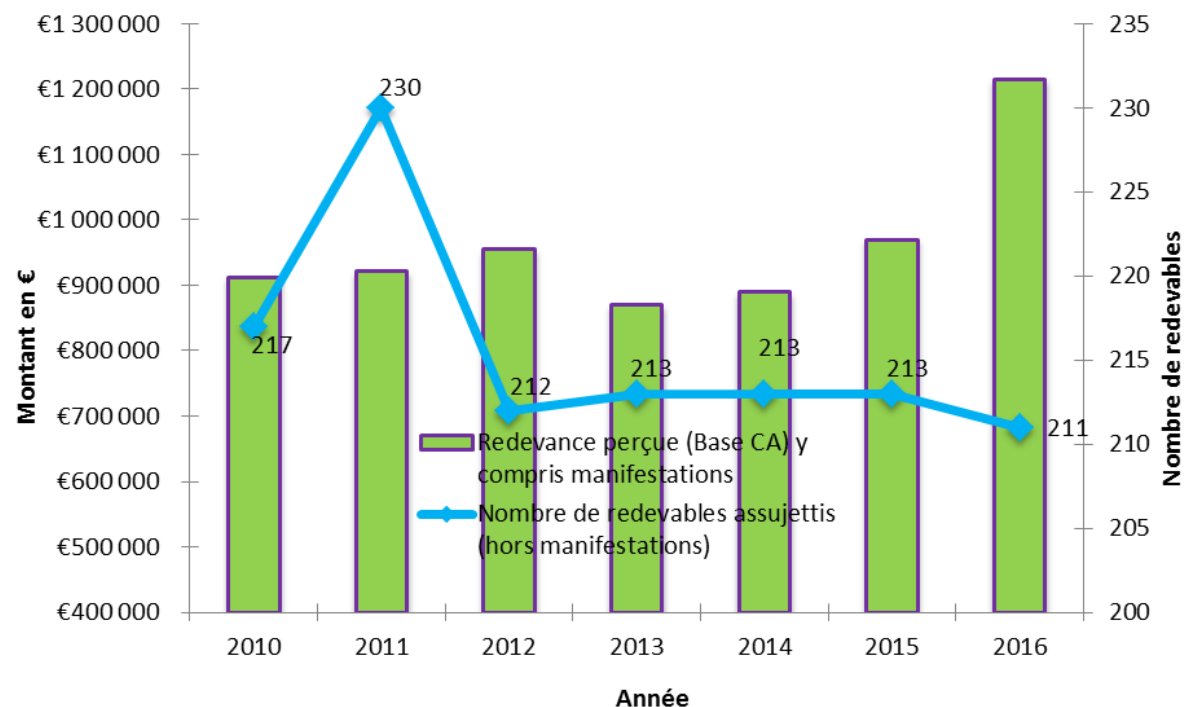
Le dispositif prévoit une incitation à une gestion durable des déchets en cas de mise en place d'éco-gobelets ou d'accueil du stand de l'équipe tri prévention pour la sensibilisation du public.

Ainsi en 2016, 39 manifestations ont formulé une demande de prêt de bacs, au final :

- 10 sont sous le seuil de 100 €,
- 3 n'ont finalement pas demandé la mise à disposition de bacs,
- 14 ont mis uniquement des bacs sélectifs,
- 12 ont bénéficié de la mise à disposition de bacs.

Au global, en 2016 la recette perçue dans le cadre de la redevance spéciale (redevables et manifestations ponctuelles) représente 1 214 600 €.

Graphique 1 : Evolution du montant de la Redevance Spéciale et du nombre de redevables depuis 2010



Depuis 2012, on note une stabilisation du nombre global de redevables. Ce nombre constant masque l'arrivée et le départ de nouveaux redevables et de nouveaux redevables détectés.

La hausse en 2016 est due à la première année de lissage de la suppression des tranches de tarification et à 5 producteurs de plus de 35 000 litres / semaine d'ordures ménagères qui ont fait le choix de maintenir leur collecte par le service public.

2.1.6.2 Cartons des commerçants et papiers de bureau

La collecte des papiers de bureau est assurée sur Saint-Étienne. Ce service comprend la distribution de bannettes spécifiques, la gestion des bacs et la collecte proprement dite assurée par les agents de la régie. Les tonnages 2016 sont en légère baisse de 3,5 %.

La collecte des cartons est assurée sur les secteurs commerçants de :

- Saint-Chamond et Rive-de-Gier (collecte assurée par un prestataire)
- Saint-Étienne et Firminy (collecte assurée par la régie)
- S'y ajoutent les cartons issus des trois marchés forains, places Carnot, Jacquard et Bellevue de Saint Etienne, sur lesquels une collecte spécifique est en place et dont le tonnage s'est stabilisé par rapport à 2015. (voir détail et explications au paragraphe « collecte et tri des marchés forains »)

Globalement en 2016, le tonnage de cartons collecté est en légère augmentation par rapport à 2015 (+ 5 %).

2.1.6.3 Apports des communes (déchets de marchés, déchets des centres techniques et déchets d'espaces verts...)

Certains déchets des CTM (**C**entres **T**echniques **M**unicipaux) sont pris en charge par Saint-Étienne Métropole, grâce à la mise à disposition de bennes dédiées :

- **Déchets d'espaces verts** : 6 692 tonnes en 2016, dont 3 099 tonnes (+ 11 %) pour les services techniques de la ville de Saint-Étienne et 3 593 tonnes (+ 12 %) pour les autres communes. En 2016, les **tonnages globaux de déchets verts sont en hausse sensible de près de 12 % par rapport à 2015.**

Cette typologie de déchets est fortement dépendante des conditions météorologiques et l'année 2016 est une année caractérisée par un hiver sans vague de froid et très arrosé, un printemps plutôt frais et peu ensoleillé avec une pluviométrie excédentaire de plus de 25 % et un été alternant fraîcheur et douceur. Même si les communes restent sensibles à la gestion différenciée des déchets verts en pratiquant broyage, compostage et paillage, les mois de mai et juin reflètent plus particulièrement cette hausse des tonnages (tontes nombreuses et denses).

Depuis 2014, le marché confié à SERMACO garantit **une filière totalement ligérienne pour les déchets verts** : broyage intermédiaire visant à optimiser les transports de la plateforme de SERMACO à La Ricamarie vers le site de traitement par compostage chez TERRALYS à Saint-Priest-la-Roche.

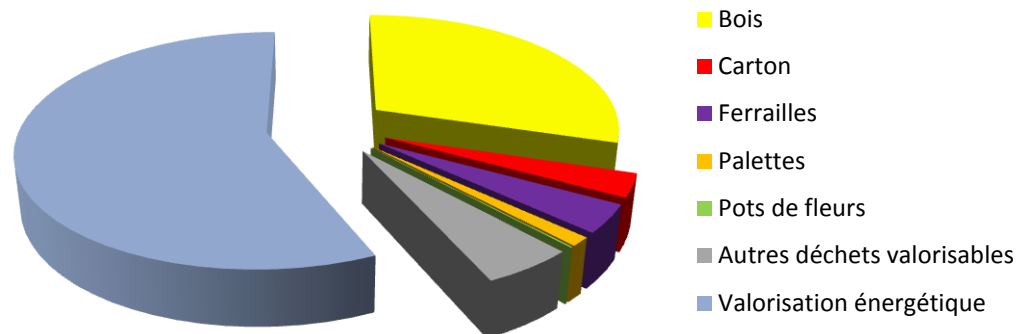
En 2016, 86 % du tonnage a été composté soit 5 755 tonnes. Les refus de crible, non-compostables, sont orientés vers la chaufferie bois de Châteaureux à Saint-Étienne.

- **Déchets recyclables et résiduels** : Depuis le 4 janvier 2016, la gestion des déchets des Centres Techniques Municipaux (hors déchets verts) est confiée à la société **ONYX-ARA** et ce pour une durée de 4 ans.

Plusieurs spécificités nouvelles ont été intégrées dans ce marché, avec pour objectif de réduire l'enfouissement à Roche-la-Molière :

- à titre expérimental, le tri de la benne tout-venant des CTM de Rive-de-Gier et de Villars (sites sur lesquels à ce jour, il n'existe pas de solution technique permettant un tri par les personnels). Par cette action, les déchets valorisables seront extraits et séparés de la benne tout-venant en vue d'une valorisation matière et énergétique,
- la collecte séparée des palettes
- la collecte séparée des pots de fleurs plastiques
- le don de compost aux communes (107 tonnes livrées en 2016)

Ainsi, en 2016, 3 289 tonnes de déchets issus des CTM ont été collectés (+ 2,3 % par rapport à 2015) **dont 649 tonnes valorisées** (ce qui représente une augmentation de près de 380 % par rapport à 2015) se répartissant en : 192 tonnes de bois (+ 75 %), 21 tonnes de carton (+ 62 %), 25 tonnes de ferrailles (+ 178 %) et pour les nouvelles prestations : 8 tonnes de palettes, 1 tonne de pots de fleurs, 34 tonnes d'autres déchets plastiques valorisables. La valorisation énergétique s'élève quant à elle à 368 tonnes.

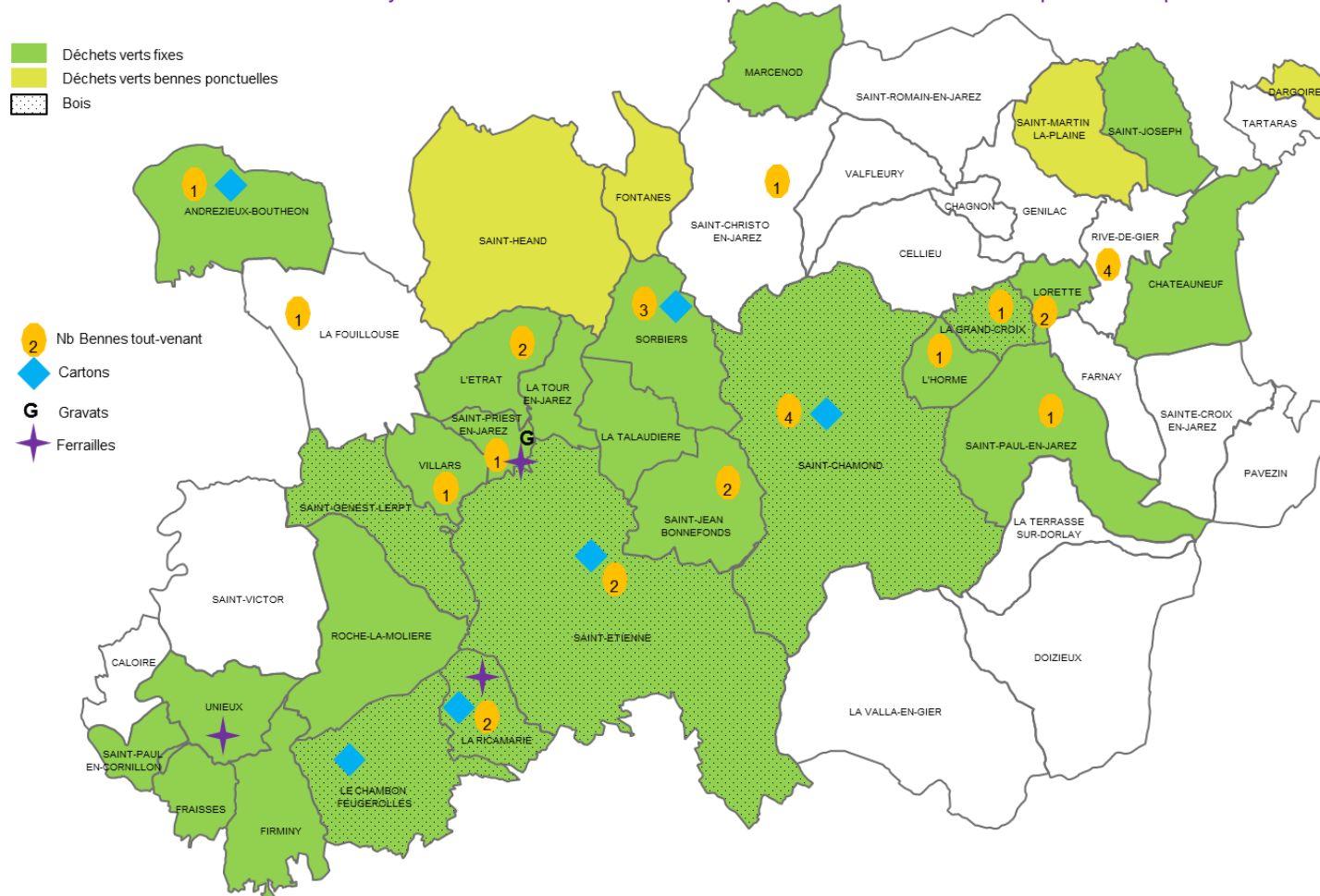


Les tonnages issus des Centres Techniques Municipaux ne cessent d'augmenter depuis 2011, notamment par l'équipement progressif mais contrôlé de toutes les communes. Parallèlement, le taux de valorisation croît chaque année. Grâce aux nouvelles prestations mise en place en 2016, le **taux de valorisation des déchets** issus de l'activité des services techniques des communes réalisées en régie passe de 4,24 % en 2015 à **19,8 % en 2016** (hors gravats). A noter, que le sur-tri des deux bennes tout-venant est réalisé sans surcoût, une économie de l'ordre de 10 000 € est même observée, les prix unitaires tenant compte de la revente des matériaux.

La sensibilisation quotidienne, les échanges réguliers, les visites de terrains, les courriers annuels personnalisés aux communes, ... permettent de contenir cette hausse, d'accroître la part valorisable, de réduire les impacts sur l'environnement en limitant notamment les transports et de maîtriser les coûts.

En 2016, cinq Centres Techniques Municipaux ont mis en place de nouvelles procédures internes pour plus de tri (bois et carton à Saint-Jean-Bonnefonds, carton à la Fouillouse, Villars, Rive-de-Gier et au Chambon-Feugerolles).

Carte 6 : Synthèse des bennes mise à disposition des Centres Techniques Municipaux



A noter que les deux marchés ci-dessus (SERMACO pour les déchets verts et ONYX-ARA pour les autres déchets des communes) sont considérés comme transversaux. En fonction des besoins, ils peuvent être mis à disposition d'autres directions de Saint-Étienne Métropole qui en assurent la prise en charge financière.

❖ Collecte et tri des marchés forains

Depuis 2006, Saint-Étienne Métropole a engagé un travail de fond visant à améliorer la gestion des déchets produits sur les marchés forains et ce, malgré un contexte difficile puisque la répartition des responsabilités est complexe :

- Le forain en assume une part en tant que producteur du déchet,
- La commune également puisqu'elle assure la gestion du marché et les relations avec les forains,
- Saint-Étienne Métropole enfin puisqu'elle détient la compétence collecte et traitement.

Différents plans d'actions, déclinés depuis 2009 permettent de comptabiliser aujourd'hui les marchés en quatre grandes catégories et ainsi, fin 2016, étaient recensés :

- Deux « **gros marchés** » sur lesquels une collecte sélective en **3 flux** est préconisée (recyclables : carton et bois et le résiduel). Ce sont les marchés de Jacquard, Carnot (le dimanche) et Bellevue (le dimanche) à Saint-Étienne.
- Un « **gros marché** » avec collecte sélective en **2 flux** (ordures ménagères et cartons), le marché de Bellevue à Saint-Étienne.
- Six « **marchés zéro déchet** » où les forains remportent la totalité des déchets générés par leur activité. Sont concernés les marchés de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Héand, Firminy (depuis avril 2016), La Ricamarie (depuis juin 2016) et Roche-la-Molière (depuis septembre 2016).
- De nombreux « **marchés propres** » notamment tous les petits marchés de Saint-Étienne. Ce sont des marchés de faibles ampleurs par le nombre de forains présents. Des bacs spécifiques sont mis à disposition pour les déchets résiduels, les déchets valorisables sont récupérés par le forain.

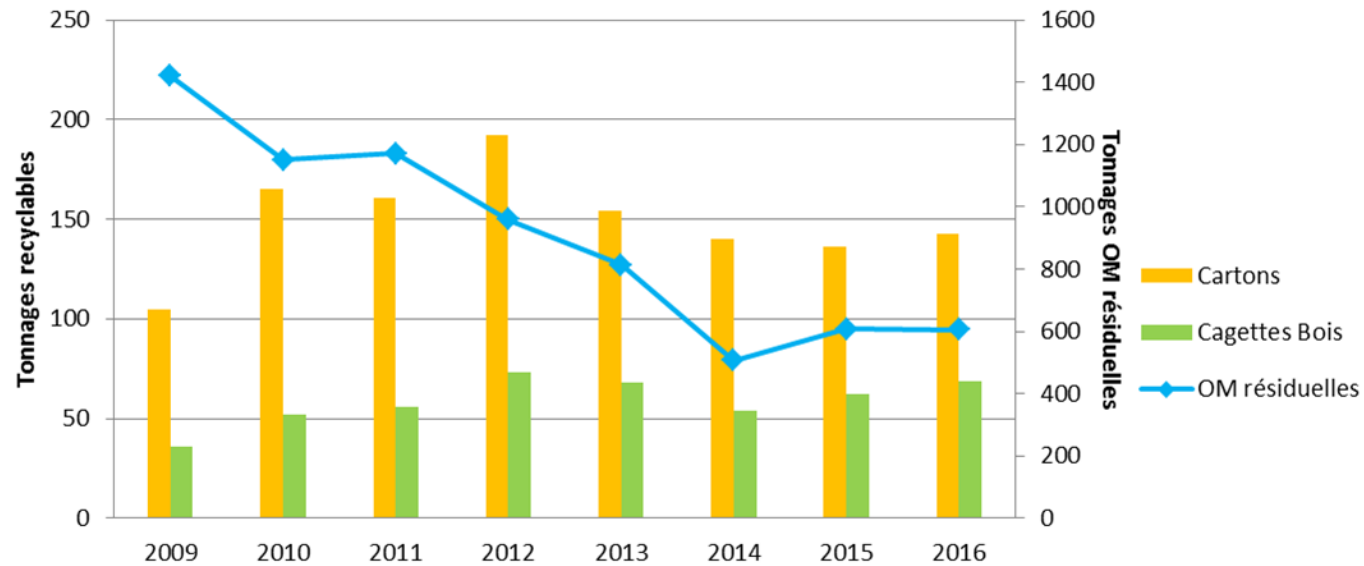
Après plusieurs années de stagnation, une nouvelle dynamique semble être impulsée, notamment sur l'Ondaine où les initiatives communales de marché « zéro Déchet » se sont développées en 2016.

A Saint-Étienne, après plusieurs années infructueuses, et depuis la verbalisation systématique des forains récalcitrants avec pour objectif de faire perdurer le tri des déchets dans le temps, les résultats sont enfin visibles fin 2016.

Le bilan des collectes des marchés de Saint-Étienne Métropole fait état, en 2016, d'une **hausse générale des tonnages** (+ 11 tonnes) qui s'établit comme suit :

- **606 tonnes de déchets résiduels** : après une hausse en 2015, les tonnages sont de nouveau en baisse, - 0,4 % par rapport à 2015.
- **212 tonnes de cartons/cagettes recyclées** : pour la deuxième année consécutive les tonnages de recyclables sont en hausse (+ 6,6 % par rapport à 2015) : 143 tonnes de cartons (+ 7 tonnes / +5,1 %) et 69 tonnes de cagettes (+ 7 tonnes / + 11,3 %).

Graphique 2 : Evolution de la collecte des marchés forains depuis 2009



A noter, la fin de la prise en charge au 29 février 2016 de la gestion des déchets générés par le marché de gros de Saint-Étienne par SEM. En effet, Saint-Étienne Métropole se recentre sur sa compétence déchets des ménages.

2.1.7 Récapitulatif des tonnages collectés

Tableau 7 : Récapitulatif des déchets collectés par Saint-Étienne Métropole en 2015 et 2016

Type de collecte	Tonnages collectés en 2016 en t	Tonnages collectés en 2015 en t	Evolution 2015 – 2016
Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels (dont déchets marchés, encombrants...)	113 537	113 030	+ 0,1%
dont déchets marchés	606	609	-0,3%
dont encombrants	272	368	-26,1%
dont collecte résiduels Centres Techniques Municipaux ¹	2 670	3 211	-16,8%
Collectes sélectives emballages, papiers et textiles	17 195	16 906	+ 1,7%
Collecte du verre	6 927	6 991	-0,9%
Collecte des papiers de bureau	170	173	-2,0%
Collecte des cartons des commerçants de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, Saint-Priest-en-Jarez y compris fractions issues du tri des marchés forains	939	956	- 1,8%
Sous-total	138 388	138 056	+ 0,2%

Source : bons de pesées aux exutoires pour l'ISDND

Le tonnage global collecté (ordures ménagères et tri sélectif) est resté stable entre 2015 et 2016.

¹ On mentionne ici la collecte assurée par Saint-Etienne Métropole auprès des CTM, mais les apports des communes (nettoyage de voirie...) représentent en environ 10 000 tonnes de résiduels et sont pris en charge à partir des quais de transfert ou directement sur l'ISDND. La collecte des déchets d'espaces verts n'est pas mentionné dans ce tableau, cf. partie 0

2.2 LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI

2.2.1 Prévention et réduction des déchets produits

En 2016, la mise en œuvre des actions de prévention et réduction des déchets produits s'est articulée essentiellement de la manière suivante :

❖ Axe – Prévenir et sensibiliser

D'une manière générale, la collectivité veille à intégrer l'aspect prévention/réduction dans ses actions de sensibilisation (réutilisation des produits en fin de vie, compostage, consommation responsable, réemploi, récupération des textiles ...). Les agents de l'**Équipe Tri Prévention font passer des messages systématiques sur la prévention** et disposent notamment de 3 panneaux d'exposition sur le sujet.

Le module spécifique à « la prévention/réduction des déchets » intitulé, «vivre et consommer en éco-citoyen», a été reconduit en 2016 dans le cadre du **PEEDD, programme d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable**, à destination des écoles primaires.

Dans le cadre du PCET (**Plan Climat Énergie Territorial**), la Direction du Développement Durable a concrétisé avec la société GreenCup un **service gratuit de prêt de gobelets réutilisables** à disposition de tous les organisateurs d'événements (communes, associations ...). Toutes les précisions sont en ligne sous <http://www.tousacteursduclimat.fr/agir/eco-gobelets/>

Sur le site internet, la rubrique « Prévenir pour réduire » présente diverses informations : éco-gobelets, impact brûlage des déchets verts, compostage, stop pub, ... et fait le lien avec plusieurs sites internet.

❖ Axe – Développer le compostage domestique

Saint-Étienne Métropole a poursuivi son action de sensibilisation et d'incitation au compostage domestique via le **compostage à but pédagogique** dans les écoles, centres de loisirs... Des composteurs sont mis à disposition de différentes structures de SEM. Souvent les demandes sont liées à des projets de jardins partagés.

5 nouveaux sites ont été mis en place en 2016 :

- 3 écoles :
 - ✓ École Beauvallon à Saint-Héand
 - ✓ École Charles Perrault à Rive-de-Gier
 - ✓ École Métare-Rejaillère à Saint-Étienne
- Le pôle enfance et jeunesse à Saint-Priest-en-Jarez.
- Le centre de loisirs Lavieu à Saint-Chamond.

2.2.2 La sensibilisation et le suivi du tri

L'Équipe Tri Prévention est basée majoritairement sur des emplois aidés : 6 postes en contrats aidés à 80 % sur une équipe de 10 agents dont la responsable d'équipe. L'objectif est d'avoir une mixité dans les années d'expérience (âges différents) pour permettre la transmission de savoirs : ainsi 2 jeunes en contrat avenir et 6 agents en contrat d'aide à l'emploi complètent l'équipe de 3 titulaires. A noter que ce dispositif est très encadré, et requiert un suivi rapproché (nombreuses évaluations, formations...).

Il est rappelé que les agents tri prévention interviennent sur les 45 communes, auprès d'un large public : habitants, gardiens d'immeubles et autres relais de quartier (associations, centres sociaux ...), mais aussi des communes, des équipes de collecte ou des structures privées de tout type. Leur mission est de sensibiliser pour faire changer les comportements et d'effectuer des contrôles, des diagnostics, de mettre en place des actions correctives... Une attention particulière est apportée en continu à l'amélioration des outils et à la formation des agents de terrain ainsi que de leur encadrante.

En 2016, des actions récurrentes ont été poursuivies : Porte-à-Porte et suivi qualité dans les immeubles, interventions pour le service collecte, sensibilisation de divers publics...

❖ **Actions récurrentes en Porte-à-Porte / procédure de suivi anomalies collecte – lien mairies**

L'intervention en Porte-à-Porte avec un contact direct à l'utilisateur et la remise de documents spécifiques est un moyen efficace pour informer ou sensibiliser les adultes. En 2016, ce mode d'action a été renouvelé avec 1 500 adresses couvertes tout producteur confondu. D'une manière générale, il y a un contact de visu avec environ 50 % des foyers « frappés ». Pour les autres ils bénéficient des documents laissés en boîtes aux lettres.

Pour informer de changement de jours ou règles de collecte (1 400 adresses, contre 1 500 en 2015) : Sensibilisation Porte-à-Porte de **1 400 foyers sur les secteurs qui changent de jours de collecte** sur la période d'été pour Saint-Étienne, avec remise du tract d'information, calendriers de collecte et prise de demandes de bacs si besoin.

Suite à des remontées du service collecte (*) : **335 producteurs** contre 390 en 2015 (maison, immeuble, société ...), ont été concernés par une intervention suite au constat d'anomalies par les agents de collecte

Demandes issues de la «cellule dotation bacs », **149 interventions** liées à une demande de bacs supplémentaires ou retraits de bacs (71 en 2015). Ajuster le type de flux en fonction de la production de déchets.

Issus de demandes diverses liées aux N° InfosDéchets, ou des habitants, bailleurs... : **32 interventions** (équivalent 32 en 2015). Il s'agit d'une sensibilisation des habitants, remise de documentation, vérification de qualité ou de contrôle des commerçants.

Après des services accueil des mairies : dépose de documentation suite à des demandes ponctuelles.

Intégration des 8 nouvelles communes, l'équipe a expliqué et a déposé de la documentation aux accueils des mairies : guides des déchets, flyers sur les déchèteries, calendriers de collecte, tracts textiles, cartes InfosDéchets et un flyer SEM créé spécifiquement et indiquant les différentes compétences de SEM.

(*) : Un dispositif de suivi d'anomalies est en place avec une complémentarité entre les agents de collecte qui relèvent les non conformités (OM, tri et verre) ou les bacs cassés, le N° InfosDéchets et l'Équipe Tri Prévention qui prend le relais pour intervenir en Porte-à-Porte. Ce dispositif mérite cependant d'être approfondi et systématisé d'un autocollant pour pouvoir informer l'usager en cas de bacs refusés à la collecte.

❖ **Actions spécifiques en Porte-à-Porte / accompagnement collecte**

La Conteneurisation La Talaudière : En lien avec la commune, une enquête a été réalisée par l'équipe auprès des habitants de la Talaudière, initialement équipés en sac jaune pour le tri et noir pour les ordures ménagères, en vue de les doter en bacs individuels et de les informer des modalités de collecte. Au total, sur 1 600 foyers concernés, 1 439 foyers ont été vus et sensibilisés au tri soit un taux de retour exceptionnel de 89 % pour du pavillonnaire. Un courrier spécifique a été remis aux personnes absentes en boîtes aux lettres afin qu'ils puissent faire remonter leur besoin en dotation.

En parallèle, l'équipe a procédé à l'information en Porte-à-Porte sur un secteur de 486 habitants concernés par un changement de jour de collecte et 59 % des foyers ont été vus.

Enfin des enquêtes ont été menées dans le centre-ville pour revoir les possibilités de remisage des bacs et ainsi améliorer le cadre de vie sur l'espace public.

Ajustement de la collecte papier : Cette tournée spécifique « papiers » à Saint Etienne est destinée aux administrations qui produisent beaucoup de papier. La remontée des agents du service collecte dédiée a fait apparaître des sorties de bacs occasionnelles voire inexistantes pour certains producteurs enregistrés.

L'équipe est intervenue auprès de 32 producteurs occasionnels pour :

- pour procéder à la mise à jour du fichier « tournée de la collecte » (listing des producteurs)
- pour faire un point sur leur gisement
- pour rappel des consignes propres à cette collecte (fréquence de sortie des bacs 1 fois / semaine)

Au final, sur ces 32 producteurs, 15 ont été supprimés de la tournée car ils ont déménagés ou n'existent plus ou préfèrent mettre leur papier en mélange dans le bac jaune sélectif (réduction du gisement).

Les points noirs (Cf.2.8.2.1):

L'équipe a été mobilisée sur deux secteurs (information sur un changement de mode de collecte) :

- **Saint Etienne** : 160 producteurs / 10 rues concernées (pavillonnaires et collectifs) - Sensibilisation en Porte-à-Porte et information sur le changement de jours de collecte. Satisfaction des usagers de l'information donnée et intérêt à l'explication des consignes de tri.
- **La Ricamarie** : 200 producteurs / 9 rues concernées – Boîtage d'un courrier explicatif.

❖ Animations « de terrain » ciblées

L'Équipe Tri Prévention assure des réunions d'information et animations en vue de sensibiliser divers publics enfants comme adultes, soit de manière ponctuelle, soit en prenant part à des projets d'actions plus globales sur l'environnement, la propreté, l'habitat collectif...

• Les outils d'animation – les tableaux de bords d'activité :

Les Outils d'animation : on peut citer les 10 panneaux d'exposition sur les thématiques préventions et tri, la « pro tente » 3m/3m et la banque d'accueil (rend notre stand plus visible en intérieur comme en plein air) et les jeux pour enfants (les matières et le devenir des déchets, divers Quizz papiers, basket tri ...)

Un support power point récapitulatif de manière illustrée tous les outils est disponible sur demande.

Dans le cadre du Plan de Relance, de nouveaux outils ont été acquis : deux jeux « loto du tri » et « les déchets en déroute » (équivalent jeu de l'oie), Quizz sur le tri sélectif, le compost et la prévention des déchets, La pêche aux déchets pour les plus petits.

Parallèlement, une mise à jour du guide des déchets et du Mémo Tri a été effectuée.

Le suivi d'activité: il existe de nombreux tableaux de bord de suivi des actions. Les interventions de l'équipe s'inscrivent dans une « véritable démarche projet » avec dans la mesure du possible des méthodes d'évaluation et le suivi d'indicateurs divers.

• Les réunions d'information / animations diverses réalisées en 2016 :

On comptabilise **60 temps d'animations au total en 2016 auprès de 30 structures et communes** (37 en 2015, 66 en 2014), cf. [Tableau 8](#)
Ce sont **3 914 personnes, enfants et adultes** qui ont été sensibilisés (2 207 en 2015).



Stand- La Pêche aux déchets

- Animations tout publics ou adultes :

Des animations ont été menées dans divers lieux : centres sociaux, milieu associatif, structures privées, importantes manifestations... touchant 2 722 adultes au total (contre 1 678 en 2015 et 2 874 en 2014).

On retiendra la présence d'un stand avec animation :

- Dans des salons d'envergure : Salon Tatou Juste (association Consommer autrement) au Parc Expo et pour la 1ère fois au **Forum des associations et foire agricole à Roche-la-Molière**
- Une nouvelle fois, **sensibilisation des travailleurs handicapés dans 2 ADAPEI de la vallée de l'Ondaine.**
- **Une réunion Publique**, quartier La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon, suite à la mise en place des conteneurs enterrés.
- pour la semaine du développement Durable, présence dans **la galerie d'Auchan Villars**
- **Festival « Sainté Street »** à Saint-Étienne
- Pour 2 matinées pour **l'accueil des nouveaux arrivants stéphanois**
- Pour la première fois, présence sur **le Forum des Associations à Saint-Paul-en-Cornillon, sur le Sainté Trail et sur le marché de Noël à Saint-Étienne.**



Sensibilisation en salle- La Croix Rouge à Saint-Étienne

- Cible enfants :



Stand au forum des associations à Roche-La-Molière

Grâce à des outils ludiques, des enfants de 5 à 12 ans ont été sensibilisés, principalement dans les centres de loisirs, manifestations de plein air...

1 192 enfants ont participé aux activités (529 en 2015, 1 639 enfants en 2014). On peut notamment citer :

- **Inauguration des bannettes de tri à l'école primaire du stade à Firminy**, suite à la mise en place des bannettes (papiers et emballages en mélange) dans toutes les écoles des 45 communes.
- **Tournoi de hand Ball** à Saint-Genest-Lerpt
- **Fête du Jeux**, quartier La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon



Stand – A La randonnée cycliste à Talaudière

Tableau 8 : Récapitulatif des interventions Équipe Tri Prévention pour la prévention/incitation au tri - année 2016

Nom de l'établissement	Ville	Demande	Outils- Contenu d'animation	Nbre de personnes Adultes	Nbre de personnes Enfants	
Soleil Solidaire	Saint-Etienne Le Soleil	Manifestation en partenariat avec toutes les écoles, collègues et structures volontaires: sensibilisation au tri	Stand, Panneaux expositions, basket tri, roue du tri, film sur le site d'enfouissement et film centre de tri, jeux sur la matière et devenir des déchets, Roue de tri, documentations	41	175	
Randonnée Cycliste	La Talaudière	Mise en place du tri pendant la manifestation, Sensibilisation des bénévoles et participants		51	33	
Fête du Clos	Saint-Priest-en-Jarez	Sensibilisation au tri auprès des participants		40	54	
Fête du jeux La Chappelle	Andrézieux-Bouthéon	Sensibilisation au tri auprès des participants		14	103	
Tournoi Hand	Saint-Genest-Lerpt	Sensibilisation au tri auprès des bénévoles et des participants		42	67	
Course VTT	Saint-Chamond	Mise en place du tri pendant la manifestation, Sensibilisation au tri auprès des participants		21	2	
Forum des association agricole	Roche-la-molière	Sensibilisation au tri des participants et des bénévoles: 2 interventions le weekend		88	97	
Forum des association agricole	Saint-Paul-en-comillon	Mise en place du tri pendant la manifestation, Sensibilisation au tri des bénévoles et des participants		39	33	
Auchan	Villars	Sensibilisation au tri des déchets lors de la semine du développement durable: 6 journées		547	151	
La Vogue des Noix	Firminy	Mise en place du tri pendant la manifestation, Sensibilisation au tri des participants et des exposants: 4 interventions		122	95	
Sainté Street	Saint-Etienne	1 weekend de sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation, la 2ème journée a été annulée pour cause d'intempéries		31	22	
Tatou Juste	Saint-Etienne	1 weekend sensibilisation au tri auprès des participants du salon		234	77	
Sainté Trail	Saint-Etienne	Mise en place du tri pendant la manifestation, Sensibilisation au tri auprès des participants/ explications au moment de vider leurs plateaux, mise en place de bacs pour les restes alimentaires		300	25	
Marché de Noël	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des participants du la manifestation		150	95	
Association Entraide Pierre Valdo	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des participants.		Power point, Mise en pratique: poubelles avec des emballages, film sur le site d'enfouissement, documentations	14	1
Lycée Albert Camus	Firminy	Sensibilisation au tri du personnel			20	0
Mutualiste Valbenoite	Saint-Etienne	Sensibilisation du personnel et des résidents: 2 interventions			30	
Lycée Albert Camus	Firminy	Sensibilisation du personnel et de 2 classes 6èm. 3 interventions	104		5	
AIMV du Soleil	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri du personnel : 3 interventions	30		0	
La Croix Rouge	Saint-Etienne	4 demi journées de sensibilisation au tri aux étudiants infirmiers/ exposition d'une semaine sur la gestion des déchets	72		0	
Couleurs Nature	Andrézieux Bouthéon	1 weekend de sensibilisation au tri auprès des participants (Peux de visiteurs car mauvais temps)	Basket tri, roue du tri, film csdu, film centre de tri, panneaux d'expos, Jeux sur la matière et devenir des déchets, 1er stand commun ville/ service DD SEM et DGD/Peux de visiteurs car mauvais temps		177	101
Marché F orrain La Chapelle	Andrézieux-Bouthéon	Sensibilisation au tri des participants et des exposant : 2 interventions	Stand, Panneaux expositions, roue du tri, jeux sur la matière et devenir des déchets, Roue de tri, documentations.	85	16	
Ecole primaire du stade	Firminy	Sensibilisation au tri Mise en place et Inauguration de banettes tri (puis mise en place dans toutes les écoles de l'agglomération)	Jeux sur la matière et devenir des déchets, panneaux d'expositions documentation et le basket tri	50	15	
ADAPEI Ondaine	Le Chambon-F eugerolles	Sensibilisation au tri du personnel: 4 interventions	Basket tri, powerpoint, film sur le site d'enfouissement	180	0	
Réunion Publique La Chapelle	Andrézieux Bouthéon	Explications de la mise en place des conteneurs entrés et Sensibilisation des habitants du quartier	Power point/ plan des Point conteneurs enterrés	55	0	
Nouveaux arrivants SEM	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri des déchets auprès des nouveaux arrivants SEM/ Consigne et pratiques en interme: 5 interventions	Powerpoint	130		
Lycée Saint-Michel	Saint-Etienne	Expliquer les activités de l'ETP, aux étudiants en BTS économie social et familial (seront amenées à intervenir sur le thème des déchets dans des écoles)	Questionnaire fait par les étudiants, Documentations	13	0	
Nouveau arrivant stéphanois	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri et présentation de la gestion des déchets auprès des nouveaux arrivants stéphanois	Stand, Panneaux d'expositions film sur le site d'enfouissement, quizz, documentation	40	1	
Amical Beaubrun	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri des enfants	Basket tri, panneaux d'ex positions, quizz, Jeux sur la matière et devenir des déchets	2	24	
30 Structures			60 Interventions	2722	1192	

❖ **Sensibilisation du public scolaire - programme d'éducation à l'éco-citoyenneté :**

En 2016, ce sont **1 871 élèves** (2 145 en 2015) dans 84 classes (95 en 2015) de 55 écoles primaires sur 22 communes qui ont été sensibilisés.

Avec les associations Apieu Millefeuilles et Frapna, deux modules d'animations sont proposés aux écoles : «Apprendre à trier ses déchets», et «Vivre et consommer en éco-citoyen ». Des supports pédagogiques sont mis à disposition des enseignants en téléchargement sur le site Métroclac et des visites sont organisées notamment au centre de tri de Firminy.

Le Service Valorisation s'implique sur ce programme en étant présent au comité technique (bilan annuel et définition des programmes/contenu des modules).

❖ **Le tri dans les services de Saint-Étienne Métropole – le tri dans les grands équipements**

• **Le tri dans les bureaux du siège et « les services extérieurs » (*) :**

Le tri dans les services est maintenant bien ancré (papiers de bureaux, emballages, cartons, cartouches, piles..), y compris sur les unités décentralisées. Les agents tri prévention assure un suivi en maintenant un lien avec les sociétés de nettoyage (contrôle qualité) et en rappelant les consignes régulièrement (intranet, nouveaux arrivants...).

En juin 2016, en accompagnement des transferts de personnels liés à la remontée de compétences, la mise en place du tri a été effectuée dans les nouveaux bureaux (bannettes papier, point tri dans les tisaneries, affiches des consignes de tri) et les agents ont bénéficié d'information sur le tri en interne lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants SEM.

() Musée d'Art Moderne, Centres Techniques Communautaires collecte, Équipe Rivières, Maison du Gier, SIVO, Totem, Nautiform*

• **La gestion des déchets au Stade Geoffroy Guichard**

La mise en place du tri au stade est un projet novateur inscrit dans une démarche progressive notamment du fait des travaux opérés sur ce lieu. Le Service Valorisation travaille en partenariat avec des acteurs d'horizons divers : l'équipe régie du stade, les directions de la Maîtrise d'ouvrage et de la Communication, la Direction Cadre de Vie de Saint-Étienne, le club ASSE et des prestataires (le traiteur Casino Restauration et des sociétés de nettoyage).

Pour mémoire fin 2012, le projet démarre par le tri dans les buvettes et salons et fin 2015 il prend un nouveau départ avec le tri par les spectateurs dans l'enceinte mais aussi aux abords du stade. La réflexion visant à affiner le tri sur les parkings est pour l'instant suspendue.

Au premier semestre 2016, toute l'attention est portée sur la communication pour inciter le spectateur à trier. La signalétique est posée :

- sur les conteneurs enterrés tri-flux sur le pourtour du stade,
- sur les poubelles bi-flux dans l'enceinte du stade.

Point
Recyclage
bi-flux
(40 dans
l'enceinte
du stade)



Depuis 2014, le tri des biodéchets, initié par les personnels du stade avec le soutien de l'ASSE (via une convention avec le lycée agricole de Montravel à Villars) et son traiteur R2C, est en vigueur dans tous les salons, cuisines et buvettes. En 2015, les personnels du stade, motivés et impliqués dans la démarche environnementale ont œuvré pour le recyclage des tontes.

Aujourd'hui, l'ensemble des restes alimentaires et tonte est traité, de façon pérenne, sur la plate-forme de compostage du lycée de Montravel. Ainsi, en 2016, le stade a produit :

- près de 8 tonnes de biodéchets (- 25 % par rapport à 2015) qui ont été collectés par R2C et transportés par le CDAT.
- et 10 tonnes de tontes (- 50 % par rapport à 2015).

❖ Incitation au tri en habitat collectif

• Une priorité avec des actions et des projets dédiés

On trie en moyenne 2 fois moins en habitat collectif. Avec un taux moyen de 45 % sur SEM. Il y a un véritable enjeu en termes de progression de performances.

L'Equipe tri prévention est impliquée depuis des années, en lien étroit avec les bailleurs, pour améliorer le tri. Les opérations d'amélioration de l'habitat, ou l'externalisation des locaux, sont souvent des opportunités d'intervention. Mais, l'équipe accompagne les bailleurs, syndicats ou communes, y compris pour des demandes ponctuelles.

On peut aussi aller plus loin, en intégrant un suivi sur plusieurs mois pour évaluer l'impact de nos actions sur la progression du tri (mesures de remplissage et qualité), ainsi que des réunions d'information gardiens, des animations...

En 2016, ces actions ont porté sur deux projets d'envergure de **2 221 logements en habitat collectif** (contre 1010 en 2015). C'est un chiffre déjà conséquent, mais le besoin du territoire se situe à une toute autre échelle (d'où le plan de relance du recyclage).

- **Les principales actions terrain à retenir**

- **Firminy - 951 logements- OPH de Firminy (mars à juin 2016)**

Dans le cadre du plan de Relance, un test de communication « engageante » a été effectué pour le compte d'Éco-Emballages. Le but était de tester une autre technique de communication en Porte-à-Porte, avec pour objectif de convaincre l'usager à s'engager sur une famille d'emballage (et non pas sur la totalité des familles) et /ou de corriger les éventuelles erreurs de tri.

La mise en œuvre s'est déroulée en plusieurs étapes successives :

- Explication du projet au bailleur et détermination du secteur d'intervention (quartier Firminy Vert)
- Formation des agents de l'équipe tri prévention à cette nouvelle méthode de communication
- Information - échanges des bonnes pratiques et du tri sur site auprès des 9 gardiens concernés
- Diagnostic des locaux : remise à plat de la signalétique (affiches locaux, autocollants consignes sur les bacs, très souvent quasi inexistantes), de la dotation avec repositionnement des bacs dans le local, soit 35 locaux, 14 bacs sélectifs 70 bacs ordures ménagères changés
- Du Porte-à-Porte auprès des locataires avec remise de guides des déchets, mémo tri spécifiant l'engagement du foyer et indication d'emplacement des conteneurs verre/textiles les plus proches, avis de passage et supports en boîtes aux lettres pour les absents.



Sensibilisation des habitants en Porte-à-Porte

Au total 351 foyers ont été vus en Porte-à-Porte, soit un taux de 36 %, taux faible par rapport au taux moyen de ces actions. 277 foyers se sont engagés sur un geste de tri supplémentaire ou sur une correction d'erreur de tri. Ce projet a permis de tester des actions de communication sous forme d'affichage dans les allées du nombre de personnes qui se sont engagées.

A l'issue de la sensibilisation, un point a été fait avec les gardiens qui indiquent une légère augmentation du tri (remplissage et sortie des bacs). Ce test a été apprécié par l'équipe et par les usagers (une enquête téléphonique a été menée....).

- **La Chapelle-Andrézieux-Bouthéon – 1 270 logements- Loire Habitat, Cité Nouvelle et Syndics (Novembre 2016 - 1er semestre 2017)**

L'équipe a été mobilisée pour accompagner le projet de conteneurisation enterrée de ce quartier dépourvu de tri faute de place dans les locaux poubelles des bâtiments (cf. 1.5.1.4). Par ailleurs, Andrézieux-Bouthéon, faisant partie des 8 communes ciblées par le projet verre du Plan de relance pour le recyclage, des actions de communications ont été menées en parallèle et dans le temps (encore en cours en 2017) pour ancrer le geste de tri dans les habitudes du quartier :

- Explication du projet au bailleur et détermination des implantations avec la commune (72 conteneurs)
- Formation des 10 gardiens d'immeubles, relais des bonnes pratiques auprès des habitants
- Signalétique adaptée au mode de collecte
- Du Porte-à-Porte auprès des locataires en communication engageante avec remise de guides des déchets, mémo tri spécifiant l'engagement du foyer et courrier d'explication et plan d'emplacement des conteneurs attribué à l'immeuble, avis de passage et supports en boîtes aux lettres pour les absents.
- Des sacs de pré-collecte ont été remis (sac vert pour le verre et sac jaune pour le papier/emballages) pour accompagner cette externalisation.

Au total 781 foyers ont été vus en Porte-à-Porte, soit un taux de 80 %, taux exceptionnel par rapport au taux moyen de ces actions en habitat collectif. Et 481 foyers se sont engagés sur un geste de tri supplémentaire ou sur une correction d'erreur de tri.

• Plan de Relance –Projet verre Le Chambon-Feugerolles - Lorette et Unieux

L'équipe a été mobilisée pour accompagner la mise en place de conteneurs supplémentaires pour le tri du verre, dans le Plan de Relance (cf. 2.3.4).

- 12 PAV mis en place au Chambon-Feugerolles :
 - 3 agents au 1^{er} semestre 2016 ont procédé à la sensibilisation en Porte-à-Porte dans les différents secteurs de chalandise verre.
 - Sur 740 foyers sollicités, 380 foyers ont été vus, soit un taux de vus de 51 % avec information sur nouveau conteneur le plus proche mis en place et remise de tract et rappel des consignes de tri.
 - Les immeubles du quartier de La Romière ont été traités par affichage dans les halls d'entrée et boîitage. Car une action de sensibilisation des foyers associée au Plan de relance et ciblant l'habitat collectif était programmée en octobre 2016 avec un message complet.
- L'Equipe Tri Prévention de Saint-Étienne Métropole a pris le relais des ambassadeurs du tri auprès des entreprises et de leurs employés lorsque les zones de chalandises comportent des secteurs industriels sur les communes du Chambon-Feugerolles, Lorette et Unieux. Ceci afin que le message soit en cohérence auprès de gros producteurs avec la redevance spéciale. Cette action a donné lieu à :
 - une sensibilisation des professionnels et particuliers autour des zones industrielles avec la mise à disposition de tracts et d'affiches A3 à l'attention des employés et des visiteurs réguliers,
 - le tractage sur pare-brise sur les parkings et ceux des centres commerciaux.

Au total sur les zones industrielles,

 - à Lorette : 21 producteurs professionnels et 11 particuliers ont été vus et 100 tracts distribués sur les voitures
 - à Unieux : 110 producteurs professionnels ont été vus, 90 affiches apposées et 420 tracts distribués pour les entreprises et sur les voitures.



- **Le partenariat avec les bailleurs : un lien fondamental**

L'Equipe tri Prévention ne peut mener des actions de terrain qu'en lien étroit avec les bailleurs. Ceux-ci sont souvent très impliqués sur la question du tri (bacs jaunes, encombrants, déchèteries ...), qu'ils relient à des démarches plus globales d'amélioration du cadre de vie, de lien social... Des contacts sont réguliers avec les gros bailleurs sociaux. A Noter que le plan de relance a permis de mobiliser 13 bailleurs et de créer des liens avec des syndicats (cf.2.3).

Indépendamment des actions précitées, Saint-Étienne Métropole accompagne ponctuellement les bailleurs sur :

- La création de supports de communication auprès des locataires (livret d'accueil, quittance loyer, journal de l'agence), la formation du personnel au sens large, l'organisation d'animations.
- De l'aide au dimensionnement pour des projets d'externalisation.

2.3 PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE – PARTENARIAT ÉCO-EMBALLAGES

2.3.1 Contexte - Présentation du plan de relance



Le plan de relance du recyclage porté par Saint-Étienne Métropole et Éco-Emballages est un véritable coup d'accélérateur pour l'ensemble des actions menées par SEM pour améliorer et développer le recyclage des emballages, mais aussi pour inciter et faciliter le geste de tri des habitants afin d'éviter l'enfouissement inutile des déchets.

En effet, aujourd'hui chaque habitant de Saint-Étienne Métropole trie moins de 30 kg d'emballages ménagers par an, alors que la moyenne nationale par an est de 45,9 kg/hab.

Des efforts sont à faire et c'est à ce titre qu'Éco-Emballages a retenu, en septembre 2015, Saint-Étienne Métropole pour son projet de développement du recyclage sur les emballages (plastiques, métal, verre...) et papier et de relance du geste de tri en habitat urbain dense.

Le but est d'améliorer la collecte, là où les performances sont inférieures à 40 kg/hab./an, et le recyclage de tous les emballages plastiques.

Grâce au fort soutien financier d'Éco-Emballages (environ 700 k€ pris en charge sur 900 k€ de budget total) deux projets ambitieux sont menés, d'ici juin 2017, sur le territoire de Saint-Étienne Métropole. Ils concernent directement plus de 230 000 habitants de 12 communes (Le Chambon-Feugerolles, Andrézieux-Bouthéon, Lorette, Villars, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, La Ricamarie, Saint-Étienne).



*Gardiens Gier Pilat Habitat
à Saint Chamond*

Deux temps de déploiement :

- Le premier semestre 2016 a été consacré à une **phase de diagnostic** visant une densification du parc de conteneurs verre en lien étroit avec les communes, et l'ajout de bacs jaunes avec l'implication des bailleurs/syndics dans les secteurs ciblés.
- La **phase d'actions de sensibilisation de proximité** ciblées (porte-à-porte, animations, etc.) basée sur l'engagement des habitants a démarré en septembre 2016 et se poursuivra jusqu'en juin 2017.

Plus de **29 000 usagers en habitats collectifs** et **15 000 foyers en proximité des nouveaux conteneurs verre** sont directement concernés par cette campagne de sensibilisation en **Porte-à-Porte**. Celle-ci s'échelonne donc sur plusieurs mois et a débuté le 15 septembre 2016, à l'occasion de la conférence de presse de lancement, sur les communes des bassins du Gier et de l'Ondaine, puis à partir de novembre 2016 sur Saint-Étienne et sa couronne.

Les habitants en habitat collectif concernés par cette médiation sont avertis de la venue des ambassadeurs par affichage préalable dans les halls des immeubles. À l'issue de l'entretien, les habitants se voient remettre des outils pratiques créés ou mis à jour :

- un tract verre et/ou un mémo-tri sur les consignes de tri spécifiques aux deux flux concernés par le Plan de Relance (Verre et emballages/Papiers),
- un sac de pré-collecte lorsque les bacs de collecte sont stockés dans des locaux externalisés
- un guide du tri relatif à la gestion des déchets sur le territoire
- un flyer mentionnant l'emplacement des conteneurs verres les plus proches de leur domicile.



*Ambassadeur du Tri lors de la
sensibilisation des habitants
en Porte-à-Porte*



Habitantes à La Ricamarie

2.3.2 Des moyens humains renforcés

Le Plan de Relance s'appuie sur la constitution d'une équipe projet dédiée (un chef de Projet et un chargé de Communication) mise en place en janvier 2016, une méthodologie de projet déjà expérimentée par le Service Valorisation et des outils de suivi et d'évaluation.

D'importants moyens humains ont été dédiés à la sensibilisation en porte-à-porte des habitants, à l'utilité du geste de tri (doublement de l'effectif d'ambassadeurs du tri de SEM via recours à un prestataire et soutien de jeunes d'Unis-Cité Loire dans certains quartiers).

Un prestataire L&M et associés a été retenu suite à consultation pour réaliser les diagnostics des locaux en habitat collectif, la sensibilisation en Porte-à-Porte et des animations. Une équipe des 9 ambassadeurs du tri a été ainsi constituée pour intervenir sur les 12 communes du Plan de Relance.

Après avoir tissé des contacts étroits avec les relais de proximité (gardiens, syndics, bailleurs...), ils mobilisent les usagers pour les encourager à trier et favorisent la compréhension des consignes de tri. Ils contribuent ainsi à véhiculer les bonnes pratiques.

Un partenariat a également été conclu avec l'association Unis-Cité Loire pour la mise à disposition de 8 services Civiques. Avec le recours à 8 volontaires d'Unis-Cité, Saint-Étienne Métropole a souhaité compléter, sur des secteurs ciblés (Quartier du Grand Pont à Rive-de-Gier et les quartiers de Centre Deux et La Métare à Saint-Étienne), ses modes d'actions de sensibilisation. Ces volontaires ont pour mission de renforcer des contacts avec les structures relais des quartiers qui joueront un rôle important, de manière pérenne, auprès des habitants.

Ce recrutement d'ambassadeurs, issus du territoire, répond aux exigences de la Communauté Urbaine en matière d'insertion sociale. Ils ont ainsi, à travers leurs missions, l'opportunité de se constituer une expérience professionnelle, riche et valorisable.



2.3.3 Stratégie de communication et plan média déployés

Avec « Les stars du tri », Saint-Étienne Métropole a souhaité proposer une communication proche, jeune et proactive, empreinte d'un ton humoristique mais aussi riche en évènementiels. L'ambition était d'interpeller, de susciter l'engagement en faveur du tri des déchets ménagers, et de valoriser les habitants trieurs en les « starifiants ».

« Les stars du tri », campagne du plan de relance de Saint-Étienne Métropole en faveur du recyclage, a été élue meilleure action de communication environnementale aux Trophées de la Communication® Cannes



Affichage Sucette
Le Chambon-Feugerolles

2016, le 25 novembre 2016. Ce trophée récompense une création menée en interne par une équipe projet transversale de la Communauté Urbaine.

En écho, un plan média complet a été déployé :

- Une campagne d'affichage a ainsi été déclinée par bassins (Gier-Ondaine en septembre, Ville de Saint-Étienne et sa Couronne en novembre) afin d'annoncer le démarrage de la campagne de sensibilisation.
- Des temps « presse » et articles dans les journaux locaux et municipaux ont accompagné l'action des ambassadeurs du tri. On rappellera le lancement de l'opération le 15 septembre 2016 et l'inauguration du conteneur enterré Place Jean Jaurès à Saint-Étienne le 10 décembre 2016.
- La page du site internet de Saint-Étienne Métropole dédiée aux déchets a été revue et une page Facebook Saint-Étienne Métropole a été créée afin de relayer entre autres des informations sur l'avancée du projet et de créer une interactivité avec les usagers.



Marché de Noël à Saint-Étienne

Saint-Étienne Métropole a également organisé 3 challenges destinés aux habitants, sur les 12 communes concernées par le Plan de Relance pour le recyclage :

- **Challenge verre grand public** (sur 8 communes) : classement des communes en fonction de la hausse des performances de tri du verre.
- **Challenge habitat collectif grand public** (sur 8 communes) : les habitants sont invités à « insérer un coupon jaune dans une bouteille plastique transparente avant de la jeter dans le bac jaune de recyclage » : une bouteille gagnante est prélevée chaque mois au centre de tri.
- **Un challenge « jeune public »** visant les jeunes de 8 à 15 ans via des structures de proximité (MJC, centre social, établissements scolaires, etc.) pour créer un visuel/slogan sur le recyclage des emballages ménagers.



Ces Challenges ont fait l'objet de publicités variées comme des insertions presse (Crocoule, Stemp,...) ou des spots publicitaires sur des radios locales (Radioscoop, NRJ, Activ,) afin d'informer et d'encourager à la mobilisation des usagers.

2.3.4 Actions menées sur le Projet Verre

D'ici fin 2018, Éco-Emballages et Saint-Étienne Métropole se sont fixés comme objectif d'augmenter les performances de recyclage des emballages ménagers en verre de plus de 1 100 tonnes par an, soit + 4 kg/hab./an.

La densification des points de collecte accompagnée d'une meilleure information des habitants doit permettre une augmentation sensible des tonnages de verre collectés.

Depuis septembre 2015, après une phase de diagnostic, les 8 communes (Le Chambon-Feugerolles, Andrézieux-Bouthéon, Lorette, Villars, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Étienne) dont la marge de progression est la plus forte, se sont vues proposer d'installer de nouveaux conteneurs à verre dans des secteurs de chalandise non encore dotés et sur des lieux de vie ou de passage (trajets domicile/travail, zones commerciales, parkings, etc.).

Le choix de l'emplacement de chaque conteneur est une question essentielle. Celui-ci doit pouvoir s'adapter à son environnement, tout en tenant compte des contraintes de collecte et des aménagements pré-existants.

Commune	Nombre conteneurs PAV existant	Nombre de nouveaux PAV	Progression du parc en %	Ratio avant PR Hab/PAV	Ratio après PR Hab/PAV
Le Chambon-Feugerolles	42	11	+ 20 %	325	252
Unieux	31	8	+ 26%		
Saint-Priest	24	4	+ 12%		
Lorette	14	8	+ 57%		
Roche-la-Molière	28	8	+ 28%		
Villars	25	7	+ 28%		
Andrézieux-Bouthéon	23	6	+ 26%		
Saint-Etienne	227	35	+ 15%		
Ss tot. communes Plan de Relance	414	87	+ 21%	561	461
Total SEM	923	88	+ 10%	422	386



Conteneur aérien Roche-la-Molière

Le travail collaboratif entre Saint-Étienne Métropole et les **8 communes concernées aboutit à une augmentation moyenne du parc de conteneurs à verre de plus de 21 % avec 87 points supplémentaires.**

Fin décembre 2016, 30 nouveaux conteneurs aériens et 3 conteneurs enterrés étaient opérationnels (cf. 2.1.4)

La zone de chalandise de ces 87 conteneurs a été estimée à 15 000 foyers à sensibiliser, sans compter les zones industrielles qui seront traitées par l'Equipe Tri Prévention.

Fin 2016, la sensibilisation des usagers en Porte-à-Porte a été réalisée sur Le Chambon-Feugerolles, Unieux, Lorette et Saint-Priest et à 20 % d'avancement sur Saint-Étienne. Ainsi 1 465 foyers

Etat des propositions de dotations validées au 31 décembre 2016

ont été vus en Porte-à-Porte sur 2 465 foyers potentiels dans les zones de chalandises ciblées. Les foyers non vus ont bénéficié d'un boîtage de documentation.

Les ambassadeurs ont été plutôt bien reçus : moins de 2 % de refus et le travail en horaires décalés a permis d'atteindre un taux de vue de l'ordre de 63 % (inclus les refus et les logements vides) « nettement supérieur à l'objectif minimal de 50 % fixé dans le marché ».

Les échanges avec les habitants permettent d'indiquer que 88 % des usagers trient déjà. Les freins évoqués sont l'absence de consommation, l'éloignement du point de collecte et l'image donnée, quand l'utilisateur jette ses emballages dans le conteneur.



Sensibilisation des habitants - Conteneur Place de La Comédie à Saint-Etienne

Après échanges avec les ambassadeurs 82 % des 12 % des usagers initialement déclarés non trieurs finissent par s'engager. L'engagement supplémentaire porte sur les flaconnages et les erreurs de tri (vaisselle).

Ratio kg/hab/an	2015	2016	delta	%
SEM 45 communes	17,96	17,74	- 0,22	- 1,2
8 communes Plan de Relance	16,03	16,18	+ 0,15	+ 0,93
SEM 45 communes - 8 Communes Plan de Relance	20,82	20	- 0,82	- 3,9

Bien que partiellement dotées, les communes du plan de relance voient leur performance sur le tri du verre légèrement progresser (+ 0,93 %) alors que celui-ci baisse sur le territoire (- 1,2 %).

Ces résultats sont à prendre avec du recul (rythme de remplissage, changement d'habitude), car c'est seulement après un an de mise en place que l'évolution se confirme comme pour le Chambon-Feugerolles dont le ratio progresse de + 1,9 % entre 2015 et 2016.

2.3.5 Actions menées sur le Projet Habitat Collectif

Le tri en habitat urbain est en moyenne deux fois moins pratiqué, d'où des marges de progrès évidentes sur les performances de tri. En effet, de nombreux déchets pouvant être recyclés ne sont pas triés et sont jetés directement avec les ordures ménagères. Les consignes de tri sont parfois mal respectées, ce qui occasionne des difficultés pour le centre de tri. L'objectif affiché est d'augmenter les performances de 500 tonnes par an, soit 3 kg/hab./an sur les zones concernées.

Au premier semestre 2016, un diagnostic complet, en lien avec 13 bailleurs et 7 syndics (représentant réciproquement 80 % et 20 % des foyers ciblés), a permis de proposer des pistes d'amélioration adaptées (augmentation du nombre de bacs et de la signalétique) dans chacune des 8 communes concernées : Le Chambon-Feugerolles, Villars, Roche-la-Molière, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, La Ricamarie.

Ainsi, **plus de 1 800 locaux ont été diagnostiqués**. Une information auprès de plus 220 gardiens a été portée directement sur le terrain pour favoriser la mise en place de la signalétique, l'acceptation de dotation supplémentaire et la disposition optimum des bacs dans les locaux (ordures ménagères et tri) pour préserver la qualité du tri et augmenter le tri. En parallèle, 6 visites du centre de tri de Firminy ou réunions en agence ont été organisées en juin 2016 et ont réunis des responsables de secteurs locatifs et des gardiens (57 personnes). Elles ont permis d'échanger sur les pratiques de chacun et les consignes de tri propres à notre territoire.





Signalétique Fonsala
Saint-Chamond

D'ici juin 2017, SEM sera dotée de plus de 900 bacs jaunes supplémentaires soit une progression de + de 23 % du parc existant des zones ciblées par le projet sur les 8 communes. Fin 2016, 264 bacs jaunes supplémentaires étaient opérationnels.

Cette dotation est accompagnée d'une importante campagne de sensibilisation (plus de 29 000 foyers ciblés) directement en Porte-à-Porte. Fin 2016, la sensibilisation des usagers en Porte-à-Porte est quasi réalisée sur les bassins du Gier et de l'Ondaine et a démarré sur Saint-Étienne avec plus de 8 525 foyers vus sur 14 094 foyers recensés dans les secteurs traités. Avec seulement 2 % de refus, le travail en horaires décalés a permis d'atteindre un taux de vue de l'ordre de 64 % « nettement supérieur à l'objectif minimal de 50 % » (inclus les refus et les logements vides).

Les échanges avec les habitants permettent d'indiquer que sur les zones d'habitats denses, 81 % des usagers trient. Les trois quart s'engagent sur les erreurs de tri et suite à la méconnaissance de tri de certains emballages (boîtes de conserves, aérosols, flacons dans la salle de bain).

Parmi les freins au tri, deux vecteurs ressortent :

- La position et l'identification des bacs de tri dans les locaux : nécessité de les protéger (emplacement) pour éviter que les usagers y déposent des OM, soit volontairement soit par inattention ;
- La présence de vide-ordures dans les logements.

Ratio kg/hab./an	2015	2016	delta	%
SEM	33,52	34,00	0,48	1,43

Avec un niveau d'avancement de 40 % du projet, le bilan 2016 montre que le ratio de collecte sélective poursuit sa progression avec + 0,48 kg/hab./an (+ 1,6 kg/hab./an depuis 2013 soit + 30 % pour 2016).

Ces résultats sont encourageants d'autant qu'ils s'accompagnent d'une progression de la part des emballages dans les déchets triés sans dégradation de la qualité du tri (cf. 2.6.1.5). Il est rappelé que le processus est long et qu'il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement via tous les relais.

2.4 LE TRANSFERT DES DECHETS

La plupart des déchets collectés en Porte-à-Porte sont ensuite dirigés vers 2 quais propriétés de Saint-Étienne Métropole :

- **La station de transfert des Brunandières**, propriété de Saint-Étienne Métropole, située à Saint-Étienne est utilisée pour les collectes de toutes les communes du nord du territoire de Saint-Étienne Métropole : 11 communes dont la Ville de Saint-Étienne. L'exploitation est réalisée par le groupement SUEZ RV Centre Est dans le cadre d'un marché entré en vigueur au 1^{er} décembre 2008 pour une durée de 9 ans.
- **La station de transfert de Saint-Chamond**, propriété de Saint-Étienne Métropole, utilisée par 25 communes de la vallée du Gier est confiée en gestion à SUEZ RV Centre Est dans le cadre d'un marché entré en vigueur au 3 juin 2013 pour une durée de 4 ans et 7 mois.
- A noter, **la station de transfert de Savigneux**, propriété de VEOLIA, utilisée de manière exceptionnelle pour certaines collectes de La Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon.

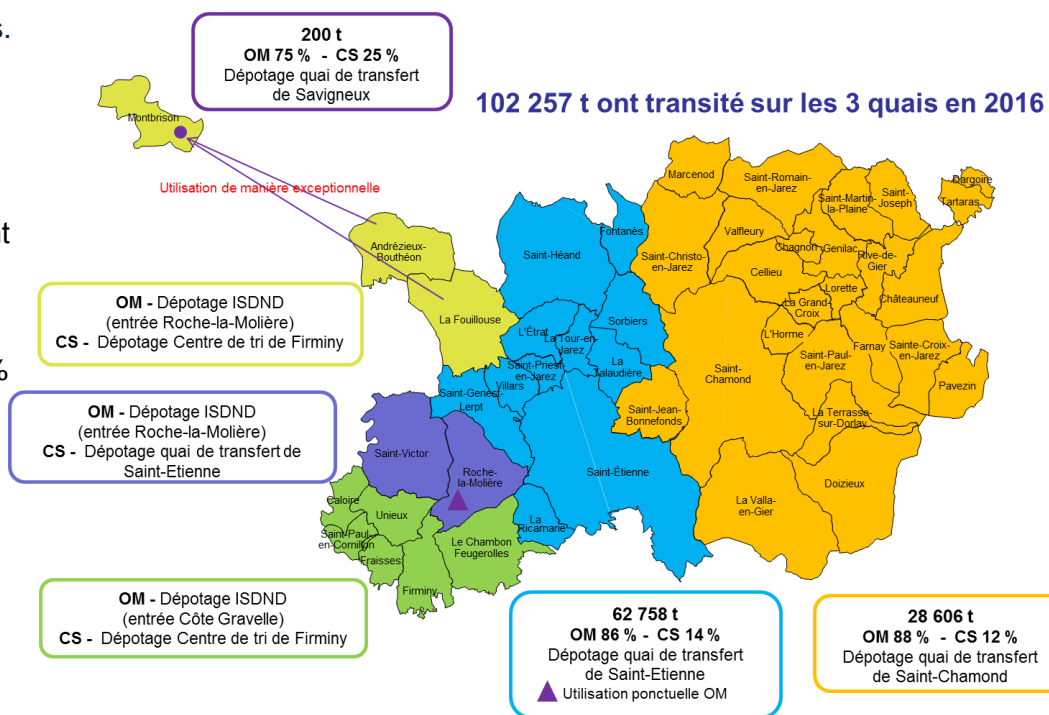
Ces sites permettent une rupture de charge aussi bien pour les collectes ordures ménagères que les collectes sélectives. A partir de ce regroupement, les déchets sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche-la-Molière pour les déchets ultimes, et vers le Centre de tri de Firminy pour les déchets recyclables.

En 2016, 102 257 tonnes de déchets ont transité par les trois quais.

Les tonnages par site sont les suivants :

- Sur le **quai des Brunandières à Saint-Étienne** : 62 758 tonnes en 2016 (+ 1 % par rapport à 2015), avec 86 % d'OM et 14 % de tri sélectif.
- Sur le **quai de Saint-Chamond** : 28 606 tonnes en 2016 (- 0,7 % par rapport à 2015), avec 88 % d'ordures ménagères et 12 % de tri sélectif.
- Sur le **quai de Savigneux** : 200 tonnes en 2016 (- 90 % par rapport à 2015) avec 75 % d'ordures ménagères et 25 % de tri sélectif.

Suite au mouvement social de juin 2016 des équipes de collecte en régie, certains exutoires ont été bloqués. Ainsi, le quai de transfert de Savigneux a été utilisé par le prestataire VEOLIA pour les collectes d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse.



2.5 LES DECHETERIES

2.5.1 Le réseau – Le mode d'exploitation

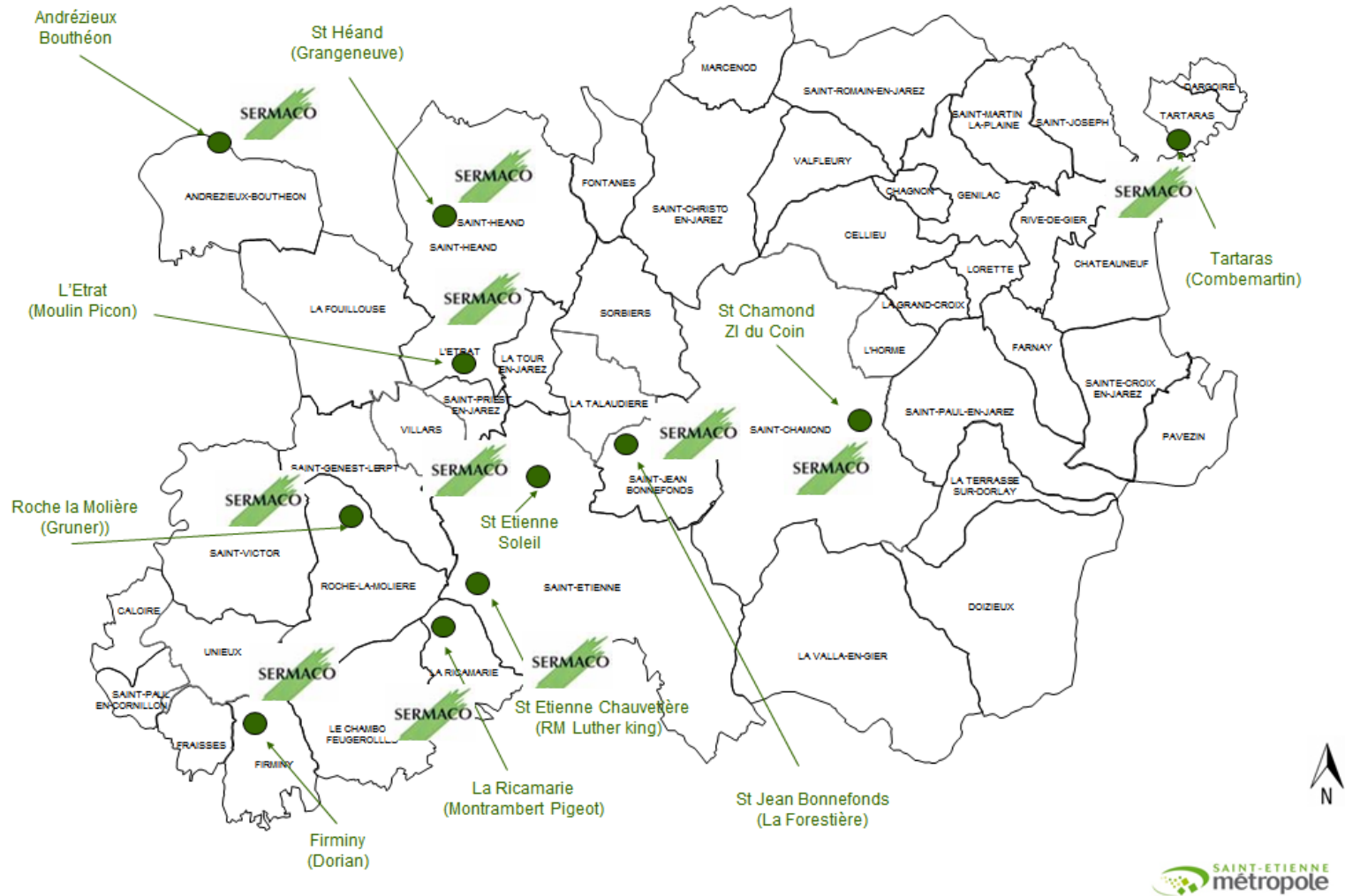
En 2016, le réseau des déchèteries n'a pas évolué. Le public dispose toujours des 11 déchèteries fixes sur la Communauté Urbaine (*voir carte de localisation page suivante*). Ces équipements sont très appréciés de la population et ont toute leur importance dans une logique multi filières de valorisation des déchets.

C'est SERMACO, qui exploite l'ensemble des déchèteries (depuis début 2015) et qui assure ainsi :

- Le gardiennage : 21 gardiens titulaires chargés de l'accueil, du contrôle, du reporting... Les gardiens titulaires de plusieurs sites sont accompagnés de personnes en contrat de professionnalisation via le CREPSE.
- L'entretien des sites : propreté, réparation/maintenance, entretien des espaces verts...
- La mise à disposition de plus de 120 bennes (SEM étant propriétaire par ailleurs d'une petite dizaine de bennes),
- Le transport des bennes : plus de 14 900 rotations en 2016, chiffre en hausse par rapport aux autres années (en 2015 : 14 335).
- Le traitement des matériaux jusqu'à leur filière de recyclage final.

L'incitation à la diminution du transport a bien été suivie à nouveau (utilisation des compacteurs mobiles afin de limiter le nombre de rotations), même si les rotations sont globalement plus nombreuses car les tonnages traités le sont également.

Carte 7 : Localisation et prestataires déchèteries en 2016



2.5.2 Le fonctionnement - Les conditions d'accès

La déchèterie, ouverte 7 jours sur 7, apporte une réponse adaptée en permettant :

- une valorisation des matériaux (recyclage matière et production de compost),
- un traitement adapté des déchets dangereux/toxiques comportant un risque pour l'environnement,
- une prise en charge des produits de grande taille (encombrants) évitant les dépôts sauvages.

Les déchèteries sont avant tout destinées à recevoir les apports des particuliers qui ont un accès gratuit et sans limite de volume à l'ensemble des déchèteries du territoire.

Les usagers dits « non ménagers » (commerçants, artisans, associations, établissement publics ...) sont acceptés gratuitement en 2016 sous conditions : maximum 1 m³/ jour (déchets triés, de même nature que ceux des ménages et hors déchets spéciaux). A cela, il faut ajouter l'accueil des communes, uniquement pour les flux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublements), ainsi que les petits services techniques (communes inférieurs à 4 000 habitants). Enfin, les bailleurs sont autorisés dans la limite de 1 m³/jour, sauf pour les DEEE qu'ils peuvent amener sans limite de quantité à la condition de ne pas perturber le fonctionnement du site.

Des conventions d'accès existent entre Saint-Étienne Métropole et des collectivités limitrophes. Elles permettent à certaines communes hors territoire d'accéder aux déchèteries dans une logique de proximité du service et moyennant une participation financière de leur collectivité de rattachement.

En 2016, les conventions déjà établies se sont poursuivies:

- CALF (Loire Forez) pour l'accès des usagers de La Fouillouse à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert,

- CCPSG (Pays de Saint-Galmier) pour autoriser l'accès aux déchèteries de Saint-Héand et Andrézieux-Bouthéon des communes limitrophes.
- La CCRC (Communauté de communes de la Région de Condrieu) permettant aux habitants de Longes, Saint-Romain-en-Gier, Echalas et Trèves d'accéder à la déchèterie de Tartaras.



Déchèterie de La Ricamarie

2.5.3 Bilan quantitatif et qualitatif des apports

En 2016, selon les données des gardiens, la fréquentation a été de 813 000 visites sur l'ensemble des déchèteries (774 000 en 2015) soit **+ de 5 % de visites en 2016 par rapport à 2015**.

Tableau 9 : Bilan des tonnages de chaque déchèterie pour les principaux flux

	Déchets Verts	Gravats	Tout venant	Ferrailles	Cartons	Bois	Plâtre	DEA	Films plastiques	CSR	Tonnages totaux 2016	Tonnages totaux 2015
Andrézieux-Bouthéon	2 337	2 220	408	317	164	1 087	22	0	25,1	850,0	7 430	5 914
L'Étrat	1 768	1 501	286	271	225	1 103	121	0	36,6	786,9	6 098	6 399
Firminy	2 476	2 830	2 982	354	212	1 143	0	599	Pas de tri du tout venant sur ces déchèteries		10 596	10 187
La Ricamarie	1 065	828	1 392	197	101	889	43	0			4 514	4 403
Roche-la-Molière	1 872	880	1 162	210	117	781	0	0			5 022	4 768
Saint-Chamond	2 295	2 120	2 631	316	186	1 579	0	0			9 128	8 892
Saint-Étienne La Chauvetière	1 099	3 104	3 026	256	205	1 240	81	675			9 687	9 487
Saint-Étienne Le Soleil	1 642	3 333	4 341	391	319	2 049	87	0		12 163	10 257	
Saint-Héand	1 101	536	178	102	63	407	81	0	6	247	2 722	2 600
Saint-Jean-Bonnefonds	2 963	1 439	1 712	204	187	807	0	447	Pas de tri du tout venant sur ces déchèteries		7 760	8 431
Tartaras	2 249	2 038	2 335	382	205	992	0	631			8 832	9 126
Total 2016	20 866	20 830	20 454	3 000	1 985	12 077	435	2 352	68	1 884	83 952	80 464
Total 2015	19 815	21 271	19 017	2 699	1 629	12 500	446	1 212	100	1 775		80 464
Evolution 2016/2015	5,3%	-2,1%	7,6%	11,2%	21,9%	-3,4%	-2,4%	94,1%	-32,2%	6,2%		4,3%

NB : le tri du tout-venant consiste à trier les bennes de tout venant et de limiter l'enfouissement au strict minimum.

En 2016, une caractérisation a été effectuée sur Andrézieux-Bouthéon et sur Saint-Héand et 2 sur L'Étrat (soit 4 caractérisations au global pour l'année).

A noter : CSR = Combustible Solide de Récupération.

Depuis le début des nouveaux marchés (début 2015), le tout-venant issu de 3 déchèteries (Andrézieux-Bouthéon / L'Étrat / Saint-Héand) est trié. Le tri du tout-venant est effectué par Sermaco. Ils transportent les bennes des déchèteries de Saint-Héand, L'Étrat et Andrézieux-Bouthéon jusqu'à leur centre de tri à La Ricamarie.

Le tonnage enfoui global toutes déchèteries confondues est alors diminué de 16 % (20 454 tonnes enfouies sur 23 710 tonnes collectées sur les 11 sites).

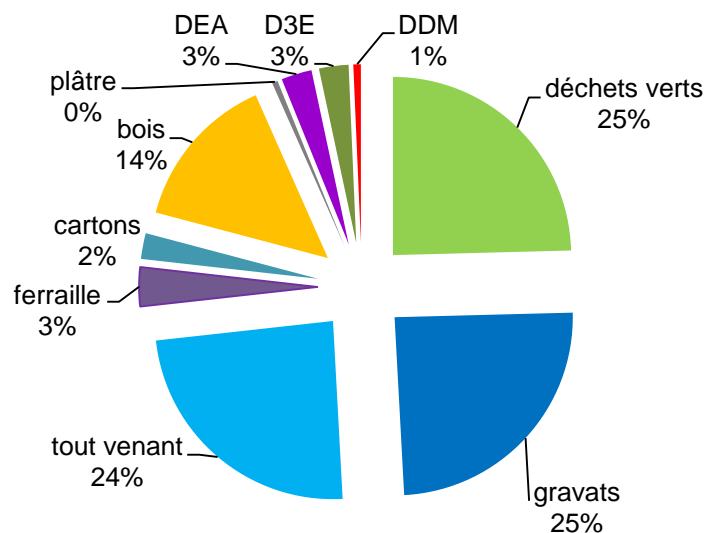
Les 11 déchèteries ont accueilli au total **86 803 tonnes, soit 222,3 kg/hab./an soit 4,7 % en plus par rapport à 2015** (82 855 tonnes) avec :

- 83 952 tonnes, soit 215 kg/hab./an de déchets verts, gravats, tout venant (non valorisable), ferraille, carton, bois, déchets d'équipements et d'ameublements, plâtre, films plastiques, CSR).
- 2 273 tonnes, soit 5,8 kg/hab./an de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques dont ampoules et néons),
- 578 tonnes, soit 1,5 kg/hab./an de déchets dits « dangereux » : DDM (déchets dangereux des ménages), amiante, huiles, piles et accumulateurs, batteries, cartouches d'encre.

En termes de tonnage capté, le chiffre métropolitain de 222,3 kg/hab./an se situe dans la moyenne observée sur la région Auvergne Rhône-Alpes de 220 kg/hab./an.

La répartition des tonnages collectés par type de flux est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Répartition des tonnages entrants en déchèteries par flux en 2016



❖ Evolution 2016 / 2015 sur les principaux flux (après tri Tout-Venant) :

- Déchets verts : + 5 %, météo très clémente en 2016. Poste le plus important en tonnage.
- Gravats : Légère baisse des gravats (- 2 %). 80 % des gravats sont recyclés. Jusqu'en 2015, le poste gravats était auparavant, le plus important.
- Tout venant : + 7,6 % (hausse des tonnages bien que le tout-venant soit trié sur 3 déchèteries et que 4 déchèteries soient équipées de bennes DEA).
- Cartons : + 22 %
- Bois : - 3 % dû aux bennes DEA présentes sur 4 déchèteries.
- Ferraille : + 11 % : moins de récupération et de vols dans les bennes et impact dû au tri du tout-venant.
- Plâtre : - 2 %
- DEA (déchets d'équipement d'ameublement) : explosion des tonnages avec pour 2016, une année complète sur 4 déchèteries.
- Deux nouvelles filières dues au tri du tout-venant : Films plastiques (négligeable en bilan) et le CSR (combustible solide de récupération).

❖ Taux de valorisation

Saint-Étienne-Métropole a vu son taux de valorisation augmenté ces dernières années, **plus de 71 % des déchets apportés en déchèteries en 2016 ont été valorisés**, soit 61 822 tonnes (53 411 tonnes de valorisation matière soit 61,5 %, et 8 411 tonnes de valorisation énergétique soit 9,7 %).

A noter que si le tri du tout-venant n'avait pas été effectué sur 3 déchèteries, le taux de valorisation aurait été de 67,4 %.

Le taux de valorisation globale a légèrement diminué en 2016 par rapport à 2015. Cette baisse est due à une baisse de valorisation matière des gravats, la filière étant de plus en plus exigeante sur la qualité des gravats.

❖ Déchets ménagers spéciaux

On classe ici, d'une part les déchets dangereux des ménages (DDM), solvants, peintures, phytosanitaires..., plaques/tubes d'amiante, les piles, les batteries, huile moteur, huile végétale, cartouches d'encre, et d'autre part les DEEE (déchets d'équipements électriques électroniques dont les lampes et néons). En 2016, on note **une très forte progression de plus de 19 % pour les DEEE**.

- **DEEE : 5,8 kg/hab./an**

Il s'agit du gros électro-ménagers (réfrigérateurs, lave-linge,...), des écrans et tous les petits appareils (aspirateurs, ordinateurs, téléphones, réveils, montres,...). Collectés sur toutes les déchèteries depuis 2008. Les tonnages augmentent chaque année et atteignent cette année une hausse de plus de 19 %. Avec 2 273 tonnes, y compris ampoules / néons, on passe à 5,8 kg/hab./an (contre 4,9 kg/hab./an en 2015). Cette hausse s'explique principalement par les mesures de sécurisation (vidéosurveillance, baisse des vols, mise en place de conteneurs sécurisés et des arrestations).

- **DDM : 1,5 kg/hab./an**

Ce ratio **est en forte augmentation (+ 18 %)** par rapport à l'année 2015 (notamment sur les DDM, les huiles minérales et les batteries) soit 578 t collectées (contre 487 t en 2015).

Tableau 10 : Apports « déchets spécifiques » hors plâtre par déchèterie- année 2016 – en tonnes

DECHETERIES	DECHETS DANGEREUX DES MENAGES								DEEE			TOTAL
	DDM	Amiante	Huiles de vidange	Huiles de friture	Piles et accumu- lateurs	batteries	Cartouches d'encre	Sous total	GEM / PAM / ECRAN	Lampes / Néons	Sous total	
Andrézieux-Bouthéon	31,24	0,00	10,30	0,71	0,57	5,23	0,13	48,17	92,18	0,43	92,61	140,78
L'Étrat	32,39	0,00	5,60	0,38	1,43	3,80	0,06	43,66	172,53	0,55	173,08	216,74
Firminy	30,67	0,00	13,27	0,80	1,26	1,18	0,06	47,25	268,76	0,79	269,55	316,80
La Ricamarie	27,63	16,94	9,20	0,16	0,55	4,38	0,08	58,94	140,38	0,32	140,70	199,63
Roche-la-Molière	23,35	0,00	8,40	0,135	0,61	6,79	0,12	39,41	175,01	0,53	175,53	214,95
Saint-Chamond	51,18	0,00	8,75	0,57	1,65	9,53	0,19	71,87	307,36	0,93	308,29	380,16
Saint-Étienne La Chauvetière	44,06	0,00	6,68	0,27	0,59	5,33	0,19	57,12	261,75	1,04	262,79	319,91
Saint-Étienne Le Soleil	32,41	16,14	6,23	0,324	0,85	2,99	0,00	58,95	317,20	0,68	317,89	376,83
Saint-Héand	14,57	0,00	3,79	0,00	0,54	5,70	0,05	24,65	59,73	0,26	59,99	84,64
Saint-Jean-Bonnefonds	38,04	0,00	5,85	0,405	1,11	13,09	0,07	58,57	221,47	0,61	222,08	280,65
Tartaras	43,59	0,00	14,32	0,61	0,77	9,74	0,11	69,14	250,24	0,59	250,82	319,97
Total 2016	369,13	33,08	92,39	4,37	9,94	67,75	1,07	577,72	2266,60	6,72	2273,33	2851,05
Rappel 2015	329,14	51,18	71,93	4,79	11,71	16,53	1,70	486,98	1898,75	5,62	1904,37	2391,35
Evolution 2016/2015	12,1%	-35,4%	28,4%	-8,9%	-15,1%	309,9%	-37,2%	18,6%	19,4%	19,6%	19,4%	19,2%

❖ Evolution des apports en déchèteries depuis 2010

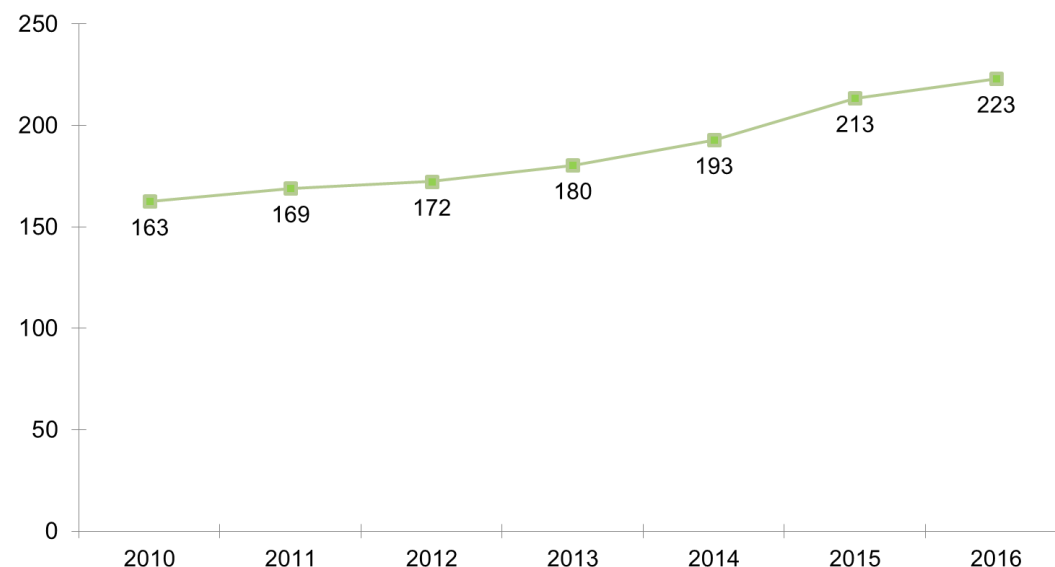
La forte évolution des apports observée ces dernières années se poursuit en 2016.

- L'augmentation chaque année du nombre de fréquentations.
- La montée en puissance qui continue sur de nouveaux flux (DEEE, plâtre, amiante, DEA...).
- Une météo favorisant la hausse d'apports en déchets verts en 2016.

En 2016, les apports en déchèterie représentent 223 kg/hab./an.

Le ratio sur Saint-Étienne Métropole augmente chaque année du fait d'un contexte d'évolution vers des comportements plus éco-citoyen.

Graphique 4 : Apports en déchèteries en kg/hab./an



❖ Filières de traitement et de valorisation

Tableau 11 : Liste des filières de valorisation et traitement issus des déchèteries de Saint-Étienne Métropole- Année 2016

MATERIAUX	PROCEDE ET DEVENIR	REPRENEUR	ADRESSE	Utilisé par
Déchets verts	Plate-forme de compostage	TERRALYS	Lieu-dit « Les Allerys » - 42590 SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	SERMACO
		VGSOL-RONAVAL	Route de Chavagneux, 42170 SAINT-JUST-SAINTE-RAMBERT	SERMACO
		Chaufferie Bio masse	Pont de L'Ane 42000 SAINT-ETIENNE	SERMACO
Gravats	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	TERRIL DES EGASSONS	42150 LA RICAMARIE	SERMACO
	Recyclage	C.C.R.	ZI La Combe 42150 LA RICAMARIE	SERMACO
Métaux	Stockage et activité de récupération de métaux ferreux et non ferreux	ARNAUD DEMOLITION	370 rue Albert CAMUS ZI Molina La Chazotte 42350 LA TALAUDIÈRE	Filières imposées par SAINT-ÉTIENNE METROPOLE SERMACO
		SUEZ RV Loire Métaux	42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES	
		SUEZ (ex BAYLE)	rue Adèle Bourdon 42420 LORETTE	
		RDS	8 avenue de la Libération 42152 L'HORME Rue André Richard 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON	
Tout venant	ISDND	SUEZ Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 ROCHE-LA-MOLIERE	SERMACO
Cartons	Centre de tri	SERMACO	Impasse René Varennes- ZI Bayon 42150 LA RICAMARIE	SERMACO
	Valorisation - (reprise filière contrat Éco-Emballages)	EYMIN LEYDIER	26241 SAINT-VALLIER	SEM
Bois	Broyage / transfert Valorisation	EGGER	ZI de Blanchifontaine 88700 RAMBERVILLIERS	SERMACO
Amiante	ISDND alvéole spécifique	SUEZ RV Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 ROCHE-LA-MOLIERE	SERMACO
Plâtre	Centre de tri	RDS	17 allée Lavoisier 42350 LA TALAUDIÈRE	SEM
	Recyclage	NANTET	Les Combes - 73260 LA LECHERE	RDS

Déchets dangereux	Tri - recyclage et valorisation énergétique	TREDI	38150 SALAISE-SUR-SANNE	SERMACO
		SARPI	42350 LA TALAUDIÈRE	SERMACO
Huiles de vidange	Régénération	SRRHU / SEVIA groupe Véolia	Rue M Rondet - ZI du Clos Marquet 42400 SAINT-CHAMOND	SEM
Consommables informatiques fin de vie	Recyclage	COLLECTORS	Route de Ravel - ZI les Platières 69440 MORNANT	SEM
Piles et accumulateurs	Traitement / valorisation	COREPILE	réseau Praxy	SEM
DEEE	Traitement / valorisation	ECOSYSTEMES	Prestataires selon le DEEE et marché passé par Ecosystèmes l'éco organisme. Collecte assurée par 2 E Loire (St Priest en Jarez) et par TRIALP.	SEM
Lampes (économie d'énergie)	Traitement / valorisation	RECYLUM	Prestataires selon marchés Éco-organisme.	SEM
Papiers / JRM	Valorisation (contrat de reprise direct SEM)	UPM Chapelle Darblay	UPM Chapelle Darblay site de Grand Couronne (76)	SEM
Verre	Valorisation (reprise filière Éco-Emballages)	ST GOBAIN EMBALLAGE	Le Bourg 42610 SAINT-ROMAIN-LE-PUY	SEM

2.5.4 Travaux et équipements 2016

Quelques réfections :

- Déchèteries de Saint-Étienne Le Soleil et Firminy : réfection complète du caniveau central de bas de quai, sur la dalle béton
- Firminy : Réfection complète de la douche et remise à niveau du local technique
- Enrobés en bas de quai sur Tartaras et Saint-Jean-Bonnefonds.
- **Remplacement de 3 portails:** Tartaras et Saint-Jean-Bonnefonds pour les bas de quai et Saint-Héand pour l'accès à la déchèterie.

Amélioration de la signalétique :

- Numérotation des quais sur neuf déchèteries
- Reprises de divers marquages au sol.
- Mise en place de panneaux « interdiction des non ménagers et camions plateaux en déchèteries » à l'automne 2016 (interdiction prévue en 2017).

Abattage de deux grands acacias qui menaçaient la sécurité des usagers sur la déchèterie de Saint-Étienne Le Soleil.

Mise en place de deux containers sécurisés supplémentaires accueillant les DEEE : Tartaras et Firminy.



Nouveau portail Saint-Jean-Bonnefonds

2.5.5 Evènements marquants en déchèteries fixes

❖ Lutte contre le vandalisme, le vol et la présence de récupérateurs illégaux – Sécurisation des sites

De gros efforts ont été déployés ces dernières années en concertation avec les mairies, les prestataires et les services d'ordre. A ce jour, 8 déchèteries sur 11 sont équipées de vidéosurveillance. Chaque site bénéficie de caméras, de détecteurs volumétriques, de systèmes d'alarmes. Chaque équipement est relié à un centre de télésurveillance qui contacte les forces de l'ordre en cas de levées de doutes positives. En 2016, Saint-Étienne-Métropole a investi sur l'achat et mise en place de canons à fumée sur 3 déchèteries afin de protéger l'intérieur des locaux gardiens. Ainsi lors d'intrusions, une cartouche de « brouillard » se déclenche et l'individu ne peut s'emparer du matériel situé à l'intérieur.

De plus, 8 déchèteries sont équipées de conteneurs sécurisés pour les DEEE. A ce jour, les tentatives d'ouverture des conteneurs par les pilliers n'ont pas abouti.

Pour l'année 2016, Saint-Étienne Métropole a vu une augmentation de 20 % sur ces tonnages de D3E (contre 10 % sur notre région). En plus de la mise en sécurisation des sites, plusieurs interpellations d'individus sur les déchèteries ont conduit certains devant le tribunal (rappel à la loi, heures de travaux généraux, prison avec sursis).

❖ Projet pour l'implantation d'une 3^e déchèterie sur le Gier à Lorette

Le projet de la déchèterie de Lorette s'est poursuivi en 2016 avec notamment le choix des entreprises et le démarrage du chantier dès mai 2016.

- Equipe études et maîtrise d'œuvre : SARL TECTA (21200 BEAUNE) (travaille avec un architecte, paysagiste-urbaniste...)
- Coordonnateur SPS : AFP3S (42000 SAINT-ÉTIENNE)
- Contrôle technique : BUREAU VERITAS (42351 LA TALAUDIÈRE)
- LOT 1 : Terrassement VRD - Forézienne d'entreprises / EIFFAGE TP (SAINT-ÉTIENNE).
- LOT 2 : Béton armé – LACHAND SAS (42 MONTBRISON).
- LOT 3 : Electricité – EURL BREAT JY (42 LA TOUR-EN-JAREZ).
- LOT 4 : Clôtures – serrurerie – métallerie – espaces verts – ESPACS NATURE (26 HAUTERIVES).
- LOT 5 : Locaux techniques – BRUNEL ENTREPRISE (42 MONTBRISON).

❖ Contrat des CREPSE

En avril 2015, SERMACO a signé un contrat avec le CREPSE (Centre de formation et de Rééducation Professionnelle de Saint-Étienne) où 11 personnes ont été recrutées pour une durée de 18 mois. A la fin de cette période, 7 d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'agent technique de déchèteries (ATD). 3 agents à la fin de leur contrat CREPSE ont signé un CDI auprès de l'entreprise SERMACO en tant qu'agent de déchèteries. Une nouvelle cession a été ouverte en novembre 2016. 7 nouvelles personnes ont signé un contrat de professionnalisation qui alterne entre pratique et théorie pendant 1 an et demi et permet un soutien supplémentaire aux agents titulaires.

❖ Fermeture des professionnels sur les déchèteries prévue au 1er janvier 2017

Jusqu'à présent les apports professionnels sont tolérés gratuitement à hauteur de 1 m³ par jour (dans la pratique cette limite est difficile à faire respecter). Les apports non ménagers représenteraient de l'ordre de 15 % des apports en déchèteries. Au-delà de l'enjeu économique, la décision prise par les élus de SEM de la suppression des apports des professionnels en déchèterie répond au problème de saturation des sites existants et leur inadaptation à ce type d'apports.

Les déchèteries publiques ne sont pas conçues pour réceptionner des véhicules de professionnels (souvent encombrants et source de détériorations). Ils seront donc orientés vers des solutions plus adaptées à leurs besoins (ainsi que des particuliers utilisant des camions plateaux). Saint Etienne Métropole présentait un contexte favorable à cette évolution compte tenu du nombre importants de sites privés (9) existants sur son territoire.

Concertation en amont de la prise de décision

La concertation a été menée dès 2015 avec les élus et les entreprises susceptibles de proposer des solutions. Les confédérations syndicales et chambres consulaires ont été rencontrées début Janvier 2016. Elles se sont manifestées prêtes à relayer les informations.

Large communication en amont du 1^{er} Janvier 2017 :

La communication grand public a été mise en œuvre dès l'été 2016 avec des flyers distribués par les gardiens, des affiches sur les sites ainsi que des panneaux grands format présentant les solutions. L'information a été relayée sur les sites internet, journaux municipaux et presse local ainsi qu'aux chambres consulaires. Un courrier a également été adressé à l'ensemble des loueurs pour les alerter sur l'interdiction des camions plateaux à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Accompagnement des gardiens

Une réunion en présence des élus en charge (Messieurs Éric BERLIVET, Yves PARTRAT), les services et l'ensemble des gardiens de Sermaco a été organisée afin d'expliquer les motivations de ce changement et les consignes à prendre en compte. L'équipe tri prévention de SEM est intervenue en soutien sur les 11 sites en Décembre afin de sensibiliser notamment les professionnels.



Les apports des usagers non ménagers sont tolérés à hauteur de 1m³ de déchets triés par jour (hors déchets dangereux) jusqu'au 31 décembre 2016.

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets produits par leur activité.

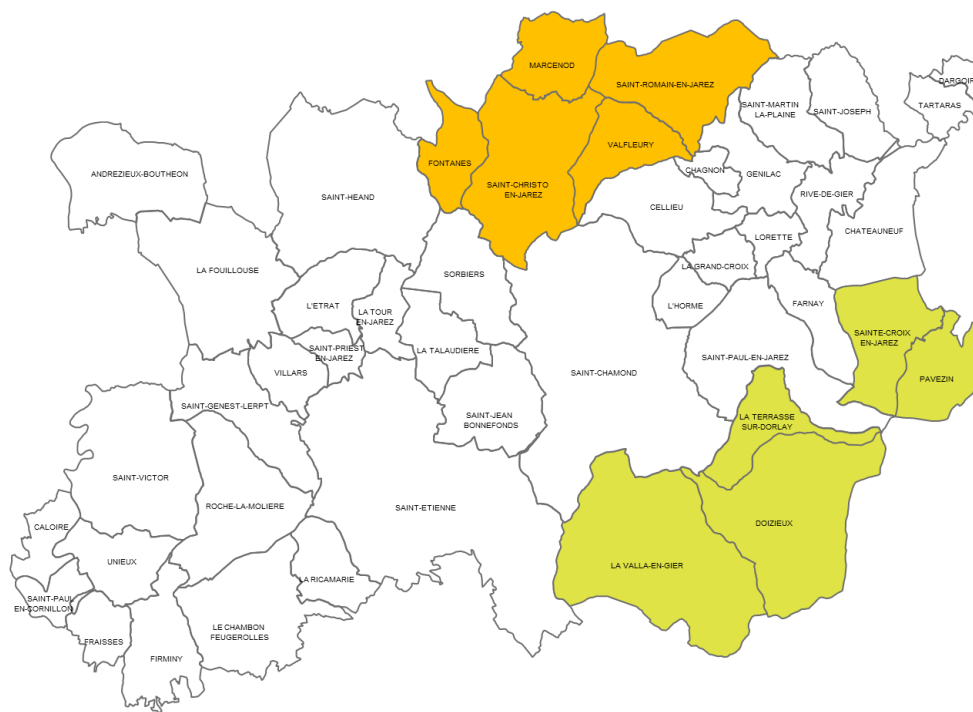
Pourquoi cette interdiction ?
- faire face à la saturation des sites (15% des entrées sont des apports non-ménagers) et améliorer la qualité du service à destination des particuliers
- les déchèteries publiques ne sont pas conçues pour réceptionner des véhicules de professionnels souvent plus encombrants et source de détérioration des dispositifs anti-chutes, c'est pourquoi, les professionnels sont orientés vers des solutions plus adaptées à leurs besoins.



2.5.6 Les déchèteries mobiles

❖ Les déchèteries mobiles rurales

Depuis 2013, un service de **déchèteries mobiles rurales** est développé sur SEM pour prendre en charge les déchets générés par les administrés des communes les plus éloignées du réseau de déchèteries fixes de Saint-Étienne Métropole (voir communes en couleur sur carte ci-dessous).



Fort de trois ans d'expérience, ce marché a été renouvelé début 2016 à SUEZ RV Centre Est **intégrant une communication renforcée : borne d'accueil, oriflamme, plaque aimantées**. Ces visuels viennent en renfort des encarts presse, calendriers de collecte et affiches personnalisables développés depuis 2013.

Les ambitions de Saint-Étienne Métropole sont multiples :

- Se substituer à la mise en place de bennes en mélange en évitant l'enfouissement des déchets valorisables et/ou dangereux pour l'environnement et/ou en évitant les dépôts sauvages,
- Augmenter la valorisation des déchets ménagers,
- Offrir une prestation identique à celle des déchèteries fixes de proximité,
- S'inscrire dans une démarche Développement Durable en mutualisant entre plusieurs communes ce service pour optimiser :
 - La logistique et les coûts au regard du niveau de fréquentation,
 - Offrir un service plus important grâce à la planification de plusieurs dates par secteur,
 - Assurer une communication adaptée en amont, à destination des usagers.



30/04/2016 : File d'attente à Valfleury



21/05/2016 : Nouvelle borne d'accueil à La Terrasse-sur-Dorlay



04/06/2016 : la benne tout-venant bien optimisée à La Valla-en-Gier

En 2016, six communes ont accueilli la déchèterie mobile ; le dispositif s'adaptant aux spécificités du terrain (avec rampe d'accès ou bennes au sol).

Le dispositif est ouvert au public, le samedi, de 09h30 à 17h00 non-stop.

Lors de ces 6 opérations, 70 tonnes de déchets ont été collectées (+ 21% par rapport à 2015), soit près de 5 kg/hab., (et ce même si le nombre de visites reste faible par rapport à la population ciblée / 4 % seulement)

En 2016, on comptabilise donc :

- 41 tonnes valorisées réparties en :
 - 10t de ferrailles (+ 25 %),
 - 0t300 de cartons (- 70 %),
 - 5t de déchets verts (stable),
 - 7t de gravats (+ 133 %),
 - 13t700 de bois (+ 24 %)
 - 5t de D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques, - 17 %)
- 29 tonnes non valorisées.

Globalement, le pourcentage de valorisation sur les déchèteries mobiles reste stable par rapport à 2015 et s'élève à 57 %.



10/09/2016 : Moins de visites mais des tonnages plus importants à Doizieux



24/09/2016 : Un grand soleil à Saint-Christo-en-Jarez



08/10/2016 : Pavezin clos l'année

Les déchèteries mobiles perdureront en 2017 et intégreront même une septième commune : Saint-Romain-en-Jarez.

2.6 LE TRAITEMENT

Une fois collectés, les différents flux de déchets sont traités dans quatre unités principales :

- Des unités et filières de valorisation matière :
 - Le centre de tri des déchets recyclables : emballages et papiers
 - Le centre de prétraitement verrier : verre
 - Les plateformes de compostage : déchets verts



Schéma du tri des emballages
Centre de Tri Suez Firminy



Chaîne 1^{er} tri grossier
Centre de tri Guérin Andrézieux-Bouthéon



Plate-forme « déchets verts »
Broyage intermédiaire Sermaco La Ricamarie

- Un site de traitement pour les déchets ultimes : l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : ISDND

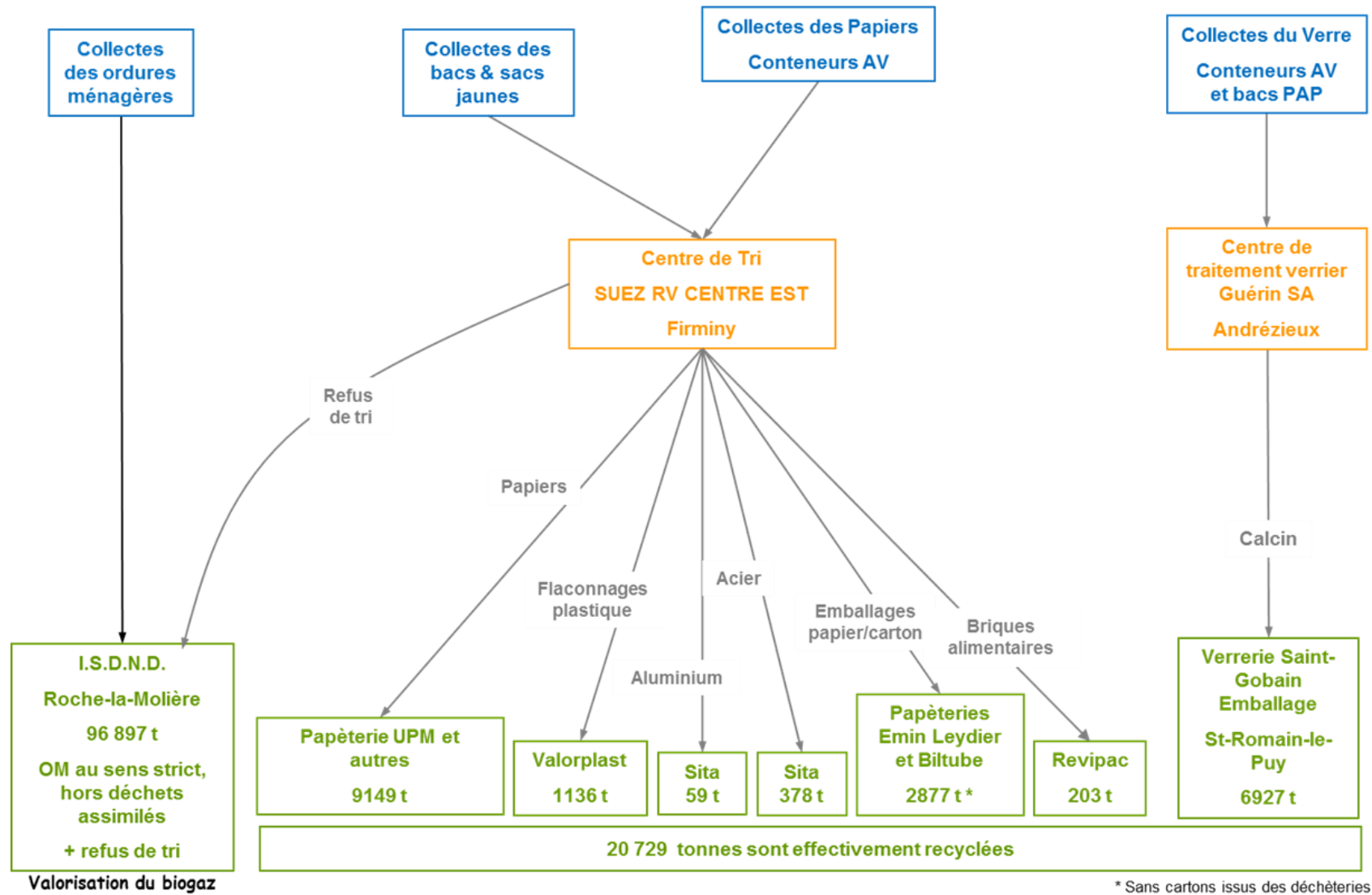
Le schéma ci-dessous reprend les principales filières de traitement et de recyclage suivant les flux. (Les tonnages indiqués sont ceux expédiés et réellement réceptionnés par les filières au cours de l'année 2016).



ISDND Roche-la-Molière
Casier pédagogique

Tonnages issus des collectes sélectives valorisés en 2016
 Réf. 45 communes - 390 550 habitants

Schéma 3 : Filières de recyclage – Tonnages réceptionnés par les repreneurs en 2016



2.6.1 Le centre de tri

Après avoir été collectés, les papiers et emballages hors verre sont transportés jusqu'au centre de tri où les déchets sont séparés et conditionnés par nature de matériau, puis expédiés vers les filières. Le verre va, quant à lui, directement sur un centre de prétraitement verrier.

En 2016, le centre de tri de Firminy a accueilli environ 40 700 tonnes de déchets issus de collectes sélectives (94 % de multi-matériaux et 6 % de papier). 39 % des tonnages proviennent de Saint-Étienne Métropole.

2.6.1.1 Mode d'exploitation et caractéristiques fondamentales

Le marché liant Saint-Étienne Métropole avec la société SUEZ RV Centre Est a été signé 1^{er} décembre 2014 jusqu'au 30 avril 2018 (reconductible 2 ans).

Il comprend le tri de la totalité des collectes sélectives du territoire : flux multimatériaux en Porte-à-Porte et papiers en apport volontaire, pour 45 communes.

Il se caractérise par une rémunération à la tonne entrante avec insertion d'une bonification versée en fonction des tonnages réellement expédiés afin d'inciter le prestataire à une optimisation du process de tri (réduction du taux de refus).

Conformément aux engagements contractuels, le centre de tri SUEZ a fait l'objet en août 2015 d'une nouvelle étape significative dans l'évolution et la modernisation de son process :

- amélioration de l'ouverture et l'extraction des sacs plastiques,
- meilleure séparation des emballages métalliques,
- optimisation de la séparation des fibreux
- réduction des refus de tri en allant chercher la fraction valorisables des fines,
- modernisation des trieurs optiques des emballages « creux ».

Le centre de tri de Firminy est certifié ISO 14 001, OHSAS 18 001 et ISO 50001.

Le centre est actuellement autorisé pour 60 000 tonnes/an de capacité en tri pour les déchets recyclables en provenance des ménages et de 20 000 tonnes/an de capacité en tri des DIB (activité d'affinage des déchets industriels).

Il fonctionne du lundi au vendredi, en trois équipes dont une de nuit, avec environ 60 personnes dont une quarantaine de trieurs. La modernisation du process (2015) a permis en 2016 de fermer le centre de tri les samedis.

2.6.1.2 Événements remarquables en 2016

❖ Les démarches spécifiques axées sur le personnel de tri

SUEZ reste très actif quant à ses efforts sur la **question des TMS (troubles musculo-squelettiques)**, dans un contexte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Il s'agit là d'actions s'inscrivant dans un acte volontaire engageant SUEZ à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques.

Dans ce contexte, SUEZ poursuit l'étude attentive des phénomènes générés par certaines activités (manipulations manuelles, répétitivité des tâches, etc...), tout en s'inscrivant dans une dynamique de progrès et sur la base d'un partenariat étroit avec la médecine du travail et la CARSAT.

Concernant **l'insertion par l'intérim**, depuis plusieurs années, SUEZ travaille avec deux agences spécialisées dans l'insertion : ID'EES Intérim et Relais Ondaine. En 2016, le bilan fait état de 54 personnes déléguées depuis le début de l'opération, à travers des parcours professionnels différents suivant les personnes. Tout est mis en œuvre pour que les agents accèdent à terme à un emploi durable ou au moins soit maintenus dans leur mission au centre de tri. Fin 2016, 30 personnes étaient toujours en mission au centre de tri.

❖ Sensibilisation du public : visites du centre de tri et salle pédagogique dédiée

Chaque année des visites sont organisées, avec accueil en salle dédiée et parcours aménagé et sécurisé dans l'enceinte du centre de tri. En 2016, il s'est ouvert à **3 025 visiteurs adultes et enfants pour 100 visites** (+ 3,1 % par rapport à 2015, avec en moyenne un plus de 30 personnes/visite). 46 % des visites ont concerné des publics de Saint-Étienne Métropole.

❖ Récupération pour le recyclage des sacs et films plastiques

Il n'y a pas eu de reprise de récupération des sacs et films plastiques en 2016 pour être réinjectées dans la fabrication de sacs recyclés. **La société BARBIER, nouveau fournisseur depuis janvier 2016**, doit en effet organiser la reprise des sacs et films plastique en polyéthylène : sacs jaunes de collecte sélective, sacs de sortie de caisse, suremballages de packs d'eau, autres gros films souples. Des échanges ont eu lieu entre les sociétés BARBIER et SUEZ afin de régler les problèmes de qualité empêchant cette reprise, les expéditions reprendront en 2017.

2.6.1.3 Nature, quantité et qualité des apports

15 818 tonnes ont été triées pour Saint-Étienne Métropole (sur la base des pesées réalisées à l'entrée du centre de tri et hors cartons déchèteries) :

- 94 % issu du flux multimatériaux : « emballages et papiers » des collectes en Porte-à-Porte de bacs/sacs jaunes,
- 6 % issu du flux de papiers en apport volontaire.

Cette **augmentation globale de 169 tonnes par rapport à 2015 (+ 1,1 %)**, résulte d'une hausse de **2,2 % sur le flux multimatériaux** en Porte-à-Porte (+ 320 tonnes) et d'une baisse importante de 14 % sur le flux papiers en apport volontaire (- 151 tonnes), s'expliquant notamment par la suppression des points d'apports (cf. 2.1.4).

En parallèle de cette augmentation des quantités triées, les quantités de refus sont en faible diminution (- 1,52 % par rapport à 2015).

Un nombre important de caractérisations a été maintenu (mesures réalisées sur des échantillons prélevés au dépotage) permettant d'obtenir une photographie précise des proportions de matériaux pour notre collectivité, ainsi qu'une meilleure lisibilité sur la qualité du tri : 119 caractérisations (128 en 2015), dont 107 pour le flux « multimatériaux » et 12 pour le flux « papiers en apport volontaire ».

La qualité du tri :

Depuis 2013, la proportion de matériaux non valorisés tous flux confondus reste **stable à 16 %** (16,2 % et 16,1 % respectivement en 2014 et 2015).

Ce chiffre résulte de la somme des **refus de tri pour 14,7 %** (effectivement séparés et orientés vers l'enfouissement à Roche-la-Molière) et de la **freinte pour 1,3 %** (comprenant les pertes de matière durant le process, les particules fines et l'évaporation de l'eau).

Plus précisément, cette stabilité combine les évolutions suivantes entre 2015 et 2016 :

- Une baisse de 1,52 % des refus de tri (- 36 t.),
- Une augmentation de 25,64 % de la freinte (+ 43 t.)

2.6.1.4 Les filières de recyclage

Depuis 2012, Saint-Étienne Métropole évolue dans le **contrat dit barème E avec Éco-Emballages** (2012-2016). Ce contrat est construit sur l'équité et la responsabilisation des acteurs pour la recherche de l'optimum « développement durable » du tri des déchets d'emballages ménagers en France. Ce partenariat permet de disposer de soutiens financiers mais aussi d'une garantie de reprise des matériaux triés avec des filières spécialisées agréées : tous les déchets triés qui sont conformes au cahier des charges des filières sont recyclés (voir *Schéma 3 : Filières de recyclage – Tonnages réceptionnés par les repreneurs en 2016*).

Pour Saint-Étienne Métropole, la reprise des matériaux s'effectue auprès des filières selon deux dispositifs :

- L'« **option filière** » proposée par Éco-Emballages pour les contrats de reprise des emballages plastique, verre, briques et papier-carton,
- L'« **option fédération** » sous l'égide de la fédération professionnelle FEDEREC et sous contrôle d'Éco-Emballages, permettant des prix de vente plus intéressants pour les contrats de reprise des emballages en acier et aluminium.

Comme les années précédentes, il est important de noter la prépondérance de **filières françaises** et, pour certaines, leur **proximité** :

- Papiers et cartons d'emballages : papèteries dans la Drôme,
- Emballages plastiques en PEHD : divers départements du centre et l'est, dont la Loire (Piscines Desjoyaux),
- Papiers et briques alimentaires : Vosges, Seine-Maritime
- Acier et aluminium : Bouches-du-Rhône, Normandie

Concernant ces filières papiers, la collectivité bénéficie d'un soutien financier grâce à **une convention signée avec l'Éco-organisme ÉCO-FOLIO**, dont l'objectif est de recycler 55 % de l'ensemble des papiers à l'horizon 2016.

Par ailleurs, il faut savoir que Saint-Étienne Métropole est également considérée comme « émetteur de papier » (documents diffusés auprès des habitants et papiers internes). Après une très forte hausse en 2015 (+ 54 %), le tonnage déclaré en 2016 est de près de 10 tonnes (- 41 %). Saint-Étienne Métropole a donc **payé une contribution à Éco-Folio** proportionnelle à cette baisse.

2.6.1.5 Tonnages recyclés

En 2016, **20 729 tonnes de déchets recyclables** ont été réceptionnées par les filières (base tonnages réceptionnés filières sur l'année civile et hors cartons de déchèteries). C'est autant de tonnages qui n'ont pas été stockés à l'ISDND de Roche-la-Molière.

Cela représente une **hausse de 1 005 tonnes par rapport à 2015 (+ 5,1 %)**. Cf. *Schéma 3 : Filières de recyclage – Tonnages réceptionnés par les repreneurs en 2016*

Cette hausse est constatée sur tous les flux recyclables à l'exception des flaconnages plastiques et du verre. On notera plus particulièrement :

- + 74 % sur l'aluminium, résultat des optimisations réalisées en 2015 avec la mise en œuvre du courant de Foucault
- + 15 % sur les briques alimentaires, en lien avec la modernisation du tri optique
- + 11 % sur les papiers, dus à la suppression des points apports volontaire



Balles métal

❖ Les emballages (hors verre)

- Sur la base des tonnages réceptionnés par les filières :

Les emballages (hors verre) représentent 4 486 tonnes, hors cartons déchèteries. Ce chiffre est porté à 6 022 tonnes grâce aux 1 536 tonnes de cartons issus des 11 déchèteries. Ces derniers sont expédiés vers la même papèterie que les emballages papier-carton (EMR) issus des collectes sélectives et permettent ainsi de bénéficier de soutiens financiers supplémentaires.

- En raisonnant en termes de production avec l'indicateur kg/hab./an :

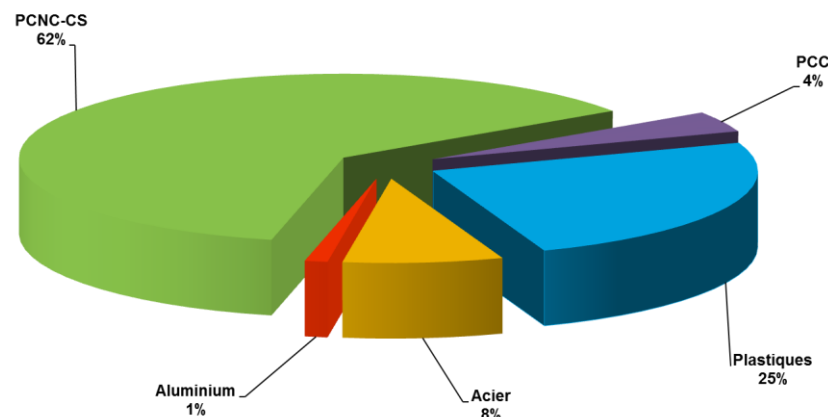
A noter que la production tient compte des variations de stocks en centre de tri en cours d'année et des tonnages réceptionnés par les filières.

Comme l'année précédente, on constate **une légère augmentation (+ 2,2 % en 2016) de la performance pour les emballages** (hors verre et sans les cartons des déchèteries). On passe ainsi de 11,62 kg/hab./an en 2015 à 11,87 kg/hab./an en 2016 (voir tableau détaillé ci-après).

Tableau 12 : Ratios par type de matériau recyclé issu des emballages – en kg/an/habitant

Performance de tri en kg/hab./an recyclé	2015	2016	Evolution 2015-2016
Emballages en plastique	3,19	2,95	- 7,6 %
Briques alimentaires (ELA)	0,49	0,47	- 4,1 %
Aluminium	0,095	0,135	+ 42,1 %
Acier	0,96	0,95	-1,1 %
Emballages papier-carton (EMR) (sans cartons de déchèteries)	6,88	7,36	+ 7,0 %
Total emballages (hors verre sans cartons déchèteries)	11,62	11,87	+ 2,2 %
Cartons déchèteries recyclés via filière EMR	4,19	5,08	+ 21,3 %
Total emballages (hors verre avec cartons déchèteries)	15,80	16,95	+ 7,3 %

Graphique 5 : Répartition en poids par nature de matériau des emballages recyclés



Nota : PCC signifie briques alimentaires (ex ELA), PCNC signifie emballages en papier et carton (ex EMR)

Le tri des emballages est donc en légère hausse pour la deuxième année. Une hausse sur les emballages en papiers-cartons et aluminium qui compense la baisse sur les autres matériaux (plastiques, briques alimentaires et acier).

Après le point bas en termes de performances observé en 2013, on reste dans une tendance globale à la hausse dans la continuité de 2014. Même si le geste de tri est désormais simplifié avec le mélange « emballages et papiers », des actions de communication doivent être maintenues de manière récurrente. Le Plan de Relance du Recyclage est une bonne opportunité. (cf. 2.3)

Avec 11,87 kg/hab./an, SEM reste en-dessous de la moyenne départementale qui est de 15,8 kg/hab./an en 2015 et en dessous de la moyenne régionale qui est de 15,5 kg (donnée Auvergne Rhône-Alpes 2015).

Enfin, si on intègre les 1 985 tonnes supplémentaires de cartons de déchèteries (5,08 kg/hab./an), la hausse est maintenue avec un ratio global en augmentation de 7,3 %.

❖ **Papiers et gros de magasin (GM):**

- Sur la base des tonnages réceptionnés par les filières :

En 2016, les papiers type 1.11 (6 970 tonnes) et gros de magasin (2 179 tonnes) réceptionnés par les papeteries représentent 9 149 tonnes. Le gros de magasin est constitué d'annuaires, papier glacé, enveloppes, etc.

- En raisonnant en termes de production avec l'indicateur kg/hab./an :

(La production tient compte des variations de stocks en centre de tri en cours d'année et des tonnages réceptionnés par les filières)

On constate une hausse sur le flux global de papiers et gros de magasin (+ 1 %). On passe ainsi de 21,91 en 2015 à 22,12 kg/hab./an en 2016 et on retrouve ainsi les valeurs de 2014. Ce résultat provient de la combinaison de deux évolutions différentes sur chacun des deux flux :

- - 1,3 % pour les papiers sorte 1.11 (16,75 kg/hab./an en 2015 à 16,54 kg/hab./an en 2016)
- + 8,2 % pour le « gros de magasin » (GM) (5,18 en 2015 à 5,58 kg/hab./an en 2016).

❖ **Le verre (ne passe pas par le centre de tri).**

Après dépotage au centre de prétraitement verrier à Andrézieux-Bouthéon (préparation du calcin), le verre est repris par la verrerie Saint-Gobain Emballages à Saint-Romain le Puy ; en 2016, 6 927 tonnes y ont été réceptionnées.

Cela représente 64 tonnes en moins qu'en 2015. A l'inverse de 2015, on note :

- une légère augmentation (+ 3,17 %) des tonnages issus des bacs verre de collecte Porte-à-Porte à Saint-Étienne (certains immeubles et cafés et restaurants)
- une faible diminution (- 1,55 %) sur les conteneurs apport volontaire, combinant des évolutions très variables selon les communes.

Quant au ratio habitant, il passe de 2015 à 2016, de 17,96 à **17,74 kg/hab./an**. Après de faibles hausses chaque année depuis 2012, cette valeur est en baisse en 2016 (- 1,22 %), **Saint-Étienne Métropole reste en dessous de la barre des 18 kg/hab./an**. Même s'il est vrai que notre territoire est plutôt urbain, cette performance reste faible. Pour comparaison avec d'autres territoires, le Grand-Lyon est à 20,6 kg, Grenoble à 22 kg, et Clermont-Ferrand à 29,2 kg (données 2015). Pour autant, on ne connaît pas précisément le gisement sur notre territoire et Saint-Étienne Métropole espère redynamiser cette collecte via le Plan de Relance et capter le verre encore jeté dans les ordures ménagères. Les premiers retours sont d'ailleurs encourageants (cf. paragraphe dédié)

Par ailleurs, SEM reste en dessous de la moyenne du département (24 kg/hab./an en 2015) et de la région (30 kg en 2015).

→ Plus, globalement, les indicateurs de performance de tri à retenir sont :

Tableau 13 : Ratios par type de déchets issus de la collecte sélective et évolution 2015/2016 (sur la base des tonnages entrée centre de tri)

	2015	2016	Progression
	kg/hab/an	kg/hab/an	2015-2016
Emballages (hors verre, hors cartons déchèteries)	11,62	11,87	2,15%
Emballages (hors verre, avec cartons déchèteries)	15,80	16,95	7,28%
Papiers -Journaux-Magazines-Prospectus et Gros de magasin (1)	21,91	22,12	0,96%
Verre	17,96	17,74	-1,25%
TOTAL emballages, verre et papiers (hors cartons déchèteries)	51,48	51,72	0,47%
TOTAL emballages, verre et papiers (avec cartons déchèteries)	55,67	56,8	2,03%
Refus de tri (1)	6,08	5,96	- 1,97 %

(1) : cet indicateur est basé sur la « production ». Il n'est donc pas à comparer au taux moyen de refus calculé en % à partir de la moyenne des caractérisations par échantillonnage tous flux confondus à l'entrée du centre de tri.

On peut noter que l'évolution de la production est globalement en hausse légère et simultanément les refus de tri en faible baisse. Il s'agit néanmoins ici des indicateurs de production en kg/hab./an, la « production » tenant compte des variations de stocks entre le centre de tri en cours d'année et les tonnages réceptionnés par les filières.

En 2016, sans prendre en compte les cartons de déchèteries (5,08 kg/hab./an), c'est :

51,72 kg de matériaux recyclables qui ont été « produits » par chaque habitant, ce qui porte le **taux de recyclage à 16,9 %** des ordures ménagères produites.

Après 2014 marquée par une hausse notable sur les emballages, 2015 impactée par l'augmentation des emballages en papiers-cartons, la forte progression des emballages aluminium permet de masquer la stagnation voire la baisse des autres emballages.

Les Papiers, Journaux magazines, après une baisse en 2015 sont de nouveau en croissance positive. Le verre quant à lui-même, recule légèrement.

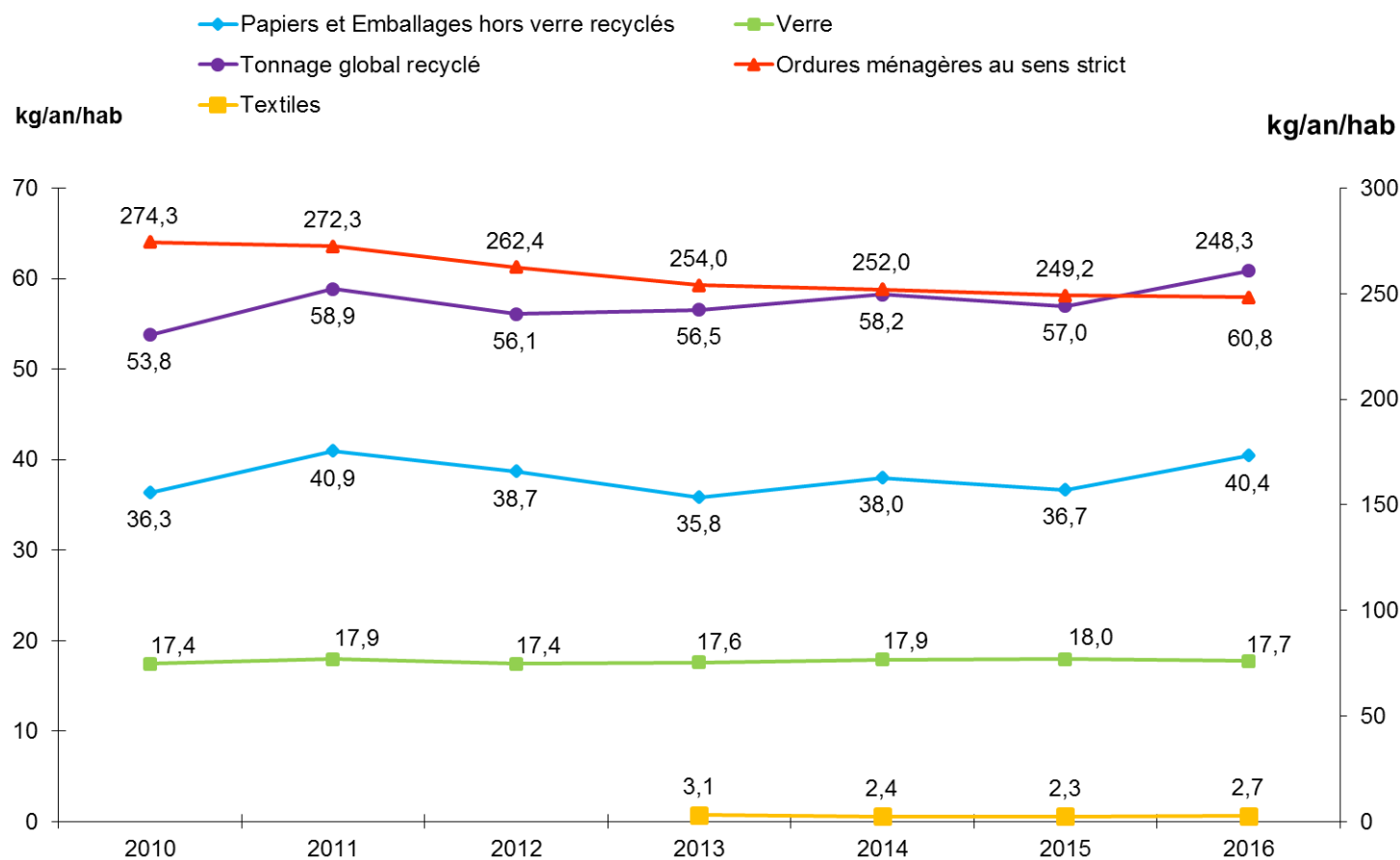
Le Plan de Relance pour le tri des emballages dont les premières actions concrètes ont eu lieu en 2016, devrait permettre de conforter cette progression sur 2017.

Tableau 14 : Evolution du taux de recyclage des collectes sélectives

En kg/hab/an	2016	2015
Total recyclables (a) Sans cartons déchèteries	51,72	51,48
Refus de tri	5,96	6,08
Ordures ménagères enfouies	248,34	249,19
Total (b)	306,02	306,75
Taux de recyclage en % = (a) / (b)	16,9 %	16,8 %

❖ **Récapitulatif sur l'ensemble des matériaux recyclables (papiers, emballages, verre et textiles)**

Graphique 6 : Evolution des matériaux recyclés issus de la collecte sélective depuis 2010 – source tonnages expédiés



2.6.2 Les centres de compostage

❖ Déchets verts des centres techniques municipaux

Depuis 2014, le marché des déchets verts produits par les centres techniques municipaux est détenu par SERMACO.

Cette prestation comprend le transport et le traitement des déchets verts, avec la mise à disposition de bennes, un broyage intermédiaire sur le site du prestataire à La Ricamarie et traitement par compostage chez TERRALYS à Saint-Priest-La-Roche (42). Les refus de crible, incompatibles avec le compostage sont quant à eux, orientés vers la chaufferie bois de Châteaureux à Saint-Étienne, ils représentent 14 % des tonnages soit 905 tonnes. Ils sont en légères baisse par rapport à 2015 (- 19 %), suite à des soucis techniques de l'installation en 2016.

• Pour la Ville de Saint-Étienne :

Les déchets verts produits par les services espaces verts de la ville de Saint-Étienne sont centralisés au quai des Brunandières. C'est l'exploitant du quai SUEZ RV Centre Est qui est en charge de l'accueil des véhicules de la ville.

En 2016, ce sont **3 099** tonnes de déchets verts qui ont transitées par ce quai contre 2 787 tonnes en 2015 ; après des hausses en 2012 (+ 44,5 %) et 2014 (+ 18,4 %) des baisses en 2013 (- 8,6 %) et 2015 (- 8,9%), les tonnages 2016, sont **en hausse, + 11,2 %**. Ces fluctuations confirment combien cette filière est fortement dépendante des conditions météorologiques même si des changements de pratiques (mini-plateforme de compostage) sont réels.

• Déchets verts municipaux (hors Saint-Étienne) :

3 593 tonnes de déchets verts ont été traitées en 2016, contre 3 199 tonnes en 2015 ; pour la cinquième année consécutive, les tonnages **sont en hausse, + 12,4 %**.

Fin 2016, 21 communes de SEM disposent de ce service avec des bennes spécifiques à demeure, 4 autres communes font appel à la prestation ponctuelle une à deux fois par an en fonction de leur besoin.

Au total, en 2016, SERMACO a effectué 513 rotations entre les CTM et son site de broyage à la Ricamarie. On notera l'effort réalisé par les communes pour optimiser les transports puisque malgré une hausse des tonnages, il y aura un recul du nombre de rotations (-5).

Les habitudes de travail (broyeurs, mulching, gestion différenciée..) continuent d'évoluer pour réduire la production de ces déchets verts.

Au final, 86 % des tonnages collectés ont alimenté la plateforme de compostage de Saint-Priest La Roche (42) soit **5 755 tonnes**.

❖ Déchets verts – apports en déchèteries fixes et mobiles

Le traitement des déchets verts des déchèteries fixes est intégré dans les marchés d'exploitation des déchèteries. Cela représente 20 866 tonnes soit un ratio de 54 kg/hab./an en 2016, **en hausse de plus de 5,3% par rapport à 2015**. Les destinations dépendent des prestataires déchèteries. Les exutoires sont :

- Compostage à St-Just-St Rambert (42) : 14 602,8 tonnes
- Compostage à St-Priest La Roche (42) : 3 425,4 tonnes
- Chaufferie COFELY biomasse : 2 837,8 tonnes

A ces chiffres, il faut ajouter, 5 tonnes de déchets verts issues des déchèteries mobiles rurales et compostées à Saint-Romain-le-Puy (tonnage stable).

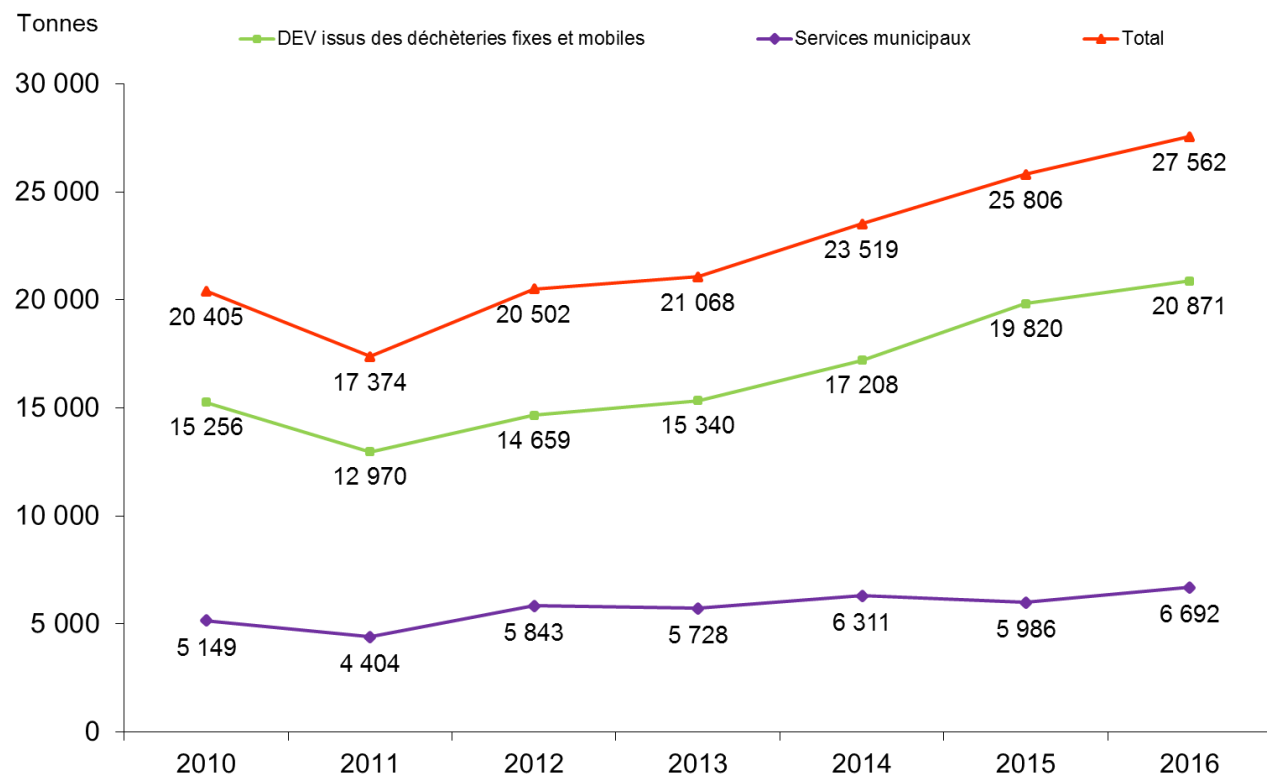
Soit un tonnage global déchèteries en 2016 de 20 871 tonnes.

❖ Synthèse

En 2016, avec 27 563 tonnes, la production de déchets verts augmente cette année encore, et pour la cinquième année consécutive, (+ 6,8 % par rapport à 2015). Cette hausse, observée sur tous les sites, s'explique par des apports réguliers tout au long de l'année avec un pic de production au printemps, très largement favorisée par les conditions météorologiques.

Tableau 15 : Tonnages des déchets verts par origine en 2016

Origine des apports	Tonnage 2016	Répartition en poids	Progression 2015/2016	Gestion / destination
Espaces verts Saint-Étienne	3 099	11,3 %	+ 11,2 %	SERMACO
Espaces verts - autres communes	3 593	12,9 %	+ 12,4 %	SERMACO
Déchèteries fixes et mobiles	20 871	75,8 %	+ 5,3 %	Filières contrats Exploitation déchèteries
Total en tonnes	27 563			



Graphique 7 : Evolution des tonnages de déchets verts entre 2010 et 2016

❖ Synthèse des flux et destinations de déchets végétaux en 2016

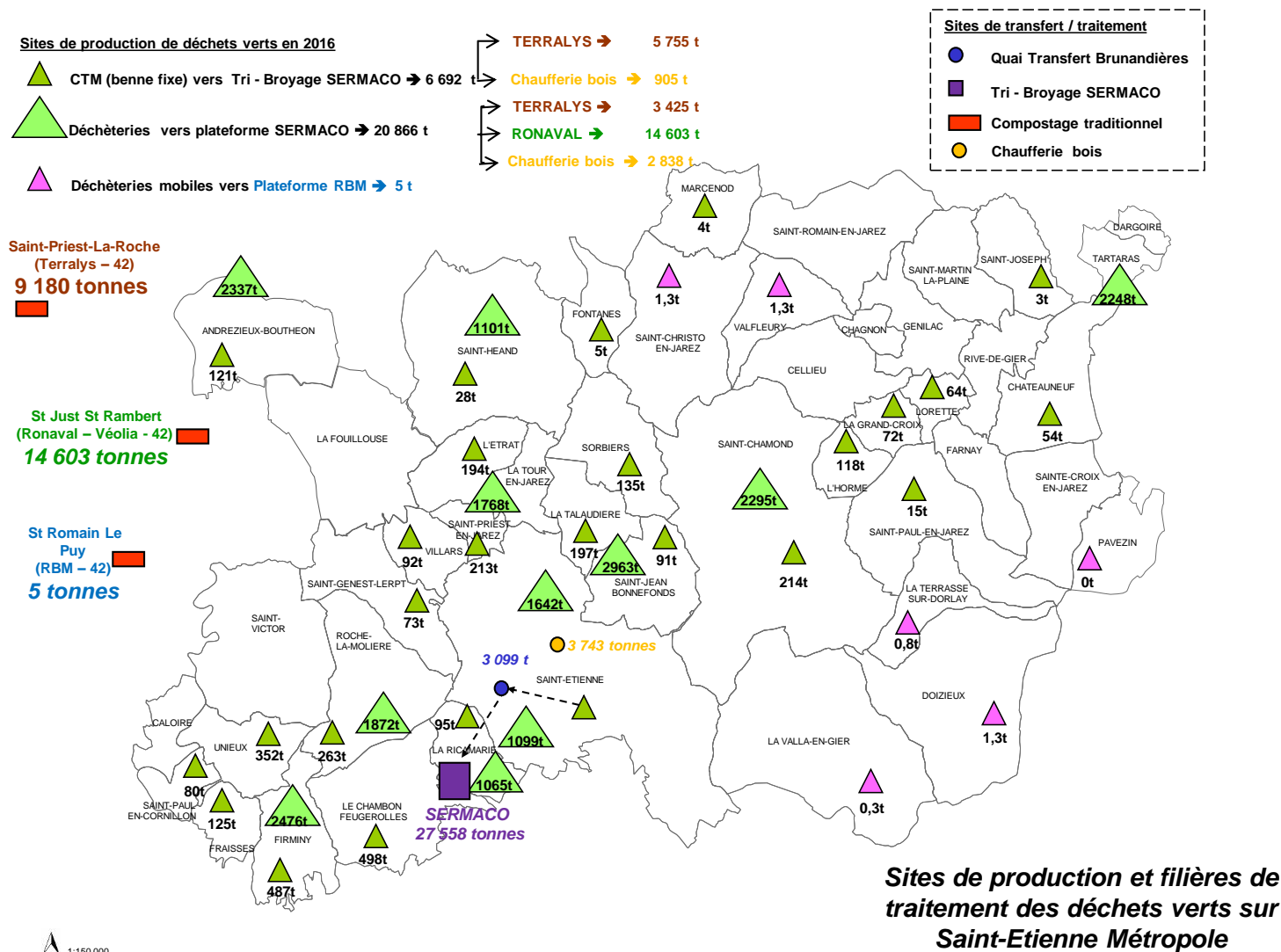


Schéma 4 : Synthèse des flux et destinations déchets verts - Situation 2016

2.6.3 L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

❖ Données fondamentales sur le site

Le traitement des déchets ultimes est réalisé par stockage sur l'ISDND de Roche-la-Molière, via un marché signé le 1^{er} décembre 2008 (échéance 31 décembre 2017) avec la société SUEZ RV Borde Matin (anciennement SITA Borde Matin) propriétaire et gestionnaire du site. Le site de 62 hectares, autorisé pour 500 000 t/an, jusqu'en 2026 (arrêté préfectoral pris en 2011) est ouvert depuis 1972, certifié ISO 9001, 14001 et OHSAS.

Après plusieurs années de baisse, le tonnage global du site (**266 455 tonnes**) a légèrement augmenté cette année (**+ 4,1 % par rapport à 2015**) et ce malgré le quota nul d'importation hors département effectif depuis 2016. **Cette augmentation est liée notamment à l'apport des déchets du Sud Roannais.** Ainsi, seulement 1,4 % d'apports hors Loire ont été pris en charge correspondant à 3 861 tonnes autorisées de déchets d'amiante lié provenant d'Auvergne Rhône-Alpes et Saône et Loire.

Année	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage global en t	600 000	449 966	403 048	445 792 ²	349 255	331 203	310 124	283 012 ³	282 105 ⁴	255 897	266 455

Pour mémoire, le site est exploité par un remplissage successif de casiers (comblement en élévation de déchets compactés) afin de limiter la surface ouverte et limiter les nuisances (odeurs, envols, oiseaux).

L'installation, outre les zones de stockage, comprend un poste de contrôle, un système de gestion des eaux avec une station d'épuration des lixiviats, une unité de valorisation du biogaz (moteurs fournissant de l'électricité).

❖ Actualités 2016 pour le site

Plusieurs évènements marquants sont à retenir :

- **L'exploitation s'est poursuivie sur le casier B5** ouvert depuis novembre 2014 et prévu jusque fin 2017 au moins.
- Baisse du volume des lixiviats traité par rapport à 2015, vraisemblablement lié aux effets des travaux d'amélioration des réseaux de collecte et gestion des eaux de surface et sub-surface.

² 379 368 hors terres polluées Ondaine

³ Dont 1000 t environ suite incendie Rillieux-la-Pape

⁴ Dont 9000 t environ suite incendie Rillieux-la-Pape

- **La nouvelle plateforme de valorisation biogaz** (dite B2M) dont les travaux avaient débutés en octobre 2015 a été mise en service en août 2016. Trois nouveaux moteurs plus puissants fonctionnent comme actuellement en cogénération, pour produire de l'électricité réinjectée dans le réseau ERDF et alimenter le réseau de chaleur de la ville de Firminy (par récupération de la chaleur produite par les moteurs). L'ancienne installation (dite Biovale » est maintenue pour assurer une complémentarité en cas d'augmentation du gisement du biogaz ou d'opérations de maintenance sur les moteurs. Une nouvelle unité de prétraitement du biogaz, dédiée à Biovale a été construite. Les installations visent à garantir un taux de valorisation du biogaz supérieur à 75% et assurer la continuité d'approvisionnement du réseau de chaleur de Firminy
- La station de traitement des lixiviats a fait l'objet de travaux de remise en état pour améliorer son fonctionnement ainsi que la sécurité des intervenant (mise en conformité du stockage du méthanol, remplacement de l'automate, remplacement de l'atelier de préparation du lait de chaux, modification des tours d'ozonation....)
- La **Commission de Suivi du Site (CSS)** s'est réunie le 6 décembre 2016 pour examiner le bilan d'activité et émettre un avis sur les futurs projets
- **Evènement marquant cette année, le dépôt par Suez d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour étendre la durée de vie et moderniser le site.** Le projet comprend :
 - **Extension de la durée de vie** jusqu'à fin 2051 de de l'Installation de stockage pour la prise en charge des déchets ultimes avec le doublement de la capacité de stockage en périphérie des zones existantes et par augmentation de la côte de réaménagement.
 - **Modernisation** du site avec prise en compte :
 - des besoins du BTP
 - casiers spécifiques pour amiante, plâtre, terres polluées
 - zones de stockage pour les déchets inertes
 - plateforme de traitement des terres polluées
 - de la gestion de l'organique :
 - création d'une plateforme de bois et compostage de déchets verts et de biodéchets (25 000 t dont 2 000 à 5000 t de Biodéchets) sur le périmètre de l'ISDND, localisation vers l'installation de valorisation du Biogaz donc très éloignée des habitations
 - création de casiers fonctionnant en mode bioréacteur (réinjection des lixiviats permettant d'accélérer la dégradation de la matière organique) pour les Ordures Ménagères résiduelles.
 - des activités de gestion des effluents liquides

❖ Apports pour Saint-Étienne Métropole

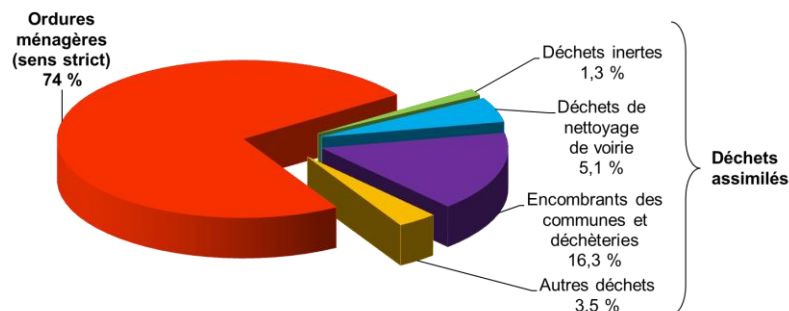
Ce sont au total **131 411 tonnes** d'ordures ménagères (74 %) et de déchets assimilés (26 %) qui ont été stockées en 2016. On constate une stabilisation du tonnage global stocké : - **0,3 %** entre 2015 et 2016.

Tableau 16 : Tonnage par type de déchets stockés en ISDND

(1) encombrants des CTM, déchets marchés forains, déchets de jardins, parcs et cimetières

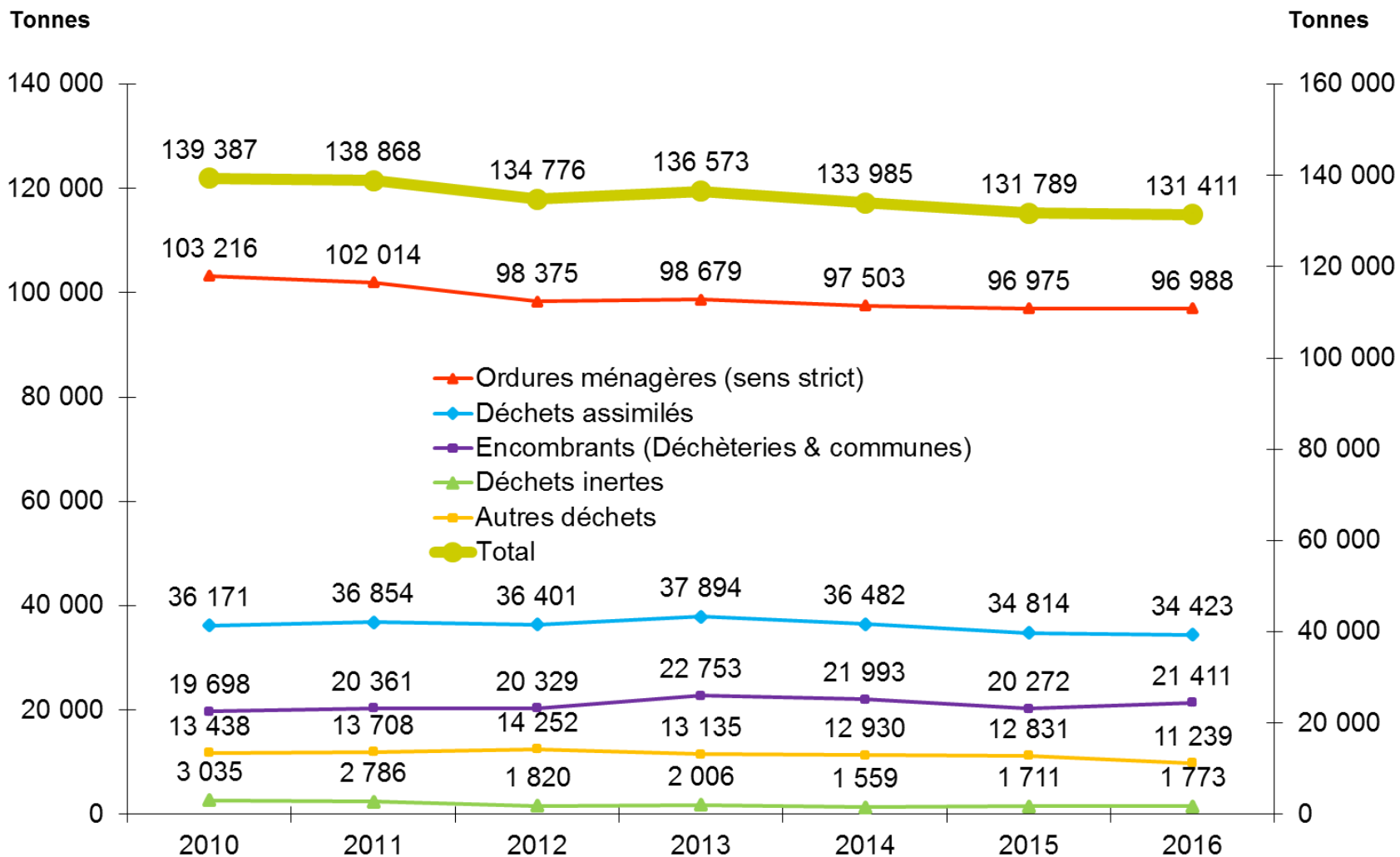
Nota : Il est précisé que les refus de centre de tri (2 540 t) ne sont pas comptabilisés ici

Graphique 8 : Répartition des tonnages stockés par type de déchets



Données en tonnes	2015	2016	Evolution 2015-2016
Ordures ménagères (sens strict)	96 975	96 988	0%
Déchets assimilés	34 814	34 423	- 1,1 %
Encombrants (déchèteries et communes)	20 272	21 411	+ 5,6 %
Déchets inertes	1 711	1 773	+ 3,6 %
Déchets de nettoyage de voirie	6 702	6 697	-0,1 %
Autres déchets (1)	6 129	4 542	-25,9 %
Total =	131 789	131 411	- 0,3 %

Graphique 9 : Evolution des tonnages stockés par type de déchets



2.6.4 Le SYDEMER

Le SYDEMER, Syndicat Mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais a été créé fin 2008. Il regroupe 9 EPCI, 204 communes, près de 600 000 habitants produisant environ 350 000 tonnes de déchets ménagers produits dont 220 000 tonnes de déchets résiduels.

Les travaux du SYDEMER s'étaient concentrés depuis fin 2014 sur la recherche de sites pour l'implantation du pôle de valorisation projetée avec tout d'abord une analyse sommaire des 10 sites potentiels identifiés.

En 2016, l'étude détaillée des 3 sites les plus adaptés a été restituée aux élus et également dans le cadre de la démarche de concertation aux élus du Conseil Consultatif.

Suite aux réunions de pré-concertation menées en juin 2015 avec les structures riveraines des 3 sites pressentis, les oppositions se sont structurées et des contacts ont eu lieu avec les structures demandeuses (association Stop aux déchets à Roche-la-Molière, La Fouillouse Protégée, Collectif CHUPA Halte Usine Poubelle, Association cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules).

Mais la phase décisionnelle de choix de site a été gelé compte tenu de la nécessité d'intégrer les importantes évolutions réglementaires (Loi de Transition Énergétique voté en août 2015) qui impactent la filière de traitement adoptée en 2012.

Les nouvelles dispositions législatives et notamment celles imposant le développement du tri à la source des déchets organiques ont poussé le SYDEMER a engagé sans tarder des études complémentaires sur deux volets :

- Un recadrage de la filière de 2012 et de son dimensionnement (au regard des nouveaux objectifs réglementaires, de l'évolution constatée de la population et des tonnages de déchets sur son périmètre)
- Une étude des débouchés potentiels pour les CSR sur le territoire du SYDEMER.

Après restitution de ces études, le SYDEMER a délibéré en vue d'ajuster la filière et ses priorités :

- La valorisation énergétique par le biais de la production de CSR sera placée comme priorité première des installations à mettre en œuvre
- Étant donné qu'il reviendra aux EPCI membres du SYDEMER de développer des dispositifs de détournement à la source des biodéchets en amont, les équipements de traitement projetés par le SYDEMER n'auront pas un objectif principal de valorisation organique avec retour à la terre (compost).

La nouvelle filière retenue est ainsi :

- Phase 1 : Production de combustibles solides de récupération après séparation et tri mécanique des déchets en vue d'une valorisation énergétique;
- Phase 2 : Méthanisation de la fraction biologique restant dans les déchets ménagers résiduels (après les opérations de détournement en amont des biodéchets), avec valorisation du bio méthane produit.

Une part résiduelle de déchets non combustibles et non organiques devront être enfouis en dernier lieu.

Enfin, le dimensionnement des installations a été revu nettement à la baisse 156 500 tonnes de déchets ménagers et assimilés résiduels (au lieu de 235 000 tonnes prévues en 2012). En effet, le dimensionnement a pris en compte l'objectif de la loi de valoriser sous forme matière ou organique 65 % des déchets ménagers et assimilés en 2026. Cet objectif est particulièrement ambitieux puisqu'aujourd'hui 34 % de ces déchets seulement sont valorisés sur le périmètre du SYDEMER.

A partir de septembre 2016, les travaux ont été ralentis. En effet, les élus et services des collectivités membres ont été mobilisés dans le cadre de l'impact de la loi Notre sur l'organisation territoriale.

Une étude d'impact sur le SYDEMER a été réalisée. Le Syndicat passera de 9 EPCI à 5 avec une légère extension géographique au nord :

- à la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez (rattachée à la Communauté d'Agglomération Loire Forez Est)
- à la Communauté de Communes de Balbigny (rattachée à la Communauté de Communes de Forez Est)

Ce nouveau périmètre entrainera une augmentation de la population du SYDEMER d'environ 15 100 habitants. La population totale est ainsi de 622 322 habitants (base population en vigueur au 1^{er} janvier 2017).

Compte tenu de l'ensemble des changements, un nouvel exécutif sera mis en place en début d'année 2017.

2.6.5 Synoptique de gestion et bilan matière global des déchets traités

❖ Cumul des tonnages traités et valorisés

En cumulant en 2016 :

- Les déchets issus des collectes en Porte-à-Porte (ordures ménagères, collectes sélectives, encombrants) et des collectes sélectives en apport volontaire,
- Les déchets issus des activités des services techniques municipaux,
- Les apports en déchèteries fixes et mobiles.

Saint-Étienne Métropole a pris en charge au global 234 100 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors valorisation énergétique). C'est en légère augmentation par rapport à 2015, soit **+ 4,8 %** (223 462 tonnes en 2015).

En 2016, ce sont **96 394 tonnes de matériaux qui ont été valorisés** dans les différentes filières (tonnages réceptionnés par les filières) et valorisation énergétique ; et autant de déchets qui ne sont pas stockés à l'ISDND de Roche-la-Molière.

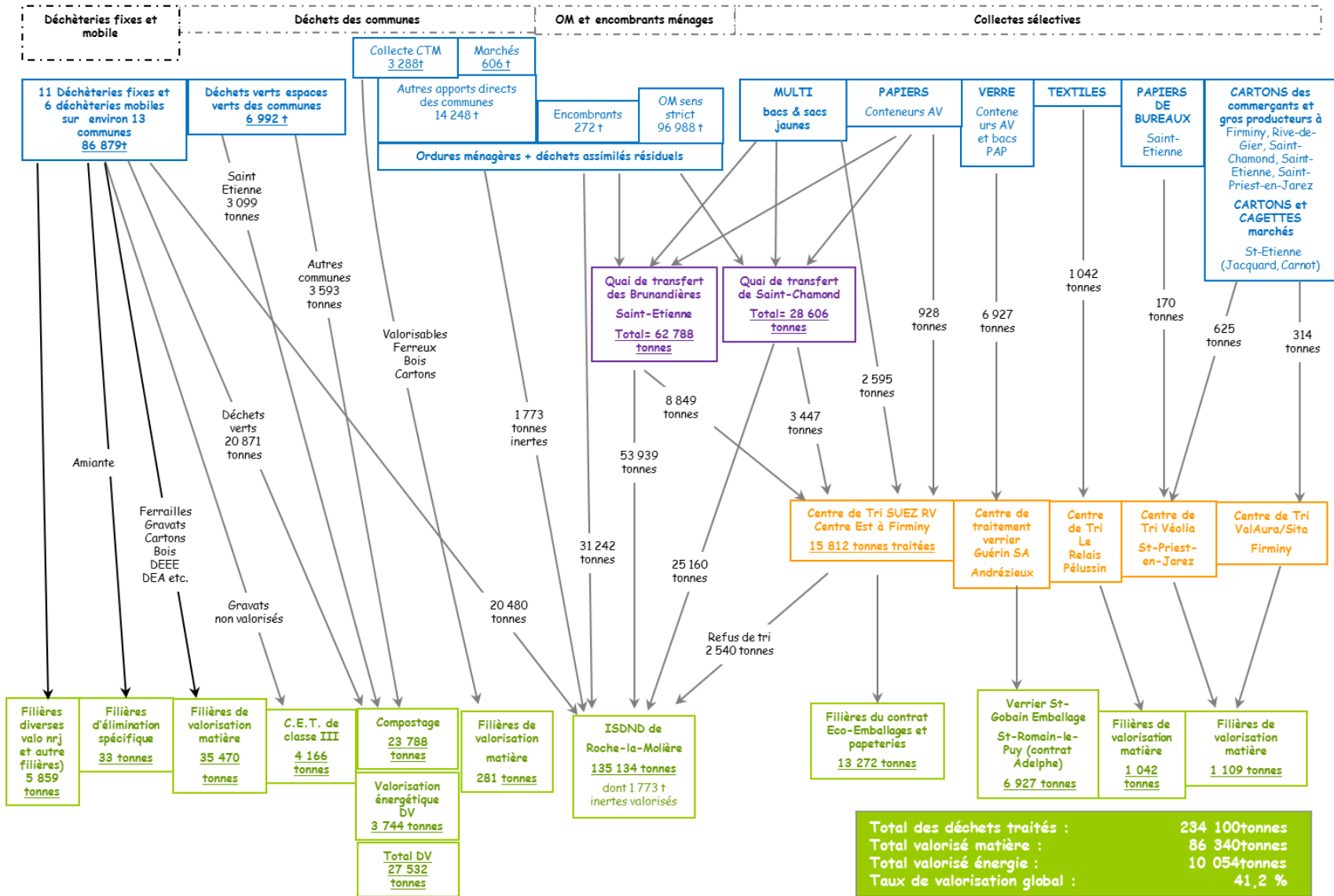
Le taux global de valorisation matière est plus faible que celui de 2015. En effet, en 2015 le pourcentage de gravats valorisés en déchèterie était particulièrement élevé. Le tonnage de gravats étant important, la part valorisée a un impact fort sur le taux global.

Mais le niveau de valorisation globale est en augmentation grâce à l'intégration en 2016 de la valorisation énergétique à ce calcul. Il s'agit en effet d'une part des déchets verts orientés en chaufferie (benne centre technique et déchèterie), de certains autres flux de déchets pris sur les déchèteries : bois, DDM, D3E, DEA, ainsi que sur les bennes de tout venant de 3 déchèteries et de 2 sites de centre technique : incinération de la partie calorifique issue du tri de ces bennes et combustible solide de récupération.

❖ Indicateurs taux de valorisation

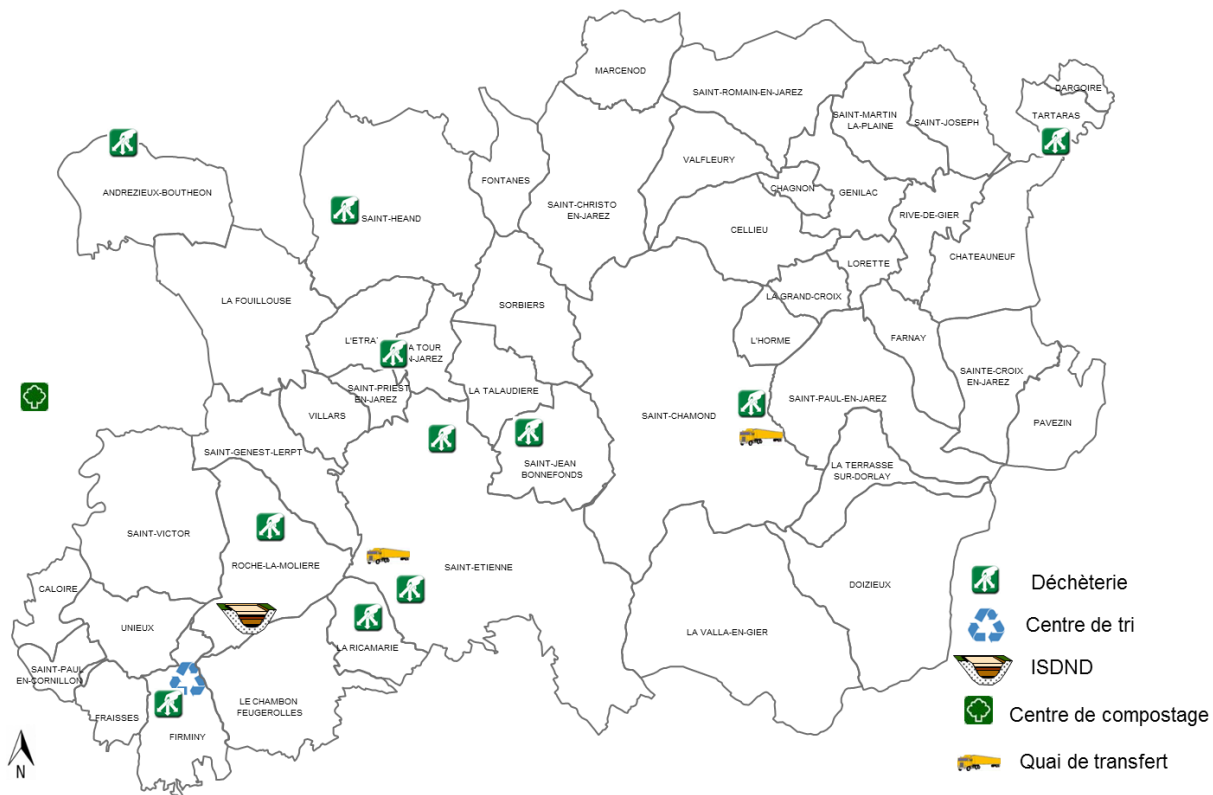
	2016
Taux de valorisation matière et organique	36,9%
Taux de valorisation énergétique	4,3 %
Taux de valorisation global	41,2 %

❖ Synoptique ([page suivante](#))



2.6.6 Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement

Carte 8 : Localisation des différents équipements de valorisation, transfert et traitement sur SEM



2.7 LA R.E.P (RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR)

La REP (Responsabilité Elargie du Producteur) consiste à faire prendre en charge financièrement par le producteur la collecte et le traitement final des produits qu'il met sur le marché. Le producteur instaure l'éco contribution payée par les consommateurs à l'achat, puis reverse une contribution à l'éco-organisme dédié. Ce dernier, grâce à ces fonds se doit d'organiser la filière selon un agrément délivré par l'Etat, avec par ailleurs un cahier des charges et des objectifs précis.

Ce système de filières de valorisation dédiées permet à la collectivité de ne pas assumer seule la gestion de certains déchets, mais aussi de favoriser la réduction des nuisances, d'augmenter le captage et donc de réduire la part de déchets ultimes enfouis. L'économie sociale et solidaire est par ailleurs souvent impliquée dans ces dispositifs.

La REP s'appuie sur une contractualisation entre la collectivité et l'Eco-organisme pour ce qui est des déchets collectés par le service public.

Elle se compose également du « 1 pour 1 », dispositif de reprise obligatoire lors de l'achat d'un produit neuf.

A noter que plusieurs agréments arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Les années 2015 et 2016 ont vu au niveau national des travaux de révision des cahiers des charges d'agrément.

Le tableau qui suit a pour but de lister les « filières REP » en vigueur sur Saint-Etienne Métropole.

Filière	Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
				Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages	REP « historique » avec la création d'Eco Emballages et du point vert en 1992	1 ^{ère} Convention signée en 1997 Eco Emballages – convention en cours jusqu'au 31/12/16	Emballages dans les bacs jaunes et les conteneurs à verre	Frais de collecte et de tri au centre de tri + frais supports communication	- soutien lié à la performance de tri (barème E) - recette vente filières
Piles et accumulateurs	REP créée en 1999 Avec Corépile	Convention signée avec Corépile	Conteneurs spécifiques dans les 11 déchèteries	Reprise gratuite	x
Cartouches impression		Convention avec Collectors	Bacs spécifiques dans les 11 déchèteries	Reprise gratuite	x
DEEE	REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes	1 ^{er} Convention signée avec OCA DEE et Eco systèmes en 2007. Convention en cours jusque 2020- Pour les lampes Recyclum	Récupération sur les 11 déchèteries depuis fév. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	- soutien financier à la tonne récupérée et traitée - soutien à la communication
Lampes	REP créée en 1997				
Papiers graphiques (tous les papiers)	REP créée en 2007 avec l'agrément d'Eco Folio	Convention signée en sept 2008 avec Eco Folio	papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	- soutien financier à la tonne triée et valorisée
Textiles	REP créée en 2009 avec l'agrément d'Eco TLC	Convention signée en mai 12 avec Eco TLC +DSP renouvelée mai 2015 avec grpt Le Relais /Chrysalide	Nouveau service déployé massivement en 06/12 via conteneurs AV et préservation associations	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication et gestion	- soutien communication
Pneus	REP créée en 2002 Avec Alliapur et l'écotaxe à l'achat	x	Dispositif de base : le 1 pour 1 (hormis pneus acceptés déchèterie A. Bouthéon)	x	x
Médicaments	REP créée en 1992 Avec l'agrément de Cyclamed Reprise pharmaciens.	x	Pas de collecte gérée par la collectivité.	x	x
Bouteilles de gaz	Décret de déc.2012 créant la REP	x	Pas de reprise par la collectivité Distributeurs ont obligation de reprise depuis 1/01/13.	x	x
DASRI (déchets activité de soins)	DASTRI agréé en dec.2012 - Déploiement effectif début 2014	x	Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, dispositif national via pharmacies	Information via N°InfosDéchets et site internet	x
DDS (déchets diffus spécifiques)	REP créée avec l'agrément d'Eco-DDS en avril 2013	A étudier - mise en œuvre de la REP envisagée fin 2017 si conditions opérationnelles satisfaisantes	Une partie de ces déchets déjà pris dans déchèteries via les DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour -
DEA Eléments d'Ameublement	Eco Mobilier agréé en déc. 2012 -Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec Eco Mobilier début 2014 (contrat CTCM avec 2 types de barème)	Benne dédiée sur 6 déchèteries fin 2016 - montée en puissance progressive sur tous les sites.	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication	- soutien financier à la tonne valorisée - soutien à la communication

2.8 AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES

2.8.1 Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation)

• Appels au N°InfosDéchets

Depuis plusieurs années, dans un souci de suivi, de contrôle et d'évaluation, une démarche de suivi-qualité est menée. Elle comprend des actions de terrain, la gestion de bases de données et tableaux de bords, des aspects qualitatifs et quantitatifs ainsi que des aspects techniques et financiers. L'objectif est de se donner les moyens de bien connaître le fonctionnement et les performances de l'ensemble des opérations et services mais aussi de suivre leur évolution (et ce en vue de localiser les dysfonctionnements et déclencher des actions ciblées). Ce suivi concerne donc l'ensemble des composantes de l'activité de gestion des déchets ménagers.

Une attention particulière est portée aux données collectées via le logiciel de suivi des demandes et réclamations associée au Numéro InfosDéchets. Ce numéro est la porte d'entrée pour toutes les questions relatives à la gestion des déchets ménagers.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, on relève environ **5 600 appels** ; cela représente **22 appels par jour en moyenne**. On constate une légère baisse du nombre d'appels par rapport à 2015 (- 3 %).

L'année 2016 se caractérise par :

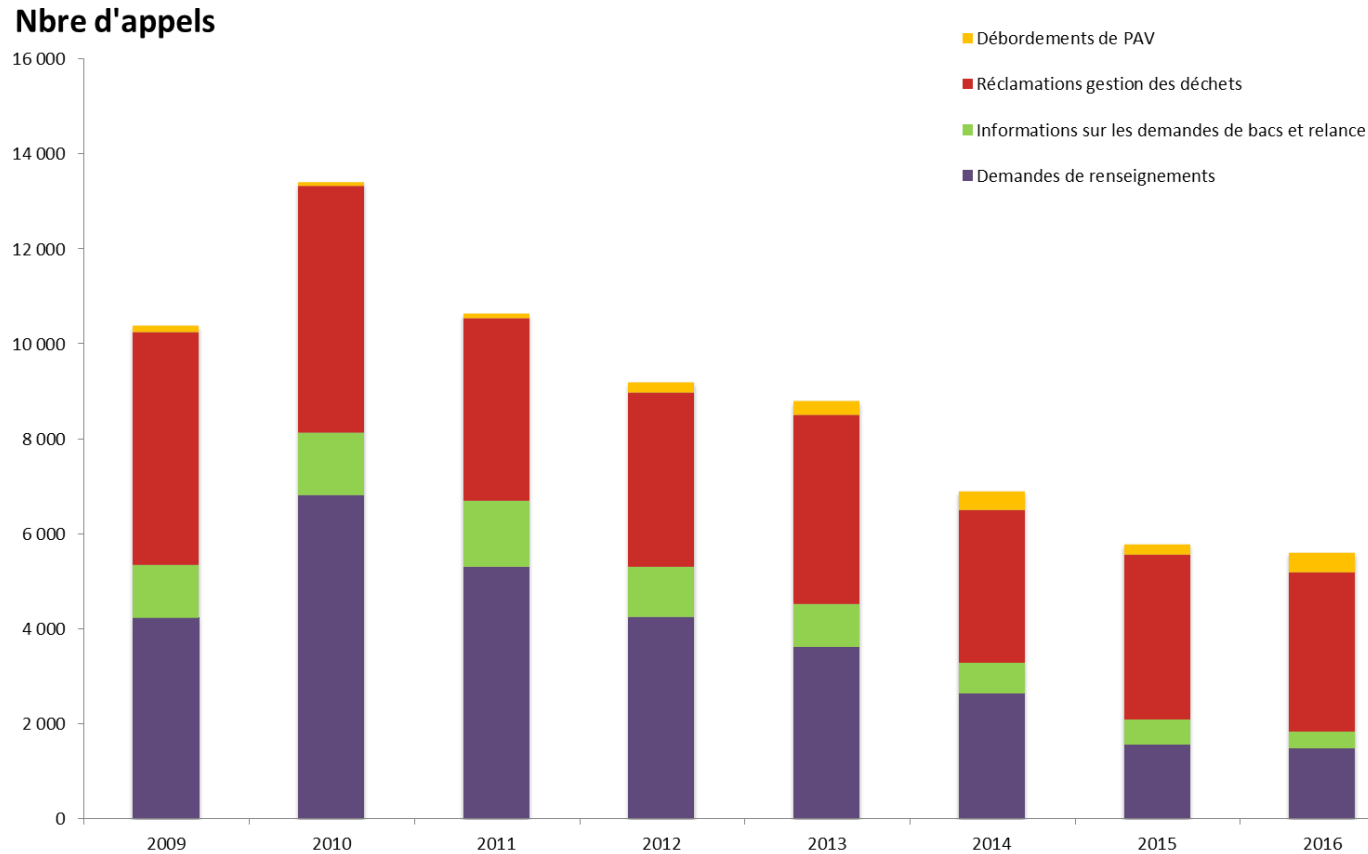
- Une hausse très importante des appels relatifs aux débordements de conteneurs (+ 93 %). Ceci est dû à des difficultés sur le terrain lors de la mise en place du nouveau marché de collecte des conteneurs verre et papier. Cet indicateur a permis de faire une mise au point avec le prestataire.
- Une baisse des appels pour les demandes de bacs (- 34 % sur les modalités et - 7 % sur les réclamations). L'opération de conteneurisation de La Talaudière a généré moins d'appels que celle de Saint-Jean-Bonnefonds (car le % de personnes vues en Porte-à-Porte pour La Talaudière a été exceptionnellement élevé).

- Une augmentation des appels relatifs aux jours de collecte (+ 80 %) liée au passage de la 53^{ème} semaine de 2015 à la semaine 1 de 2016 : enchaînement de 2 semaines impaires. Sur le terrain, les collectes sélectives tous les 15 jours ont permuté de semaine entre 2015 et 2016 afin de maintenir la collecte tous les 15 jours. Le mouvement social de juin 2016 a aussi généré de nombreux appels.

Synthèse des appels au Numéro InfosDéchets en 2016

- **3 340 appels (59 %) pour formuler une réclamation concernant la gestion des déchets ménagers :**
 - 13 appels par jour en moyenne
 - 68 % des appels en provenance des particuliers
 - 45 % pour des problématiques de collecte
 - 55 % pour des problématiques de dotation
- **430 appels (8 %) pour signaler un débordement de points d'apport volontaire :**
 - 2 appels par jour en moyenne
 - 13 % d'appels provenance de particuliers
 - Appels majoritaires (86 %) pour les débordements de conteneurs à verre
- **350 (6 %) appels relatifs à une demande de bac roulant nécessitant de la part de l'utilisateur une demande écrite :**
 - 1 appel par jour en moyenne
 - 79 % d'appels concernent une première demande
 - 21 % d'appels concernent le suivi de demande initiale
- **1 510 (27 %) appels pour demander un renseignement :**
 - 6 appels par jour en moyenne
 - 80 % d'appels en provenance des particuliers
 - La moitié des appels pour connaître les jours de collecte
 - 33 % des appels concernent les déchèteries : consignes de tri et horaires d'ouverture.

Graphique 10 : Evolution annuelle du nombre et de la typologie des appels au N° InfosDéchets



- **Amélioration dans le traitement des réclamations d'usagers et dans le délai de réponse**

En complément des réponses téléphoniques apportées via le Numéro InfosDéchets, une attention toute spécifique est apportée aux demandes écrites des usagers : mail ou courriers.

2.8.2 Dispositif sécurité

2.8.2.1 Mise en place du plan de Résorption des Points Noirs de collecte

Pour mémoire, l'activité de collecte des déchets en Porte-à-Porte est une activité à risques multiples, de par la manutention des bacs ou des sacs, l'utilisation de machines et l'exposition du personnel à l'environnement routier dans lequel il évolue. En France, la profession déplore en moyenne chaque jour 2 accidents causant une invalidité permanente, dont chaque mois 10 graves et chaque année environ 10 mortels.

La collecte est soumise au code du travail (incluant notamment la formation du personnel à la réglementation du code de la route et à l'utilisation des machines) et depuis quelques années, elle s'appuie également sur la Recommandation R437, qui identifie les risques principaux liés à l'activité de collecte et propose des mesures. La **résorption des points noirs** fait naturellement partie des mesures du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) de la collecte en régie. On entend par **points noirs**, les lieux (quartiers, voies, carrefours, impasses...) dans lesquels les équipes de collecte rencontrent des difficultés liées à la circulation de leur véhicule : marche arrière, gabarit de la chaussée, rupture de pente trop prononcée... Outre l'objectif pour le personnel de la collecte (les agents de Saint-Étienne Métropole ou des prestataires privés qui interviennent pour son compte), il s'agit également de prévenir les risques pour les **usagers**. En effet, plusieurs accidents graves sont à déplorer en France ces dernières années.

Par suite, Saint-Étienne Métropole a engagé dès 2014, un **plan de résorption des points noirs de collecte**. Il fait l'objet d'une relative complexité liée au poids des habitudes parfois historiquement ancrées, à la résistance naturelle aux changements, au territoire étendu et au nombre important de communes concernées ainsi qu'à la mobilisation d'un nombre important d'acteurs.

Le diagnostic réalisé en 2014 a été affiné en 2015 et 2016. **C'est ainsi plus de 1 300 points noirs classifiés en 11 catégories et trois niveaux de priorités**. Une attention particulière a été portée sur les marches-arrière, qui constituent le point noir le plus dangereux et environ 50 % des points noirs recensés.

Un travail de terrain a été progressivement engagé entre les secteurs de la collecte (encadrants pour la régie de collecte et prestataires) et les communes, afin d'apporter des solutions alternatives (modification des tournées, mise en place de points de regroupement, aménagement d'espaces de retournement...).

Un fort partenariat a été engagé avec les communes avec la formalisation d'un acte d'engagement et la création d'un dispositif de soutien financier pour les aménagements réalisés par les communes.

La communication aux usagers s'est poursuivie tout au long de l'année 2016. Des agents de Saint-Étienne Métropole sont allés à la rencontre des usagers pour expliquer les modifications avec la remise de tracts et de courriers.

Des travaux d'aménagement de plateformes de retournement, de points fixes, d'agrandissement de voies... ont été débutés dans de nombreuses communes en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ainsi, au 1^{er} Janvier 2017, 69 % des points noirs ont été résolus et le travail sera poursuivi en 2017.



2.8.2.2 Mise en place des actions du Document Unique d'Evaluation des Risques

Les métiers de la collecte et du traitement des déchets sont des métiers à risques, la sécurité des agents est une préoccupation forte de Saint-Étienne Métropole tant pour le personnel en régie que pour les prestataires.

En 2016, des actions ont été menées dans le cadre du **Document Unique d'Evaluation des Risques** (DUER) :

- **Réduction des surcharges** : 100 % des véhicules de collecte de l'Ondaine ont été équipés de témoins de surcharge. Un test a été mis en place sur ce secteur pour évaluer la fiabilité de ce dispositif avant déploiement sur les autres secteurs. Les premiers résultats ont montré des défauts au niveau de la précision des mesures par rapport à celle annoncée par le fournisseur. Une réunion est prévue avec ce fournisseur pour présentation du bilan définitif et définition des actions à mener.
- **Amélioration des postures de travail et des risques associés à la collecte en sacs** : suppression des sacs et conteneurisation de la commune de la Talaudière.

Plusieurs formations sont poursuivies sur le thème de la sécurité au travail :

- Formation « *Adaptation au poste et consignes de sécurité* », systématiquement dispensée au personnel nouvellement recruté (3 jours pour les collecteurs + 5 jours pour les chauffeurs).
- Formation à la méthodologie de l'arbre des causes des assistants de prévention
- Formation des « *Sauveteurs Secouriste du Travail* » (SST) + recyclages
- Recyclage « *habilitation électrique* » et recyclage « *Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité* » (CACES)
- Mise à jour FIMO.

39 accidents de travail sont à déplorer en 2016 avec une gravité importante mais en baisse puisqu'ils ont généré 1 060 jours d'arrêts (1 accident de moins qu'en 2015 et 375 jours d'arrêt de moins). 7 arrêts font suite à des accidents du travail survenus avant 2015 soit 1 209 jours d'arrêt. Au global, ce sont 2 269 jours d'arrêt pour accidents du travail. On recense également 3 arrêts pour 2 maladies professionnelles déclarées en 2014 et 2015 représentant 540 jours d'arrêt.

En termes de sinistralité routière, 13 sinistres ont eu lieu en 2016 (-12 par rapport à 2015). Parmi ces sinistres 9 étaient responsables, 1 non responsable et 3 bris de glace. La plupart du temps ces incidents surviennent lors de manœuvres (demi-tour ou évitement de stationnement).

2.8.3 L'Euro 2016™



Dès 2015, une réflexion est menée pour l'accueil de L'Euro 2016™ à Saint-Étienne. Un groupe de travail est constitué avec la Ville de Saint-Étienne pour établir des scénarii de prise en charge des déchets en intégrant le tri. Début 2016, les réflexions s'accroissent avec la volonté de mobiliser les services en régie. Cet événement majeur du territoire impacte alors toutes les compétences y compris la gestion des déchets. C'est un projet à part entière qui sort des champs d'interventions et de compétences habituelles de la Direction. Le stade Geoffroy Guichard reste, lui, en gestion directe par l'UEFA (qui retient la société NICOLLIN comme prestataire de gestion des déchets).



Sous l'impulsion d'un groupe projet, il s'agit alors pour la Direction de dimensionner les besoins et solutions sur différents sites en intégrant des contraintes d'ouverture au public, de sécurité et avec une volonté très marquée d'imposer le tri des déchets. Ainsi, en fonction des spécificités de chaque lieu, il est retenu :

- **Sur la Fan Zone, au parc François Mitterrand**, site caractérisé par un écran géant, une scène, des buvettes, de la petite restauration et pouvant accueillir jusqu'à 20 000 personnes en simultanée :
 - Tri des déchets en 3 flux à l'entrée (espace de fouille) : recyclables, verre et Ordures ménagères
 - Tri des déchets en 2 flux sur le site même : recyclables et Ordures ménagères
 - Mobilisation de moyens propres à la Direction en régie et via ses marchés de prestations.

La démarche sur ce site est particulièrement novatrice puisque 2 partenariats forts sont actés pour inciter le spectateur au tri des déchets :

- **avec Coca Cola** : Challenge incitatif au tri des déchets « *Message on a bottle* » : en triant leurs déchets et surtout les bouteilles plastiques, les spectateurs gagnent des places de matchs.



- **avec l'association « Sauvegarde Enfance »** via le Projet « *Be Sport Be Citizen* » : issus des quartiers prioritaires de Saint-Étienne, une quinzaine de jeunes via des contrats civiques et 4 éducateurs ont été formés à la gestion des déchets (intégrant la visite des Centres de Tri et d'Enfouissement). La Direction a ensuite délégué à cette structure la sensibilisation et l'information du public, la gestion des consommables (sacs plastiques) ainsi que le tri et la massification des déchets de cette zone.



- **Sur la Fan Camp, au stade de Méons**, site regroupant un parking et une zone de camping avec une capacité d'accueil de 400 tentes et 100 camping-cars :
 - Tri des déchets en 3 flux sur l'espace camping : recyclables, verre et Ordures ménagères
 - Collecte des ordures ménagères sur les parkings
 - Mobilisation de moyens propres à la Direction en régie et via des marchés de prestations.
 - Sensibilisation des usagers par affichage.



- **Sur la Fan Guest, Fan Village et Fan Embassy**, sites regroupant des animations, sans restauration, avec une production de déchets estimée modeste :
 - Tri des déchets en 3 flux à l'entrée (espace de fouille) : recyclables, verre et Ordures ménagères
 - Collecte en mono ou bi-flux
 - Mobilisation de la régie de Collecte

Une attention particulière a également été apportée aux commerçants devant faire gérer des volumes de déchets supérieurs à la normale :

- consignes intégrées dans le guide des commerçants édité par l'Office du Tourisme de Saint-Étienne
- et mise en place d'une collecte, via la régie, six jours par semaine du 14 juin au 27 juillet, sur des secteurs ciblés.

Globalement, lors de l'Euro 2016™ à Saint-Étienne, il a été produit :

- au Stade Geoffroy Guichard :
 - 44 tonnes de déchets dont 10 tonnes de déchets recyclables (plastiques, verre, papier, bois, ...)
 - en gestion directe par l'UEFA
- sur l'ensemble des sites extérieurs :
 - 125 tonnes de déchets dont 10 tonnes de déchets recyclables et 450 kg de verre
 - pris en charge par la Direction grâce à un budget dédié.

Même si les résultats semblent mitigés (12 % des déchets valorisables seulement), Saint-Étienne Métropole souhaitait avec la mise en place du tri faire de cette manifestation un enjeu d'exemplarité et d'image.

2.8.4 Communication

Saint-Étienne Métropole édite différentes publications afin de sensibiliser les habitants aux consignes de tri, favoriser la connaissance et l'utilisation des déchèteries, permettre le maximum de gestes en faveur de la prévention/réduction et de l'environnement en général. Des outils de communication spécifiques accompagnent les différents projets opérationnels (notamment le Plan de relance du recyclage). On notera également pour 2016 :

- **Réalisation de flyers A5 accès déchèterie.** Pour chacune des 11 déchèteries, un flyer recto verso a été créé avec : le plan d'accès et les horaires

DÉCHÈTERIE "LA CHAUVETIÈRE" SAINT-ÉTIENNE
 > rue Martin Luther King

HORAIRES D'ÉTÉ
 Du 1^{er} avril au 31 octobre
 Lundi 14h à 19h
 Mardi au vendredi 10h à 12h et 14h à 19h
 Samedi 9h30 à 12h et 14h à 19h
 Dimanche 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER
 Du 1^{er} novembre au 31 mars, les déchèteries ferment à 18h.

JOURS FÉRIÉS
 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, 8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre. Les veilles de Noël et jour de l'an, les déchèteries ferment à 16h. Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les 11 déchèteries du territoire

SAINT-ÉTIENNE métropole

0 800 882 735 www.saint-etienne-metropole.fr



- **Nouveaux autocollants pour les bacs roulants sélectifs**

Dans le bac jaune, uniquement les emballages et papiers à recycler

Boîtes métalliques, barquettes aluminium, aérosols

EN VRAC

Briques, cartons d'emballage

Bouteilles et flacons plastiques

Tous les papiers : journaux, enveloppes, courriers, livres...

SAINT-ÉTIENNE métropole

0 800 882 735 www.saint-etienne-metropole.fr

Dans ce bac, uniquement les papiers, enveloppes et journaux - magazines - revues

journaux - magazines - revues

papiers

enveloppes

SAINT-ÉTIENNE métropole

0 800 882 735 www.saint-etienne-metropole.fr

bouteilles en verre blanc

bouteilles en verre teinté

pots et bocaux

SAINT-ÉTIENNE métropole

0 800 882 735 www.saint-etienne-metropole.fr

- La poursuite du **calendrier de collecte** pour l'ensemble des foyers des 45 communes de SEM permettant à la fois de préciser les semaines paires et impaires mais aussi de communiquer sur les consignes de tri, le calendrier 2016 a mis l'accent sur le réseau des 11 déchèteries : adresse et horaires d'ouverture

- Refonte carte de visite N°InfoDéchets

Les déchèteries

Horaires

ANDREZELLES-BOURNONVILLE / Rue André Bournonville	LUNDI	9H00 à 19H00*
LETRAY / 21 Avenue Pasteur	MARDI	9H00 à 19H00*
LA RICAMARIE / 21 Montbrison (Piscine)	MERcredi	9H00 à 19H00*
SOCHE-LA-MARMIÈRE / Rue de la Croix	JEUDI	9H00 à 19H00*
SAINTE-CHAMONNE / Rue des Marbriers	VENDREDI	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - CHAUVETIERRE / Rue André Luther King	SABATIN	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - SOULE / Rue Victor Grignani	Dimanche	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - JARDIN DE LA CROIX	SAINT-ETIENNE	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - LA CROIX	SAINT-ETIENNE	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - LA CROIX	SAINT-ETIENNE	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - LA CROIX	SAINT-ETIENNE	9H00 à 19H00*
SAINTE-ETIENNE - LA CROIX	SAINT-ETIENNE	9H00 à 19H00*

Consignes de tri
Gagnons de la paille, compactons nos emballages !

Bouteilles, bidons, bouteilles, aérosols, aérosols

Boîtes, cartons d'emballage

Ecobouteilles et bidons plastiques

Tous les papiers : journaux, magazines, enveloppes, courriers, lettres...

Trierez le verre !
Trouvez le contenant le plus proche de chez vous sur : www.guide-dechets.fr

Horaires d'hiver
Du 1^{er} novembre au 31 mars les déchèteries ferment à 18h. Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés.



Saint-Étienne Métropole à votre écoute !

INFOS DÉCHETS **0 800 882 735**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

WWW.saint-etienne-metropole.fr



- « **Mon petit guide des déchets** » réactualisé avec le plan de relance et un zoom sur les coûts de gestion de déchets : **Avoir un geste complet de tri coûte 2 fois moins cher que de jeter dans les ordures ménagères !**

LA TEOM
TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

QU'EST-CE QUE LA TEOM ?
Il s'agit de la principale source de financement d'un service public de gestion des déchets.
Le nom de cette taxe peut prêter à confusion.
En effet, elle ne couvre pas uniquement la collecte des déchets mais l'ensemble du service public de gestion des déchets comprenant également le transfert, le tri, les déchèteries, les filières de valorisation ainsi que le stockage des déchets non valorisables.

La TEOM pour Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt direct additionné à la taxe foncière sur les propriétés bâties à laquelle est normalement assujéti tout propriétaire. Les locataires sont aussi concernés, la TEOM est comprise dans les charges.

QUEL MONTANT ?
Le montant de cette taxe se fonde sur :
• la valeur locative de la propriété foncière, calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux en application des dispositions de la loi de finances
• multipliée par le taux fixé annuellement par le Conseil Communautaire de Saint-Étienne Métropole (0,5% en 2016)

CHACQUE FOIS QUE L'ON JETTE DU VERRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES, CELA COÛTE 9X PLUS CHER QUE D'UTILISER LES CONTENIERS À VERRE

PAPIERS
VERRE
DÉCHÈTERIES
TEXTILES
EMBALLAGES

AVOIR UN GESTE DE TRI COMPLET COÛTE 2 FOIS MOINS CHER QUE DE JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES !



2.9 EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010

Les principaux objectifs réglementaires actuels sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'objectif	Grenelle de l'Environnement traduit dans le Plan Départemental de la Loire approuvé par la Région Auvergne Rhône-Alpes fin 2016	Loi de transition énergétique
Prévention/ réduction des déchets	OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) : <u>réduction de 5 kg/hab/an entre 2007 et 2017</u> puis stagnation	DMA (Déchets ménagers et assimilés y compris déchets d'activités) : <u>réduction de 10 % entre 2020 et 2010</u>
Objectif d'amélioration de la valorisation matière et organique	DMA hors gravats - 2015 : 45 % de valorisation	Performances de valorisation matière, et organique des déchets non dangereux non inertes - 55 % en 2020 - 65 % en 2025
Réduction des quantités stockées	Diminution de 15 % des quantités partant en stockage entre 2007 et 2012	Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (par rapport à 2010) - 30 % en 2020 - 50 % en 2025

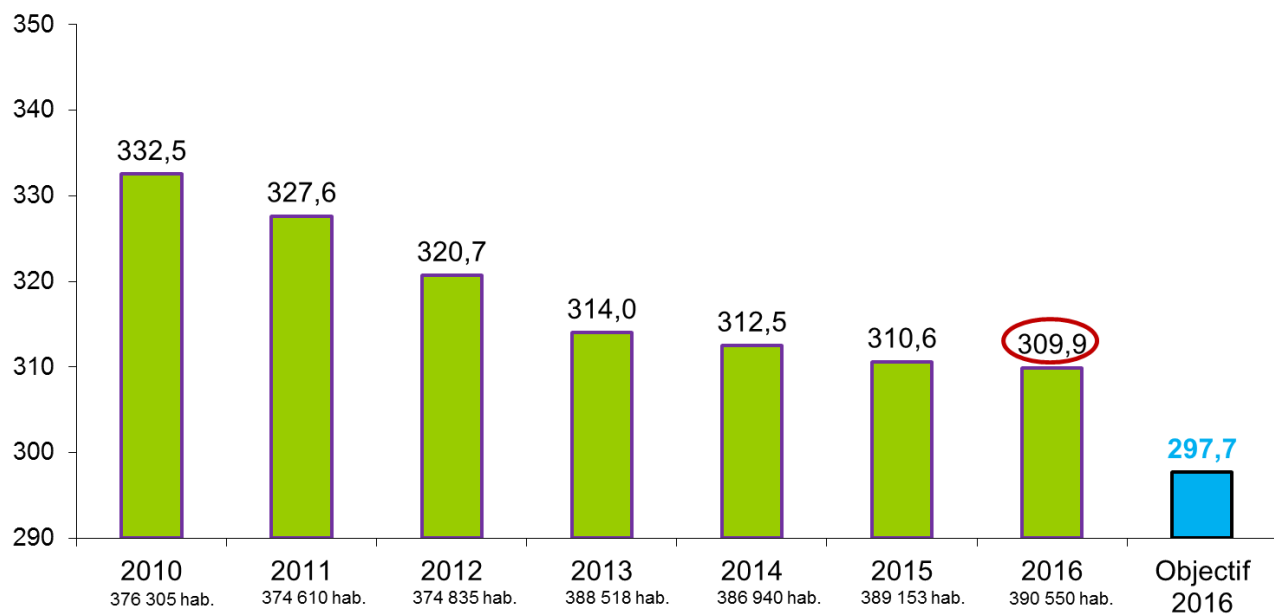
Les indicateurs techniques ont été complétés pour tenir compte du décret du 30/12/2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et ainsi aider à la comparaison avec ces objectifs réglementaires.

❖ Prévention et réduction des déchets

1. Ratio de production des ordures ménagères en kilo par an et par habitant

Somme des tonnages annuels d'ordures ménagères au sens strict collectées en porte-à-porte, les "multimatériaux" collectés en porte-à-porte, le verre et les papiers collectés en apport volontaire, le textile à partir de 2013 rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

Ratio de production des ordures ménagères
(en kg/an/habitant)

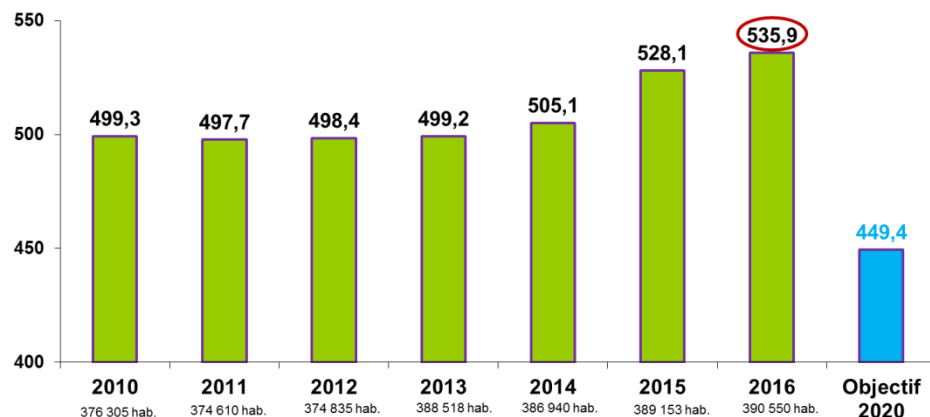


👁 La baisse du ratio de production des OMA se poursuit mais l'objectif de -5kg/hab/an n'est pas atteint.

2. Ratio de production des déchets ménagers et assimilés en kilo par an et par habitant

Somme des tonnages annuels d'ordures ménagères et collectes sélectives, encombrants hors Centre technique Municipal (CTM), déchèteries et autres collectes en porte-à-porte (comme papiers bureaux) et commerçants, le textile à partir de 2013 rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

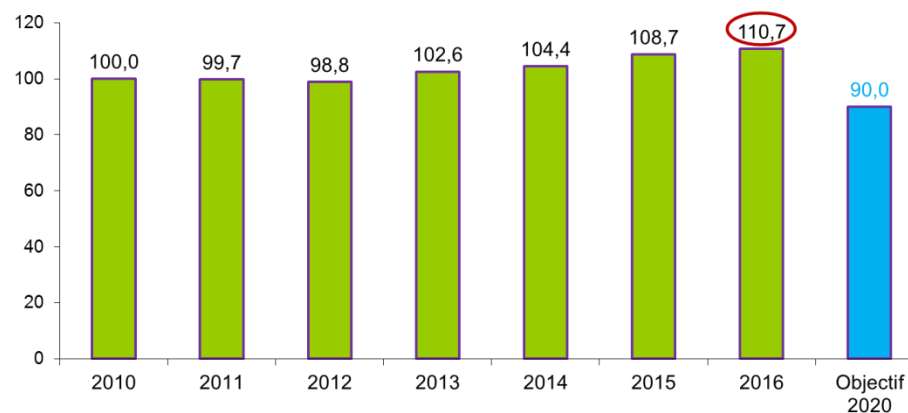
Ratio de production des déchets ménagers et assimilés
(en kg/an/habitant)



En 2020, nous devons être à 450 kg/hab/an compte tenu de l'objectif loi LTECV. Si nous constatons une baisse sur les OMA ce n'est pas le cas pour les DMA qui poursuivent leur augmentation. L'objectif de 450 kg/hab/an en 2020 de la loi LTECV est éloigné. Ceci est notamment dû à l'augmentation des tonnages pris en charge en déchèteries d'année en année.

2bis. Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 (même périmètre de déchets pris en compte que celui de l'indicateur n°2)

Indice de réduction des quantités de déchets produites



3. Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

Sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM

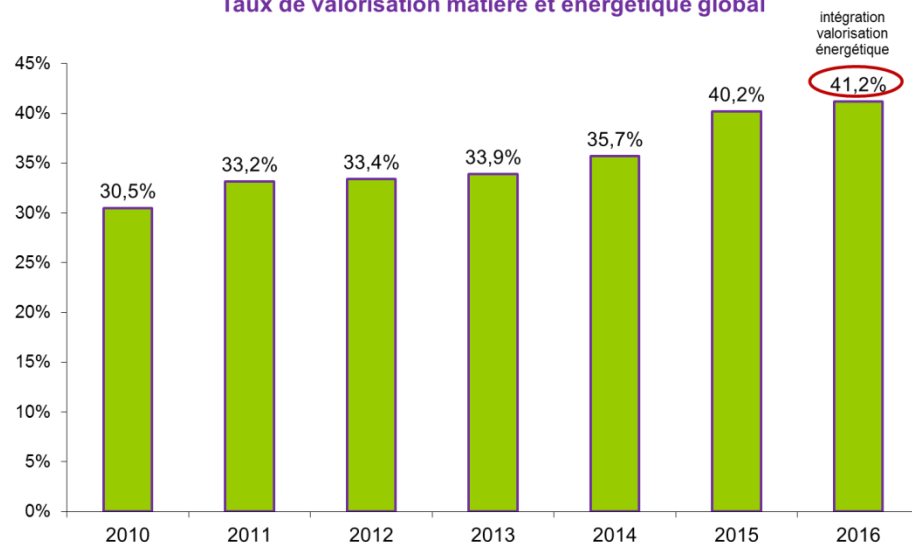
👁 Depuis 2010, il est constaté une baisse progressive des quantités de déchets non dangereux non inertes enfouis. Mais, une marge de progrès importante reste à atteindre pour tenir l'objectif de 2020. En effet, compte tenu de l'objectif loi LTECV de réduire de 30 % par rapport à 2010 les quantités de déchets non dangereux, nous devons atteindre un indice de 70.

❖ Amélioration du taux de valorisation

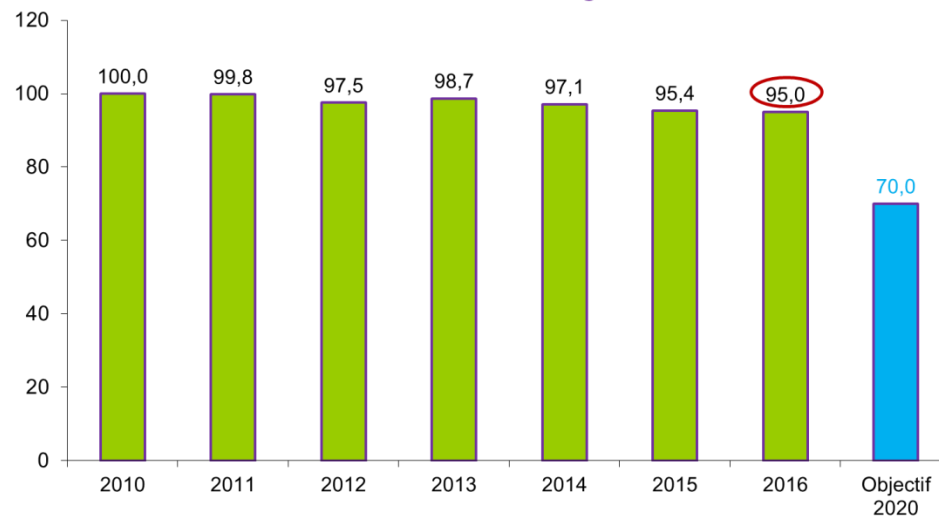
4. Taux de valorisation matière, organique et énergétique global en pourcentage

Somme des "tonnages annuels valorisés matière et énergie" rapportée à la somme globale de tous les tonnages pris en charge par SEM.

Taux de valorisation matière et énergétique global



Indice de réduction hors gravats hors déchets dangereux en centre de stockage

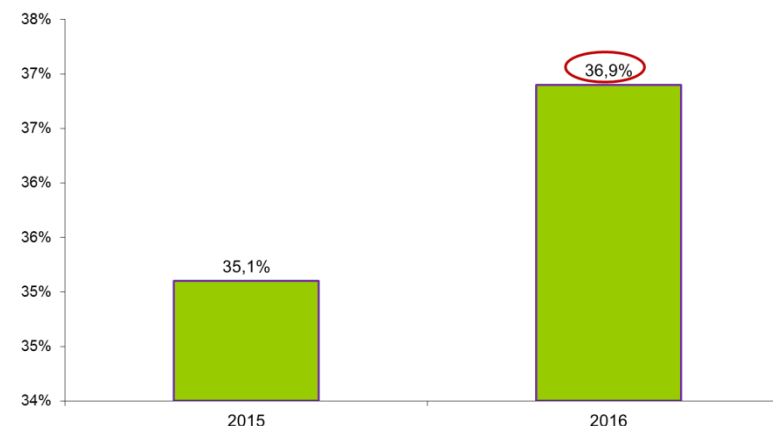


👁 En 2016, intégration de la part valorisation énergétique dans le calcul du taux de valorisation par rapport aux années précédentes cf. 2.6.5

4bis. Taux de valorisation global matière, organique et énergétique hors gravats en pourcentage

Sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM hors gravats (c'est-à-dire hors gravats des déchèteries fixes et mobiles, et hors gravats et inertes valorisés issus de l'activité des communes).

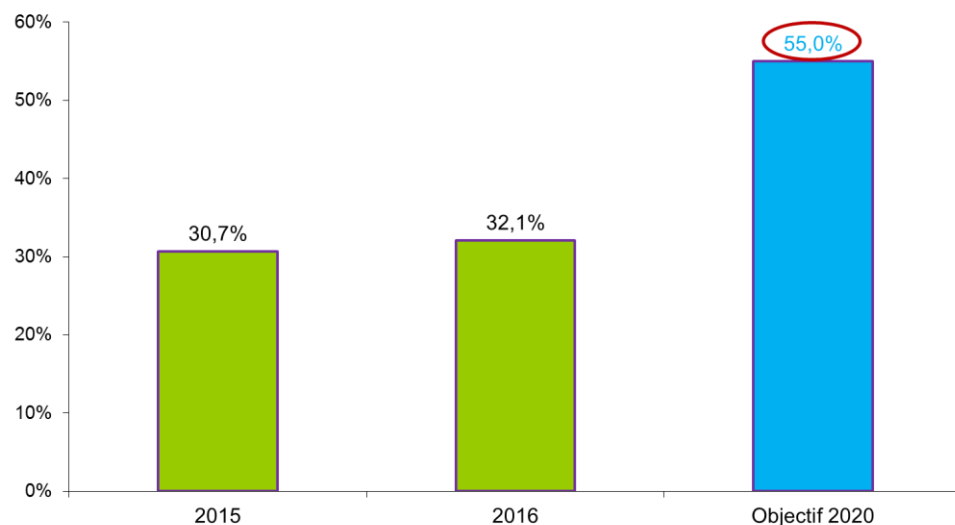
Taux de valorisation matière et énergétique global hors gravats




4ter. Taux de valorisation global matière et organique hors gravats en pourcentage

Sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM hors gravats (c'est-à-dire hors gravats des déchèteries fixes et mobiles, et hors gravats et inertes valorisés issus de l'activité des communes).

Taux de valorisation matière et organique global hors gravats



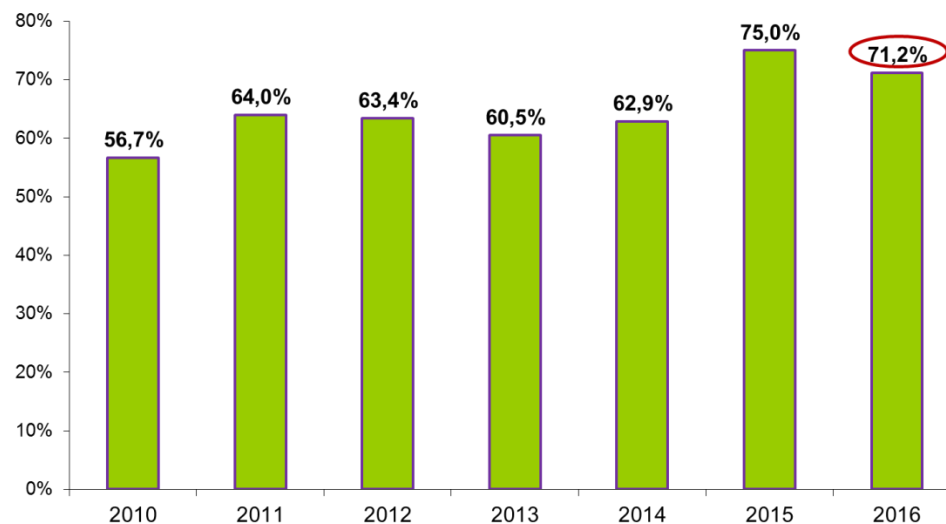
 Le taux de valorisation matière des déchets non dangereux est en hausse d'année en année, mais il reste une marge de progrès importante pour atteindre l'objectif de la loi LTECV de 55% en 2020.

5. Taux global de valorisation en déchèterie en pourcentage

Rapport entre les tonnages de matériaux effectivement valorisés et le total des tonnages collectés en déchèteries fixes et mobiles à partir de 2013 (y compris les gravats)

 En 2016, le taux de valorisation global est en légère diminution par rapport à 2015. En effet, le tonnage de gravats en 2016 est plus faible qu'en 2015 et la part valorisée est aussi plus faible.

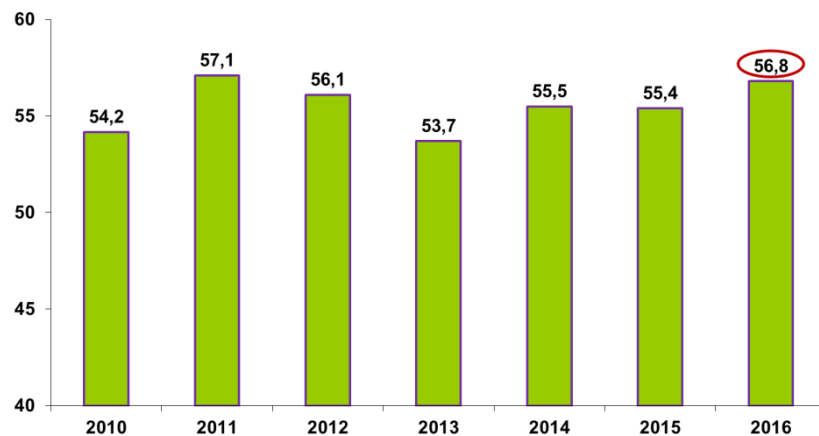
Taux de valorisation global en déchèterie



6. Ratio de production collecte sélective en kilo par an et par habitant

Somme des tonnages annuels produits emballages hors verre, verre et papiers, y compris les cartons de déchèterie rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

Ratio de production collecte sélective
(en kg/an/habitant)



 En 2016, le ratio de production de collecte sélective est en hausse grâce aux emballages hors verre.



3. INDICATEURS FINANCIERS



3.1 MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES

Ne sont présentés ci-dessous que les principaux marchés.

3.1.1 Collecte des déchets ménagers et assimilés

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant 2015 TTC	Montant 2016 TTC
Fournitures de bacs roulants OM et tri sélectif et de pièces détachées	PLASTIC OMNIUM	03/06/2013	30/04/2016	570 811 €	395 849 €
		01/05/2016	30/04/2019		
Mise à disposition et évacuation de bennes pour les déchets ménagers et assimilés	SUEZ RV CENTRE EST	29/12/2012	01/01/2016	63 283 €	132 409 €
	VEOLIA	04/01/2016	31/12/2019		
Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés					
LOT A Collecte déchets communes Chambon-Feugerolles, Villars, Saint-Priest, l'Etrat, Sorbiers, Saint-Héand, Fontanès	COVED	03/06/2013	03/06/2019	1 515 766 €	1 509 437 €
LOT B Collecte déchets communes Saint-Christo en Jarez, Marcenod, Saint-Romain-en-Jarez, Valfleury, Cellieu, Chagnon, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Joseph, Tartaras, Dargoire, Rive-de-Gier, Châteauneuf, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavezin	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2013	03/06/2019	1 210 950 €	1 210 399 €
LOT C Collecte déchets communes Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Chamond, la Valla-en-Gier, La Terrasse-sur-Dorlay, Doizieux	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2013	03/06/2019	1 298 739 €	1 298 089 €
Collecte déchets communes de Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse	VEOLIA	01/01/2011	01/01/2017	524 289 €	513 613 €

3.1.2 Valorisation/Traitement des déchets

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant 2015 TTC	Montant 2016 TTC
Collecte des papiers AV	LOUIS VIAL	01/01/2012	31/12/2015	40 885 €	40 022 €
	GUERIN LOGISTIQUE	01/01/2016	31/12/2019		
Tri des emballages et papiers PAP+AV	SUEZ RV CENTRE EST	26/07/2005	30/11/2014	2 419 312 €	2 674 943 €
	SUEZ RV CENTRE EST	01/12/2015	30/04/2020		
Collecte du verre	LOUIS VIAL et GROUPEMENT GUERIN-SOLOVER-ONYX	01/01/2012	31/12/2015	241 510 €	264 167 €
	GUERIN LOGISTIQUE	01/01/2016	31/12/2019		
Stockage des déchets ménagers et assimilés résiduels	SITA BORDE MATIN	01/12/2008	31/12/2017	11 920 585 €	13 091 529 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Héand	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	195 398 €	208 947 €
Exploitation de la déchèterie de Firminy	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	360 247 €	331 953 €
Exploitation de la déchèterie de L'Etrat	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	453 453 €	442 879 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	369 663 €	342 956 €
Exploitation de la déchèterie Grüner à Roche-la-Molière	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	247 158 €	259 780 €
Exploitation de la déchèterie Le Soleil à Saint-Etienne	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	375 550 €	414 708 €
Exploitation de la déchèterie La Chauvetière à Saint-Etienne	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	308 754 €	302 433 €
Exploitation de la déchèterie Saint-Chamond	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	442 624 €	444 629 €
Exploitation de la déchèterie Tartaras	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	432 957 €	400 198 €
Exploitation de la déchèterie Montrambert Pigeot à La Ricamarie	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	241 577 €	246 041 €
Exploitation de la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon	SERMACO	01/01/2015	31/01/2019	433 043 €	479 417 €
Transport et traitement des déchets verts des CTM	SERMACO	01/01/2014	01/01/2018	265 691 €	277 572 €
Fourniture de sacs plastique	SOPAVE	10/12/2012	10/12/2015	192 937 €	132 815 €
	SAS BARBIER	09/12/2015	09/12/2018		
Distribution de sacs plastique	MEDIAPOST	04/12/2012	04/12/2015	36 865 €	28 776 €
	ONDAINE AGRO	01/12/2015	01/12/2018		
Gestion quai de transfert de Saint-Chamond	SUEZ RV CENTRE EST	03/05/2013	31/12/2017	335 259 €	334 832 €
Gestion du quai de transfert des Brunandières à Saint-Etienne, mise à disposition de matériels, et transfert des déchets ménagers vers l'ISDND de Roche-la-Molière	SUEZ RV CENTRE EST SITA BORDE MATIN	01/12/2008	31/12/2017	577 203 €	591 170 €

3.2 BILAN FINANCIER

3.2.1 Les dépenses d'exploitation

La répartition des dépenses montre que la part valorisation est en augmentation par rapport à 2015, ce qui est due principalement au Plan de relance pour le recyclage.

- La collecte des déchets ménagers et assimilés (38,7 %)

Ces dépenses regroupent les dépenses relatives aux moyens mis en œuvre pour effectuer la collecte en régie (entretien des véhicules, maintenance des bacs roulants, vêtements de travail...), la rémunération des prestataires à qui la collectivité a confié la collecte par voie de marché et les dépenses de fonctionnement du service. A cela s'ajoute le remboursement de différentes missions que continuent d'effectuer les communes pour le compte de Saint-Étienne Métropole. La part personnel représente plus de la moitié de la dépense du fait de l'importance de la régie sur le secteur de la collecte (51,8 %).

- La prévention et la valorisation des déchets (11,8 %)

Sont concernés le personnel du service valorisation, le centre de tri, la collecte et le tri du verre, l'achat des sacs jaunes, les déchets verts, la prévention, la communication ainsi que le plan de relance pour le recyclage.

- Le fonctionnement des déchèteries (10,8 %)

Sont concernés les déchèteries fixes et mobiles

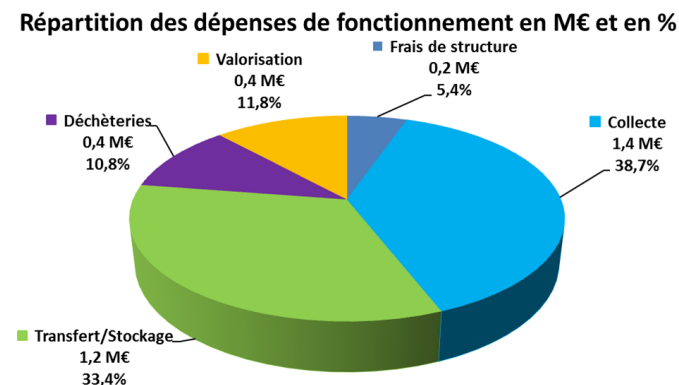
- Le transfert et le stockage des déchets (33,4 %)

Sont concernés les déchets transférés et stockés en ISDND.

- Les frais de structure (5,4 %)

Comprennent une partie des charges d'administration générale imputable au fonctionnement de la Direction Gestion des Déchets : une part ressources humaines (dépenses centralisées de personnel, direction générale, pôle ressources programmation finances, informatique, communication, ...), et une part pour administration générale (documentation, communication interne, locaux, assurances juridiques, fournitures administratives).

Graphique 11 : Répartition des dépenses d'exploitation



❖ **Dépenses de fonctionnement en € TTC (tableau détaillé)**

OBJET	Réalisations au CA 2015	Réalisations au CA 2016
1.0. FRAIS DE STRUCTURE	1 834 230 €	1 980 962 €
1.1. LA COLLECTE DES DECHETS	14 278 666 €	14 323 085 €
Personnel collecte + personnel administratif	7 287 839 €	7 445 071 €
Vêtements de travail	86 626 €	86 577 €
Hygiène et sécurité du personnel en régie	43 948 €	12 755 €
Location de bennes	79 533 €	132 409 €
Achat pièces détachées bacs OM	21 290 €	13 551 €
Prestations de collecte confiées à l'entreprise y compris tri des marchés forains	4 676 093 €	4 586 737 €
Entretien des véhicules confié à l'entreprise	264 661 €	266 982 €
Entretien des véhicules confié aux communes	276 137 €	318 188 €
Carburant	494 794 €	461 848 €
Location centres techniques aux communes	107 330 €	84 139 €
Prestation de collecte des déchets assimilés confiées aux communes	614 970 €	596 411 €
Divers gestion du service (Sydemer, entretien véhicules légers service, assurance BOM, documentation déchets, annonces marchés, petite maintenance)	267 794 €	249 213 €
Centres Techniques Communautaires (consommables, entretien)	57 651 €	69 203 €
1.2. TRANSFERT DES DECHETS	912 462 €	926 002 €
Quai de transfert Saint-Chamond et de St Etienne/Brunandières	912 462 €	926 002 €
1.3. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS	11 352 144 €	11 421 899 €
Stockage des déchets (ISDND)	11 352 144 €	11 421 899 €

OBJET	Réalisations au CA 2015	Réalisations au CA 2016
1.4. PREVENTION, TRI ET VALORISATION	3 520 268 €	4 097 819 €
Personnel valorisation	512 888 €	596 682 €
Collecte apport volontaire papiers	40 885 €	40 022 €
Tri multimatériaux (papiers et emballages hors verre)	2 419 312 €	2 674 943 €
Collecte du verre	241 510 €	264 167 €
Achat et distribution sacs CS et OM	229 802 €	161 591 €
Subventions et cotisations	23 886 €	24 091 €
Communication, prévention et plan de relance pour le recyclage	51 986 €	336 324 €
1.5. DECHETERIES	3 963 711 €	3 985 766 €
Andrézieux-Bouthéon	433 043 €	479 417 €
Etrat	453 453 €	442 879 €
Firminy	360 247 €	331 953 €
Saint-Etienne - Le Soleil	375 550 €	414 708 €
Saint-Etienne - La Chauvetière	308 754 €	302 433 €
Saint- Héand	195 398 €	208 947 €
Saint-Jean-Bonnefonds	369 663 €	342 956 €
Saint-Chamond	442 624 €	444 629 €
Tartaras	432 957 €	400 198 €
La Ricamarie - Montrambert	241 577 €	246 041 €
Roche/St Genest - ZI Grüner	247 158 €	259 780 €
Charges générales	13 819 €	12 568 €
Convention CA Loire Forez (déchèterie St Just St Rambert)	75 788 €	68 680 €
Déchèteries mobiles urbaines	13 681 €	30 576 €
1.6. DECHETS VERTS	267 691 €	277 572 €
Transport et compostage	267 691 €	277 572 €
Total dépenses de fonctionnement	36 129 172 €	37 013 106 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à + 2,4 % (soit + 884 k€) par rapport à 2015.

Elle est due :

- à la mise en œuvre du plan de relance du recyclage (290 k€)
- à l'augmentation des charges de tri (220 k€)
- au rétablissement des effectifs de l'équipe tri prévention et de la direction du fait de plusieurs vacances de postes en 2015 (170 k€)
- à l'ajustement des frais de structure (140 k€)
- à la légère augmentation des tonnages enfouis qui conduit à une hausse du coût du traitement (70 k€).

3.2.2 Les recettes de fonctionnement

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés est principalement financé par :

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (82 %)**

Elle est instituée sur l'ensemble du territoire et représente le mode de financement principal du service.

Elle est destinée à financer l'ensemble des opérations se rattachant au service d'élimination des déchets : la collecte (collecte proprement dite, les déchèteries), le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

- **Les subventions et les recettes liées à la reprise des matériaux (12 %)**

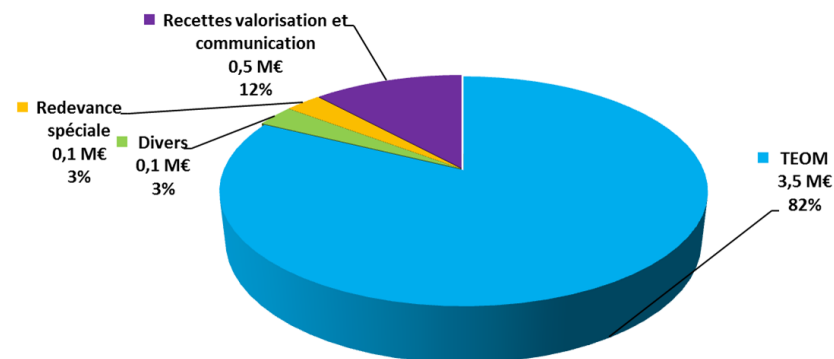
Les recettes liées à la valorisation et la communication associée comprennent :

- Soutien filières REP (Éco-Emballages, OCADEEE, Eco-mobilier,)
- Les soutiens liés au Plan de relance pour le recyclage de 2016 (Éco-Emballages)
- Les recettes matériaux proprement dites (issus du centre de tri et des déchèteries)

- **La redevance spéciale (3 %)**

Cf. paragraphe 2.1.6.1

Graphique 12 : Répartition des recettes de fonctionnement



❖ **Recettes de fonctionnement en € TTC (tableau détaillé)**

Recettes de fonctionnement	Réalisations au CA 2015	Réalisations au CA 2016
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères nette (déduction faite du reversement aux communes soit 2 094 659 €)	33 314 483 €	34 956 556 €
Recettes valorisation et communication tri	4 269 562 €	5 034 461 €
Redevance spéciale	969 290 €	1 214 596 €
Recettes personnel	106 303 €	223 002 €
Conventions pour accès en déchèterie	337 740 €	321 468 €
Autres recettes exceptionnelles (pénalités de retard, subvention...)	10 392 €	8 644 €
Reprise provision risque	877 151 €	721 023 €
Total recettes de fonctionnement	39 884 921 €	42 479 751 €

Les recettes sont en augmentation de 6,5 % (+ 2 595 k€) du fait de la hausse :

- des recettes fiscales (+ 1 890 k€):
 - le taux de TEOM a évolué de + 0,2 point et les bases de + 2 %.
 - de l'ajustement du dispositif de redevance spéciale (Cf. paragraphe 2.1.6.1) afin de favoriser le tri et la réduction des déchets
- des recettes de valorisation et de personnel (+ 705 k€):
 - Plan de relance pour le recyclage qui couvre 70 % des dépenses
 - Liées à l'augmentation des tonnages D3E

3.2.3 Le résultat avant intégration des annuités et charges financières

Le résultat d'exploitation en 2016 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) avant intégration des annuités et charges financières liées à l'investissement est positif de 5 466 645 € TTC.

	2015	2016
Résultat avant charges financières	3 755 749 €	5 466 645 €

3.2.4 Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent principalement entre :

- La construction d'une déchèterie (Lorette) et divers travaux d'entretien et d'amélioration des déchèteries et des quais de transfert (43 %),
- L'achat de bacs roulants (collecte et tri) et de conteneurs d'apport volontaire dont l'opération conteneurs enterrés la Chapelle (39 %),
- L'acquisition et les grosses réparations sur les véhicules de collecte (16 %),
- L'aménagement des Centres Techniques Communautaires et divers travaux relatif à la collecte (2 %).

Dépenses d'investissement	2015	2016
Grosses réparations véhicules de collecte	5 090 €	38 692 €
Achat de véhicules	651 720 €	347 954 €
Achat de bacs OM et CS	564 203 €	395 849 €
Aménagement et équipement centres techniques communautaires	71 361 €	35 027 €
Divers collecte	24 822 €	5 759 €
Achat conteneurs aériens et enterrés, verre, OM et CS	96 716 €	551 352 €
Déchèterie Lorette	672 €	905 804 €
Grosses réparations déchèteries et quais de transfert	76 613 €	162 662 €
Communication	11 845 €	7 933 €
Achat matériel informatique	4 776 €	- €
Autre (Fonds de concours déchets, points noirs collecte...)	9 047 €	4 000 €
Total dépenses d'investissement	1 516 864 €	2 455 032 €

Recettes d'investissement	2015	2016
Plan de relance pour le recyclage	- €	13 135 €
Cession véhicule roulant	13 900 €	12 250 €
Emprunt	672 002 €	1 172 821 €
FCTVA	226 173 €	367 655 €
Autofinancement	604 790 €	889 172 €
Total recettes d'investissement	1 516 864 €	2 455 032 €

3.2.5 Les annuités couvrant l'investissement

L'emprunt et l'autofinancement font l'objet d'une gestion globalisée dans le budget général de Saint-Étienne Métropole. Depuis 2009, les hypothèses prises pour l'intégration des coûts d'investissement sont les suivantes :

- **Centres techniques** : 90 % par emprunt à 20 ans et 10 % en autofinancement (avec intégration amortissement sur 20 ans sur part autofinancée)
- **Parc véhicules de collecte y compris travaux de gros entretien renouvellement** : financement à 100 % par emprunt sur 10 ans
 - Annuités liées aux véhicules mis à disposition (remboursement aux communes).
 - Annuités constantes liées aux véhicules acquis par SEM (prise en compte en taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) sur 10 ans et marge de 0,5 %).
- **Construction de déchèteries, travaux de gros entretien mise en conformité déchèterie ainsi que travaux quais de transfert et plateforme de compostage** : 90 % par emprunt à 20 ans, 10 % en autofinancement (avec intégration amortissement sur la parte autofinancée).
- **Autres investissements** : Bacs, conteneurs PAV, composteurs, équipements... : autofinancement 100 % avec amortissement sur 6 ans.
Nota : Sont comptabilisés non seulement les annuités emprunts pour la partie financée par emprunt mais aussi l'amortissement pour la partie autofinancée (sur les montants nets de FCTVA)

❖ Annuités couvrant l'investissement y compris charges financières (Tableau détaillé)

	2015	2016
Investissements mobiliers	1 278 109 €	1 322 695 €
Véhicules de collecte	763 021 €	785 372 €
Autres (bacs, conteneurs...)	515 088 €	537 323 €
Investissements immobiliers	417 320 €	427 118 €
Quai	3 923 €	3 923 €
Déchèteries	234 888 €	239 988 €
Centres techniques communautaires	177 751 €	182 448 €
Plateforme de compostage	758 €	758 €
Total	1 695 429 €	1 749 813 €

3.2.6 Le résultat d'exploitation global

Ainsi, l'ensemble des charges comprenant :

- Dépenses globales : 38 762 919 €
 - Dépenses de fonctionnement y compris frais de structure (37 013 106 €)
 - Annuités d'investissement et charges financières (1 749 813 €)
- Autofinancement : 889 172 €

S'établissent à 39 652 091 €.

L'ensemble des recettes représente 42 479 751 €.

Ce qui conduit à un résultat d'exploitation positif : **2 827 660 €**.

Ce résultat est supérieur au prévisionnel du fait de :

- Plusieurs recettes plus importantes que prévues (nouveau dispositif redevance spéciale, augmentation des bases de TEOM, niveau recettes de valorisation exceptionnel en 2016)
- Dépenses de traitement par stockage inférieures au prévisionnel du fait d'une révision de prix exceptionnellement à la baisse en 2016, ce qui ne s'était jamais produit
- Autofinancement consacré à l'exercice plus faible considérant le report de certains investissements.

3.3 EVOLUTION DES CINQ INDICATEURS FINANCIERS

Afin d'améliorer la visibilité du coût du service et son évolution, cinq indicateurs financiers ont été extraits :

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses globales en M€ TTC	33,0 €	36,0 €	37,5 €	37,8 €	38,8 €
Coût complet en € TTC/hab	88 €	93 €	97 €	97 €	99 €
Coût net en M€ TTC (dépenses globales - recettes hors TEOM et RS)	28,5 €	31,1 €	33,1 €	33,4 €	33,5 €
Coût net en € TTC/hab	76 €	80 €	85,4 €	85,9 €	85,8 €
Résultat en M€ TTC /an (recettes - dépenses globales)	0,1 €	-0,3 €	-0,7 €	1,46 €	2,83 €
Part du résultat par rapport aux dépenses globales en %	0	-0,7	-2,0	4,0	7,7
Taux de TEOM (taux de convergence) en %	7,55	7,55	7,55	7,95	8,15

Nota : depuis 2014, le taux de TEOM est unique sur l'ensemble des communes de Saint-Étienne Métropole.

L'augmentation des dépenses globales entre 2015 et 2016 est compensée par les recettes.

Ainsi le coût net, c'est-à-dire le coût déduction faite des recettes non fiscales (hors TEOM et redevance spéciale), est de **85,8 € TTC par habitant**. Ce coût net par habitant est stable par rapport à l'année précédente.

Le coût de gestion des déchets de Saint-Étienne Métropole reste très inférieur à la référence nationale (- 16 € HT/hab. par rapport à la moyenne pondérée 2012).